

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 MARS 2019 à 18 heures 30

COMPTE RENDU

PRESENTS : ALLAIN MONNIER Ghyslaine, AURION Rémy, BLANC Muriel, BRAYER Daniel, BURLOT Pierre-Yves, CHEVALIER Armelle, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ECHALLIER Christiane, FAURITE Daniel, FOURNET Jacqueline, GABRIEL Patrick, GAIDON Alain, GAUTHIER Andrée, GROS Yves, JACQUEMET Marie-Camille, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Maurice, LONCHANBON Valérie, LONGEFAY Marie-Claude, MANDON Olivier, MEAUDRE Janine, MOULIN Didier, ORIOL Florian, PERRUT Bernard, PHILIBERT Raymond, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RAVIER Thomas, REVERCHON Jean-Pierre, ROCHE Petrus, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, SOULIER Christine

ABSENTS EXCUSES : BARRY Didier (pouvoir à Muriel BLANC), BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice (pouvoir à Gilles DUTHEL), BRAILLON Jean-Claude (pouvoir à Ghislain de LONGEVIALLE), CHARRIN Olivier, GLANDIER Martine (pouvoir à Alexandre PORTIER), GUIDOUM Kamel (pouvoir à Thomas RAVIER), HYVERNAT Agnès (pouvoir à Pascal RONZIERE), LIEVRE Daniel, LONGEFAY Fabrice, LUTZ Sophie (pouvoir à Daniel FAURITE), PARLIER Frédérique, PERRIN Nicole (pouvoir à Yves GROS), REBAUD Catherine (pouvoir à Sylvie PRIVAT), REYNAUD Pascale (pouvoir à Marie-Camille JACQUEMET), THIEN Michel (pouvoir à Daniel BRAYER), TROUVE Michel (pouvoir à Pierre-Yves BURLOT)

Assistaient : Pierre-Henri CHAPT/DGS
Karine DEBEAUNE/Directrice de cabinet du Président
Oriane BRIAND/Directrice Service des Finances

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, observations sur le compte rendu du dernier conseil communautaire.

En l'absence de remarques, d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame BLANC est désignée secrétaire de séance.

Monsieur FAURITE informe les élus de la modification du calendrier et notamment la tenue d'un conseil communautaire le 9 mai à la place de ceux du 18 avril et du 23 mai.

- I – ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT

1 - Décisions du Président

- **Marchés publics**
 - **15 février 2019**
Accords-cadres à bons de commande de prestations d'entretien et inspections télévisées des réseaux d'assainissement – contrôles de réception des ouvrages neufs attribués :
 - Le lot n° 1, à la société SARP domiciliée à Rillieux-la-Pape (69) pour un montant maximum de commande de 40 000,00 euros hors taxes par an.
 - Le lot n° 2, à la société RESOTEC domiciliée à Grammond (42) pour un montant maximum de commande de 40 000,00 euros hors taxes par an.
 - **20 février 2019**
Marché de prestations de collecte et élimination des déchets papiers de bureaux et cartons ondulés en porte à porte dans les bâtiments communautaires attribué à la société LA RECYLCERIE DOMBES VAL DE SAÔNE pour un montant de 2 800,00 euros hors taxes par an.
 - **26 février 2019**
Avenant n° 1 au marché de travaux de renouvellement du réseau unitaire et eau potable rue Boiron ayant pour objet l'intégration de branchements supplémentaires non identifiés, la mise en place de clapets anti-odeurs et la consignation de la canalisation HTA avenue Gambetta pour un montant total de 16 952,29 euros hors taxes.
 - **4 mars 2019**
Avenant n° 2 au marché de travaux de restauration de la continuité écologique du ruisseau de Talancé et confortement de la route de la Forêt à Denicé ayant pour objet l'intégration des travaux supplémentaires pour assurer une stabilité aux phénomènes d'érosion et une légère augmentation du volume global des travaux pour un montant total de 1 437,00 euros hors taxes.

2 – Délibérations du Bureau

- **18 mars 2018**
Autorisation donnée au Président de signer une convention relative à l'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers à passer entre la CAVBS et l'établissement Sushi Académie
- **18 mars 2018**
Autorisation de verser des subventions à des associations dans le cadre du Fonds de Développement Local (FDL)
- **18 mars 2018**
Cession des parcelles cadastrées section AR n° 69 - AR n° 70 et AR n° 176 (14 137 m²) situées sur la commune de Gleizé pour un montant de 650 000 euros.
- **18 mars 2018**
Requalification ZI Nord – modification de la délibération n° bur18/029 : cession du lot N° 3 au profit de la société TITAN Aviation pour un montant de 770 280 € HT.

Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

- II - FINANCES

Monsieur DUTHEL présente par diaporama, l'ensemble des comptes administratifs.

2.1.1. Arrêt du Compte Administratif 2018 - Budget principal

Le compte administratif du **budget principal 2018** se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement :		
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		56 792 466,90 €
- Dépenses :		44 892 524,64 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	11 899 942,26 €
Section d'investissement :		
- Recettes (y compris résultat reporté) :		7 550 864,11 €
- Dépenses :		10 095 545,01 €
Solde de la section d'investissement :	-	2 544 680,90 €
Restes à réaliser :		
- Recettes :		392 118,14 €
- Dépenses :		2 609 873,74 €
Solde des restes à réaliser :	-	2 217 755,60 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	-	4 762 436,50 €
- Résultat de clôture 2018 :	+	7 137 505,76 €

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Recettes totales de fonctionnement : 56 792 466,90 €

Recettes réelles de fonctionnement : 49 111 751,29€ (+4,5 % par rapport à 2017)

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP+ DM)	CA 2018	Tx de réalisation	variation CA 2018 / CA 2017 en %	variation CA 2018 / CA 2017 en euros
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	677 336,76	434 125	434 125	612 529,85	141%	-9,6%	-64 807
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 721 559,19	5 622 830	5 622 830	5 590 787,27	99%	-2,3%	-130 772
73 IMPOTS ET TAXES	29 260 150,51	29 675 098	29 903 777	30 410 753,75	102%	3,9%	1 150 603
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 475 292,05	9 765 926	9 870 841	10 300 266,26	104%	-1,7%	-175 026
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	57 353,85	71 696	71 696	74 854,78	104%	30,5%	17 501
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS *	812 384,33	485 731	681 214	2 122 559,38	312%	161,3%	1 310 175
78 REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	100 000	100 000	0,00	0%		0

Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	47 004 076,69	46 155 406	46 684 483	49 111 751,29	105,2%	4,5%	2 107 675
--	---------------	------------	------------	---------------	--------	------	-----------

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	413 105,92	408 300	516 700	515 759,50			
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 701 713,58	7 164 956,11	7 164 956,11	7 164 956,11			

Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	55 118 896,19	53 728 662,11	54 366 139,11	56 792 466,90			
----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--	--	--

Dépenses totales de fonctionnement : 44 892 524,64 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 42 396 720,42 € (+0,8% par rapport à 2018)

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP+ DM)	CA 2018	Tx de réalisation	variation CA 2018 / CA 2017 en %	variation CA 2018 / CA 2017 en euros
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 612 535,96	5 715 434	5 971 081	5 731 476,64	96,0%	2,1%	118 941
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 551 503,84	13 840 806	14 037 411	13 580 477,57	96,7%	0,2%	28 974
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 979 865,76	14 031 960	14 031 960	13 960 992,29	99,5%	-0,1%	-18 873
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	100 000	48 783		0,0%		0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 538 281,73	8 927 019	8 950 698	8 829 366,88	98,6%	3,4%	291 085
66 CHARGES FINANCIERES	244 546,07	236 200	236 000	204 332,67	86,6%	-16,4%	-40 213
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 136,35	7 700	92 618	90 074,37	97,3%	209,1%	60 938
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000,00	100 000	100 000	0,00	0,0%	-100,0%	-100 000

Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 055 869,71	42 959 119	43 468 551	42 396 720,42	97,5%	0,8%	340 851
--	---------------	------------	------------	---------------	-------	------	---------

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	8 249 443,11	8 377 488,11				
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 657 931,42	2 520 100,00	2 520 100,00	2 495 804,22			

Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 713 801,13	53 728 662,11	54 366 139,11	44 892 524,64			
----------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--	--	--

INVESTISSEMENT

Recettes totales d'investissement : 7 942 982,25 €

- Recettes réalisées : 7 550 864,11 €
- Recettes engagées (restes à réaliser) : 392 118,14 €

Recettes réelles d'investissement : 1 774 610,21 €

Chapitres	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	CA 2018	% réalisé	Restes à réaliser 2018	% réalisé y c RAR
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		400 000	400 000				
10222 F.C.T.V.A.	351 522,49	810 000	909 422	429 620	47,2%	142 293	62,9%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				438			
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	30 202,21	329 000	329 000	0			
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.		74 500	74 500	0			
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 000 000,00	1 000 000,00	100,0%		100,0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		5 492 436,89	5 492 436,89	0,00	0,0%		
OPERATIONS	157 984,45	1 115 958	1 298 619	344 552	26,5%	249 825	45,8%
RECETTES REELLES d'Investissement de l'exercice	539 709,15	8 221 894,89	9 503 978,29	1 774 610,21	18,7%	392 118,14	22,1%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	8 249 443,11	8 377 488,11		0,0%		0,0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	2 651 246,58	2 520 100	2 520 100	2 495 804	99,0%		99,0%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 385,67	80 000	83 832	3 832	4,6%		4,6%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 301 272,72	36 478,95	36 478,95	36 478,95	100,0%		100,0%
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 166 798,49	3 240 138,95	3 240 138,95	3 240 138,95	100,0%		100,0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 664 412,61	22 348 055,90	23 762 016,30	7 550 864,11	31,8%	392 118,14	33,4%

Dépenses totales d'investissement : 12 705 418,75 €

- Dépenses réalisées : 10 095 545,01 €
- Dépenses engagées (restes à réaliser) : 2 609 873,74 €

Dépenses réelles d'investissement : 9 575 953,73 €

Chapitres	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	Réalisé 2018	% réalisé	Restes à réaliser 2018	% réalisé y c RAR
020 DEPENSES IMPREVUES		200 000,00	159 005,40				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 117 542,52	6 005 000,00	6 005 000	2 207 527,51	36,8%		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 356 876,00	1 243 218,00	1 519 218	1 416 130,00	93,2%	61 120,00	97,2%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.		242 500,00	242 500	239 036,00	98,6%		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500 000,00		1 000 000	1 000 000,00	100,0%		
23- IMMOB en COURS en cours							
OPERATIONS	3 241 708,39	10 892 420,00	14 235 760,90	4 713 260,22	33,1%	2 548 753,74	51,0%
DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	6 216 126,91	18 583 138,00	23 161 484,30	9 575 953,73	41,3%	2 609 873,74	52,6%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	413 105,92	408 300,00	516 700,00	515 759,50	99,8%		99,8%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 385,67	80 000,00	83 832,00	3 831,78	4,6%		4,6%
Total DEPENSES d'INVESTISSEMENT	6 634 618,50	19 071 438,00	23 762 016,30	10 095 545,01	42,5%	2 609 873,74	53,5%

Epargne (recettes réelles de fonctionnement -hors produits des cessions- moins dépenses réelles de fonctionnement) : 6 641 578,72 €

	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP+ DM)	CA 2018
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 055 869,71	42 959 119,00	43 468 551,00	42 396 720,42
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors produits des cessions)	46 827 462,11	46 155 406,00	46 684 483,00	49 038 299,14
EPARGNE BRUTE	4 771 592,40	3 196 287,00	3 215 932,00	6 641 578,72

Produits des cessions :

2017 : cession terrain ZAC du Garet : 170 000 € - biens mobiliers divers : 6 614,58€

2018 : - cessions d'actions SAMDIV aux communes : 72 402,15 €

- biens mobiliers divers : 1 050 €

Résultat de clôture : 7 137 505,76 €

	CA 2017	CA 2018
Besoin de financement de la section d'investissement	-5 676 417,76	-7 801 343,52
Épargne de l'exercice	4 771 592,40	6 641 578,72
produits des cessions	176 614,58	73 452,15
Besoin de financement de l'exercice	-728 210,78	-1 086 312,65
Résultats antérieurs cumulés	11 169 784,79	10 441 574,01
Résultats de l'exercice avant couverture des reports	10 441 574,01	9 355 261,36
solde des reports de l'exercice	-3 276 617,90	-2 217 755,60
Résultat après couverture des reports	7 164 956,11	7 137 505,76

Le besoin de financement de l'exercice correspond au solde des dépenses et recettes réalisées sur l'exercice.

Il entraîne une consommation du fonds de roulement, représenté par les résultats antérieurs cumulés.

Le résultat avant couverture des reports correspond au fonds de roulement en fin d'exercice.

Le résultat après couverture des reports correspond au résultat de clôture.

Dette et capacité de désendettement :

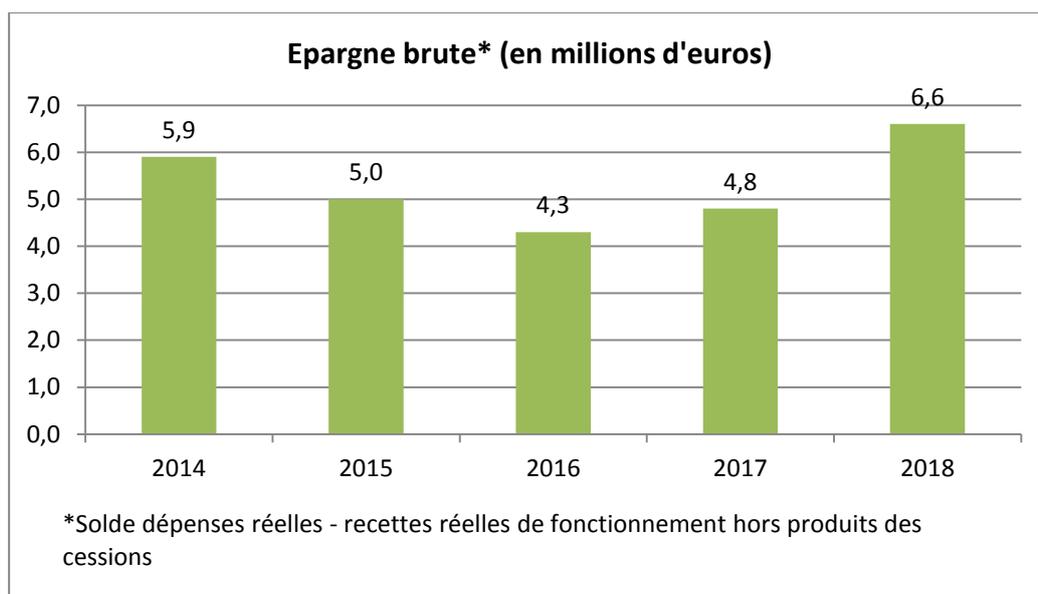
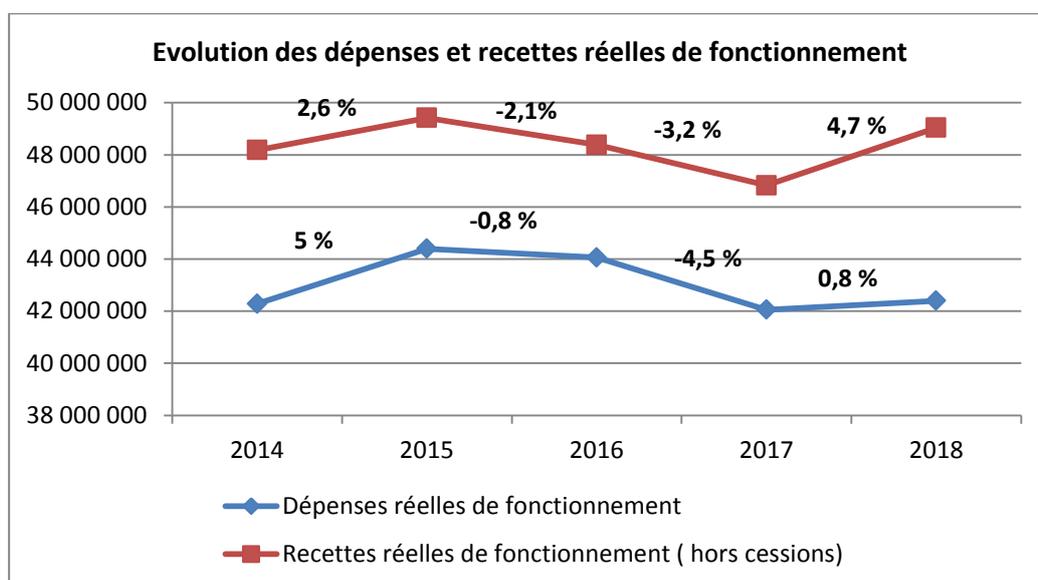
	CA 2017	CA 2018
Encours de la dette en fin d'année	11 167 373	9 028 362
Capacité de désendettement en années	2,3	1,4

Principales tendances de l'exercice 2018

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 42 396 720,42€, et enregistrent une progression limitée à + 0,8 % par rapport à 2017 (+ 340 851 €)

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 111 751,29 € et enregistrent une forte progression par rapport à 2018, avec + 4,5 % (4,7 % hors produits des cessions) ce sous l'effet d'éléments pour partie exceptionnels.

Ainsi, l'exercice 2018 se conclut par **une épargne supérieure à la prévision**, s'établissant à 6,642 millions contre 3,452 millions d'euros initialement prévus.



Les dépenses réelles de fonctionnement ont été particulièrement contenues (+0,8 %), notamment sur les postes des charges de personnel et des charges à caractère général :

- **Les charges de personnel sont quasi stable par rapport à 2017**, avec une progression limitée à + 0,2 %, malgré la mise en place du RIFSEEP à compter de juillet 2018. Avec un taux de réalisation de 96,7 %, elles sont inférieures à la prévision à hauteur de 456 K€, notamment sous l'effet d'une prévision au titre du RIFSEEP réévaluée à la baisse, de réductions de postes (4 ETP) et vacances de postes (équivalent de 3,5 ETP), d'une réduction conjoncturelle des volumes de remplacement de personnel, et de l'effet de décalage de recrutements initialement prévus en fin d'année. Cette réalisation traduit ainsi une situation qui reste pour partie conjoncturelle.
- **Les charges à caractère général ont également été contenues (+2,1 %)**, dans le cadre d'un budget de fonctionnement resserré en 2018. Elles présentent un taux de réalisation de 96 %, contre 92 % en 2017, laissant un solde sur la prévision de 239 K€.

Le taux de réalisation global est ainsi de 97,5 %, laissant un solde sur les crédits ouverts contribuant à la progression de l'épargne par rapport à l'estimation initiale.

Les recettes de fonctionnement enregistrent quant à elles une progression importante, avec +4,5 % par rapport à 2017.

Elles présentent un taux de réalisation supérieur à la prévision (105,2%) traduisant notamment la perception de recettes initialement non prévues :

- **Recettes au titre du secteur du transport :**

L'article 9.3 des statuts du SYTRAL prévoit en effet une « clause de rencontre » permettant de vérifier la bonne adéquation des participations des partenaires pour la gestion de leur réseau de transport.

Le périmètre objet de la clause de rencontre comprend le territoire de l'Agglomération mais aussi du Département du Rhône, de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et de la COR (CC de l'Ouest Rhodanien).

L'amélioration des recettes du service (notamment du versement transport) et la baisse des dépenses, conséquence d'une optimisation de la gestion du périmètre, permettent de bénéficier d'un versement au titre de la clause de rencontre en hausse.

De plus, l'exercice 2018 enregistre de façon exceptionnelle la perception de l'équivalent de la clause de rencontre de deux années (2016 et 2017), avec des montants de 646 K€ et 1206 K€ respectivement, face une prévision de 482 K€.

Corrigée du produit de la clause de rencontre 2017 (double recette), la progression des recettes s'établit à +1,9 %, avec :

- **des subventions et participations qui restent orientées à la baisse par rapport à 2017 (-1,7 %)**, sous l'effet de la baisse de la DGF. Elles sont cependant supérieures à la prévision (taux de réalisation de 104 %) : l'Agglo a notamment perçue une dotation (DGD) pour réalisation du PLUi non prévue (250 000 €) et des subventions et participations supérieures à la prévision dans le secteur de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

- **des produits des impôts qui progressent de 3,9 %**, sous l'effet conjugué de l'instauration de la taxe GEMAPI (qui couvre les contributions versées par l'agglomération pour la gestion de ce service), de la hausse de la fiscalité, d'une progression dynamique de la CVAE et de rôles supplémentaires relativement conséquents.

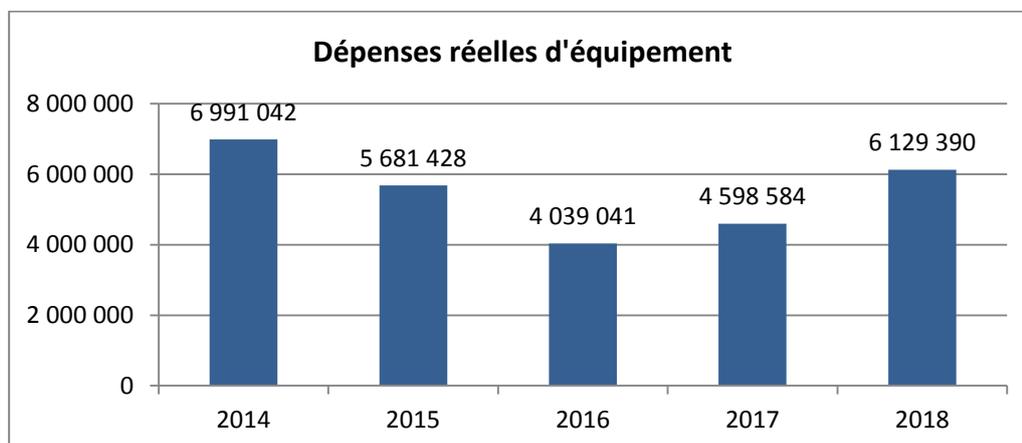
Ce chapitre enregistre un taux de réalisation de 101,7 % par rapport à la prévision.

Ainsi, globalement, la progression de l'épargne, traduit à la fois des efforts de gestion et la perception de recettes supplémentaires, dont une grande part reste exceptionnelle.

L'investissement :

Les dépenses réelles d'équipement¹ réalisées progressent en 2018 pour s'établir à 6 129 390,22 € (4 598 584,39 € en 2017).

Elles comprennent les subventions et participations versées (1 416 130 €), ainsi que les opérations d'investissement (4 713 260,22 €).



Compte tenu des reports (2 609 873,74), elles s'élèvent à 8 739 263,96 € (8 110 685,69 € en 2017).

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est quasi stable (38,9 % en 2018 contre 40 % en 2017 hors reports).

Le taux de réalisation des dépenses sous opérations (hors subventions et participations) est également stable : 33,1 % sur les deux années. Compte tenu des reports, la réalisation des opérations est un peu inférieure en 2018 par rapport à 2017 (51 % contre 66 % en 2017).

Les recettes réelles d'investissement (hors opération financière) sont également en progression avec 774 610,21 € contre 539 709,15 €, en 2017, traduisant une progression des subventions reçues.

Compte tenu de ces éléments, l'exécution budgétaire n'a pas conduit à la mobilisation de l'emprunt prévu au budget (1,7 Millions).

Le besoin de financement de la section d'investissement (7,801 M d'€) est en effet couvert en grande partie par l'épargne de l'exercice (6,642 M d'€) et le produit des cessions (0,073M d'€)
Les opérations de l'exercice se traduisent ainsi par un besoin de financement de 1,086 M d'€.

¹ Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et participations financières

Compte tenu des reports et du résultat de l'exercice passé, l'exercice se conclut avec un **résultat de clôture de 7 137 505,76 €** (7 164 956,11 € en 2017).

L'amélioration de l'épargne associée à une réduction de l'encours de la dette se traduit par une **amélioration de la capacité de désendettement** (nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de la dette), avec 1,4 an en 2018 contre 2,34 ans en 2017.

I - La section de fonctionnement

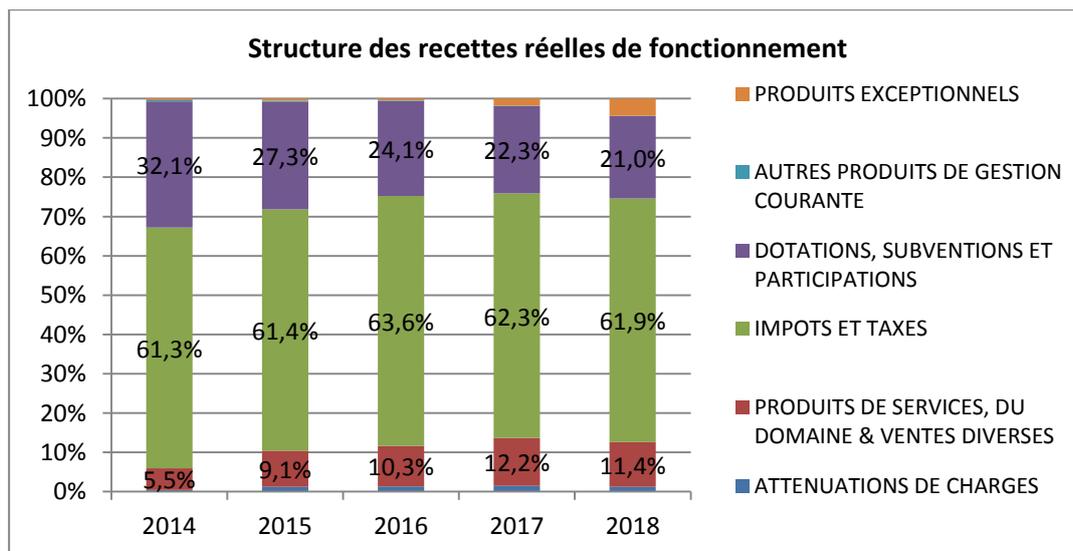
1 - Les recettes totales de fonctionnement : 56 792 466,90 €

Les recettes réelles : 49 111 751,29 €

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 4,5 %

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP+ DM)	CA 2018	Tx de réalisation	solde sur crédits ouverts	variation CA 2018 / CA 2017 en %	variation CA 2018 / CA 2017 en euros
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	677 336,76	434 125	434 125	612 529,85	141%	178 405	-9,6%	-64 807
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 721 559,19	5 622 830	5 622 830	5 590 787,27	99%	-32 043	-2,3%	-130 772
73 IMPOTS ET TAXES	29 260 150,51	29 675 098	29 903 777	30 410 753,75	102%	506 977	3,9%	1 150 603
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 475 292,05	9 765 926	9 870 841	10 300 266,26	104%	429 425	-1,7%	-175 026
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	57 353,85	71 696	71 696	74 854,78	104%	3 159	30,5%	17 501
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS *	812 384,33	485 731	681 214	2 122 559,38	312%	1 441 345	161,3%	1 310 175
78 REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	100 000	100 000	0,00	0%	-100 000		0
Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	47 004 076,69	46 155 406	46 684 483	49 111 751,29	105,2%	2 427 268	4,5%	2 107 675

*Dont produits des cessions



Le détail des chapitres de recettes est le suivant :

Chapitre 013 : atténuations de charges : 612 529,85 € (-9,6 % par rapport à 2017(-64 608,91 €)

Ce chapitre enregistre les remboursements perçus sur les rémunérations du personnel, principalement en provenance de l'assurance du personnel.

Il est orienté à la baisse par rapport à 2017, année où des recettes exceptionnelles conséquentes avaient été perçues par l'agglomération (remboursement par la CCBPD des charges de personnel portées par l'Agglomération sur le 1^{er} trimestre 2017, dans le cadre de la sortie de la commune de Liergues fin 2016).

Il reste cependant supérieur à la prévision.

Chapitre 70 : produits des services et du domaine et ventes diverses :
5 590 787,27 €, (-2,3 % par rapport à 2017) (- 130 771,91€)

Ce poste comprend les recettes relatives aux services publics : conservatoire, musées, structures petite enfance, cimetière, et le remboursement de personnel en provenance des budgets annexes notamment.

La baisse enregistrée entre 2017 et 2018 est principalement liée aux conséquences des sorties des communes intervenues fin 2016 sur le secteur petite enfance.

.Secteur petite enfance : **3 670 276,95 €** (-4.5% par rapport à 2017, soit - 174 396,99 €).

L'agglomération avait perçu des recettes pour la gestion des P'tits Bouchons en 2017 (concernant l'activité 2016) qu'elle ne perçoit plus en 2018.

En dehors de l'effet de la sortie de la commune de Liergues, les recettes du secteur sont quasi stables.

.Autres services : **622 325,21 € (-12,4 %, soit - 87 708 € par rapport à 2017)**

On enregistre notamment :

- une stabilité des recettes des services (concessions et recettes funéraires, recettes des services culturels (musées, conservatoire),

-une réduction des produits du secteur des OM, effet de la suppression de la redevance spéciale (perception du dernier trimestre 2016 sur 2017). (-20.7 %)

.Remboursements de frais de personnel des budgets annexes : **1 298 185,11 €** (+ 11,3% par rapport à 2017, soit + 131 333 €).

La hausse de ces produits traduit l'orientation des moyens de la collectivité vers les budgets annexes, pour la conduite des grands projets, notamment de requalification des stations de potabilisation et épuration, les remboursements au budget principal progressant en conséquence.

Globalement, les produits des services enregistrent une réalisation très légèrement inférieure à la prévision (99,4 %).

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 30 410 753,75 € (+3,9 % par rapport à 2017, +1 150 603,24 €)

Ce poste de recette évolue comme suit :

Nature	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	CA 2018	tx de réalisation	variation CA 2018/ CA 2017 en %	variation CA 2018/ CA 2017 en euros
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	14 805 313	15 540 586	15 540 586	15 590 303,30	100,3%	5,3%	784 990
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTR	6 023 408	6 043 759	6 272 438	6 272 438,00	100,0%	4,1%	249 030
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 406 716	1 220 000	1 220 000	1 269 102,00	104,0%	-9,8%	-137 614
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE	355 945	350 000	350 000	367 721,00	105,1%	3,3%	11 776
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	404 221			112 310,70		-72,2%	-291 910
73221 FNGIR	672 180	672 000	672 000	671 458,00	99,9%	-0,1%	-722
7328 AUTRES FISCALITES REVERSEES				97 208,00			97 208
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	5 418 997	5 338 411	5 338 411	5 492 029,00	102,9%	1,3%	73 032
7346 TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES		352 342	352 342	352 783,00	100,1%		352 783
7362 TAXES DE SEJOUR	173 370,51	158 000	158 000	185 400,75	117,3%	6,9%	12 030
Total IMPOTS ET TAXES	29 260 150,51	29 675 098	29 903 777	30 410 753,75	101,7%	3,9%	1 150 603

La progression de la fiscalité s'établit à 3,9 % par rapport à 2017, avec cette année la mise en œuvre de la GEMAPI suite à la prise de compétence intervenue en 2018, et la légère hausse de fiscalité décidée l'an dernier.

Les rôles supplémentaires perçus cette année s'élèvent à 112 310,70 € (fiscalité due sur exercices antérieurs)

Ce poste enregistre également un reversement de la commune de Jassans pour 97 208 €, pour régularisation sur la compétence GEMAPI, évaluée par la CLECT en octobre dernier.

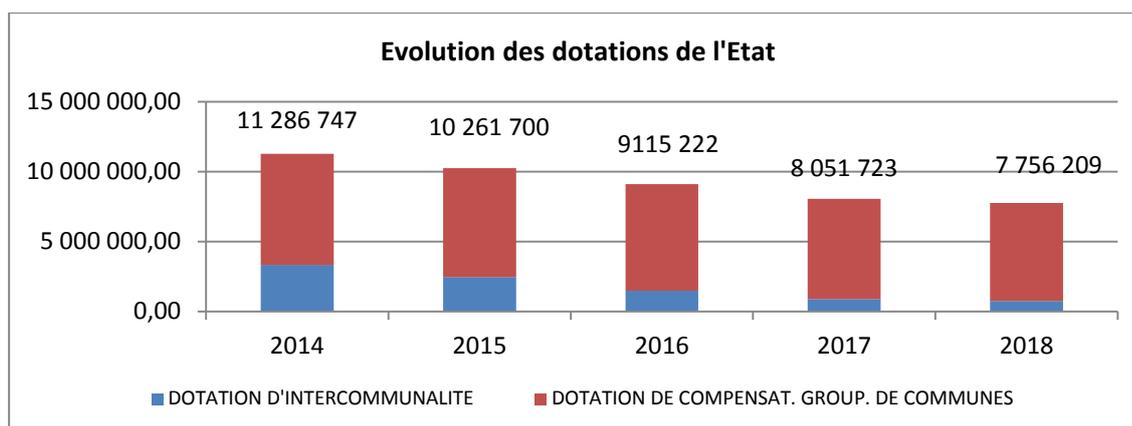
Le taux de réalisation s'établit à 101,7 %.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 10 300 266,26 € (-1,7 % par rapport à 2017, - 175 025,79 €)

Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat, les compensations de fiscalité ainsi que les différentes subventions et participations reçues par les partenaires.

Dotations de l'Etat : 7 756 209 € (-3,7 % par rapport à 2017, -295 514 €)

Nature	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	CA 2018	tx de réalisation	Variation CA 2018/ CA 2017 en %	Variation CA 2018/ CA 2017 en euros
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	897 436	760 000	760 000	749 630	98,6%	-16,5%	-147 806
74126 DOTATION DE COMPENSATION	7 154 287	7 011 201	7 011 201	7 006 579	99,9%	-2,1%	-147 708
TOTAL DOTATION	8 051 723	7 771 201	7 771 201	7 756 209	99,8%	-3,7%	-295 514



Malgré la stabilité des dotations au niveau national, les dotations 2018 sont orientées à la baisse, sous l'effet des écrêtements opérés pour financer les différentes composantes de la DGF du bloc communal et leur évolution (péréquation verticale, hausse de population, etc. ...).

Ces dotations enregistrent une diminution néanmoins beaucoup moins marquée que les années antérieures.

Les réalisations sont proches de la prévision.

Compensations de fiscalité : 967 911 € (+ 0,1 % par rapport à 2017)

Ces compensations sont stables par rapport à 2017.

Nature	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	CA 2018	tx de réalisation	Variation CA 2018/ CA 2017 en %	Variation CA 2018/ CA 2017 en euros
748313 DOTAT. DE COMPENS. REFORME DE LA TAXE PROF.	532 975	441 560	532 975	532 975	100,0%	0,0%	0
748314 DOTAT. UNIQUE SPECIFIQUES A TAXE PROF	23 681					-100,0%	-23 681
74833 COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET CFE)	1 012	1 000	1 000	4 686	468,6%	363,0%	3 674
74834 COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	3 330	3 000	3 000	3 482	116,1%	4,6%	152
74835 COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	405 656	338 000	338 000	426 768	126,3%	5,2%	21 112
TOTAL COMPENSATION FISCALITE	966 654	783 560	874 975	967 911	110,6%	0,1%	1 257

L'ajustement à la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (variable d'ajustement) prévu en loi de finances n'a pas été appliqué. Cette compensation sera cependant soumise à variation en 2019.

Les compensations d'exonération de taxe d'habitation ont été sous estimées : le taux de réalisation s'établit à 126,3 %.

Autres subventions et participations : 1 540 288,83 € (+10,1 % par rapport à 2017, soit + 141 016,21 €)

Secteurs	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	CA 2018	tx de réalisation	Variation CA 2018/ CA 2017 en %	Variation CA 2018/ CA 2017 en euros
CULTURE	241 931,60	266 353	266 353	257 094,80	97%	6,3%	15 163,20
BATIMENTS SPORT	17 885,00	15 000	15 000	19 054,00	127%	6,5%	1 169,00
CONTRAT DE VILLE/RENOVATION URBAINE	63 329,00	30 142	24 848	44 523,00	179%	-29,7%	-18 806,00
PETITE ENFANCE	201 575,58	17 310	30 810	58 196,11	189%	-71,1%	-143 379,47
COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM	761 750,94	699 000	699 000	814 571,70	117%	6,9%	52 820,76
TRANSPORT- DOTATION GENERALE DE DEC	91 442,00	92 000	92 000	91 442,00	99%	0,0%	0,00
URBANISME D.G.D.	0,00	0	0	250 000,00			250 000,00
SUIVI PIG (ANAH)		20 000	25 294	2 502,00	10%		2 502,00
MOBILITE	21 358,50	6 360	6 360	2 905,22	46%	-86,4%	-18 453,28
TOTAL GENERAL	1 399 272,62	1 146 165	1 159 665	1 540 288,83	133%	10,1%	141 016,21

Ces subventions et participations concernent essentiellement le secteur du traitement des ordures ménagères (participation des organismes type éco emballages), les subventions associées au contrat de ville et au conservatoire.

Ces produits enregistrent des évolutions contrastées.

L'agglomération bénéficie cette année encore d'une hausse des participations des partenaires sur le secteur des OM.

L'agglomération a de plus bénéficié cette année de la dotation de décentralisation pour la mise en œuvre du PLUI, pour un total de 250 000 €, qui n'avait pas été prévue au budget et qui explique la progression de ce poste.

Enfin, le FCTVA en fonctionnement s'élève à 35 857,43 €.

Globalement, le chapitre 74 « dotations et participations », avec un taux de réalisation 104,4%, présente une réalisation supérieure à la prévision, liée principalement à la DGD Plui et aux compensations de fiscalité sur la TH.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 74 854,78 € (+30,5 %, soit +17 500 €)

Ce poste est constitué essentiellement des remboursements de frais divers, de l'avance de trésorerie au CCAS (45 000 €), des loyers, etc...

Le nouveau contrat de DSP pour la gestion du Nautile prévoit le versement par le délégataire d'un loyer pour l'usage des équipements (15 954,84 €).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 2 122 559,38 € (+1 310 175,05 €)

Comme indiqué précédemment, la progression de ce poste relève essentiellement du secteur transport, géré par le SYTRAL.

La clause de rencontre prévue à l'article 9.3 des statuts du SYTRAL, visant la bonne adéquation des participations des partenaires pour la gestion de leur réseau de transport se traduit par une hausse de la participation par rapport à la prévision : 646 K€ contre une prévision de 482 K€ au titre de l'exercice 2016.

La clause de rencontre relative à l'exercice 2017 a également été perçue en 2018, pour un montant de 1 206 K€.

L'agglomération a reçu une indemnisation (provisoire) des assurances suite à l'incendie du Gymnase Seguin, non prévue au budget (100 000 €).

Enfin, les produits des cessions sont les suivants :

- cessions d'actions SAMDIV aux communes : 72 402,15 €
- biens mobiliers divers : 1 050 €

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement : 515 759,50 €

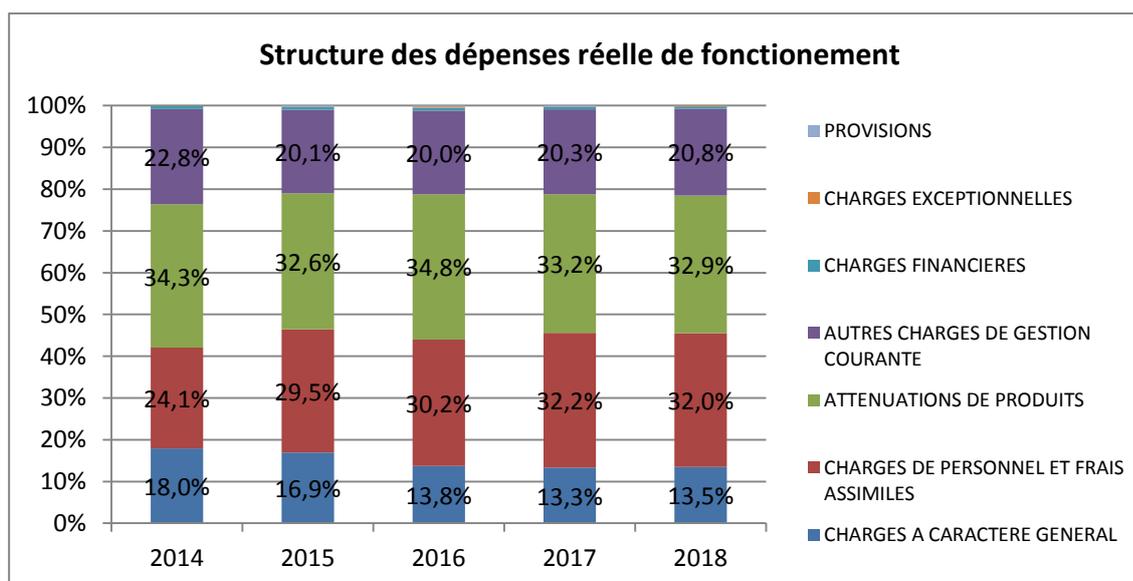
Les recettes d'ordre correspondent à des opérations comptables. Elles trouvent une correspondance en dépense d'ordre d'investissement. Ces écritures correspondent à l'amortissement de subventions d'investissement et au traitement comptable des moins-values de cessions.

Enfin, les recettes comprennent l'**excédent de fonctionnement 2017** reporté au budget 2018 : 7 164 956,11€.

2- Les dépenses de fonctionnement : 44 892 524,64€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 396 720,42 € et présentent une progression très modérée par rapport à 2017 (+0,8 %).

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP+ DM)	CA 2018	Tx de réalisation	solde sur crédits ouverts	variation CA 2018 / CA 2017 en %	variation CA 2018 / CA 2017 en euros
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 612 535,96	5 715 434	5 971 081	5 731 476,64	96,0%	-239 605	2,1%	118 941
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 551 503,84	13 840 806	14 037 411	13 580 477,57	96,7%	-456 933	0,2%	28 974
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 979 865,76	14 031 960	14 031 960	13 960 992,29	99,5%	-70 968	-0,1%	-18 873
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	100 000	48 783		0,0%	-48 783		0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 538 281,73	8 927 019	8 950 698	8 829 366,88	98,6%	-121 331	3,4%	291 085
66 CHARGES FINANCIERES	244 546,07	236 200	236 000	204 332,67	86,6%	-31 667	-16,4%	-40 213
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 136,35	7 700	92 618	90 074,37	97,3%	-2 544	209,1%	60 938
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000,00	100 000	100 000	0,00	0,0%	-100 000	-100,0%	-100 000
Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 055 869,71	42 959 119	43 468 551	42 396 720,42	97,5%	-1 071 831	0,8%	340 851



La structure des dépenses de la collectivité se caractérise par une stabilisation de la part des charges de personnel (compte tenu d'une quasi stabilité de ce poste de dépense par rapport à 2017), au profit notamment des participations (« autres charges de gestion courante ») avec, notamment, la prise de la compétence GEMAPI en 2018.

Le détail des différents postes de dépenses est le suivant :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 731 476,64 € (+2,1 %, soit +118 941 € par rapport à 2018)

Ce chapitre comprend les achats de matériels, entretien et réparations courantes, fluides, assurances, etc...

En 2018, la participation versée par l'agglomération aux propriétaires de Belleroche, précédemment inscrite en subvention, a été intégrée à ce chapitre (charges de copropriété), contribuant à la progression des charges. A périmètre comptable constant, on observe une baisse des dépenses de -0,8 %.

Globalement, les dépenses ont ainsi été contenues.

On constate des évolutions à la baisse principalement sur les secteurs suivants :

- entretien du cimetière, avec une réduction des dépenses courantes (eau, entretien) liées aux nouvelles modalités d'entretien (« zéro phyto ») et des exhumations : -38 %
- entretien du Nautile, compte tenu à la fois des travaux et d'une organisation différente laissant les charges d'entretien aux frais du délégataire.
- coûts de fonctionnement des stades :-5 %
- frais divers de fonctionnement des services, (entretien, fournitures, ect), avec notamment de nouveaux marchés publics plus favorables (téléphonie).
- contrat de ville : ce secteur présente un taux de réalisation de 82%, néanmoins supérieur à celui des années passées (69 %)
- Petite enfance : baisse des dépenses de 2,9 %, et un taux de réalisation de 92 %

Dans le cadre de crédits resserrés, le taux de réalisation progresse pour se fixer à 96 % contre 91 % en 2017.

Chapitre 012 : Charges de personnel : 13 580 477,57 € (+ 0,2 %, soit + 28 974 € par rapport à 2018)

Les dépenses de personnel ont été quasi stables en 2018 par rapport à 2017, malgré la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter de juillet 2018, notamment sous l'effet :

- du report de mesures gouvernementales liées à l'évolution des parcours professionnels (PPCR) (environ 60 000 €). Le déploiement des mesures PPCR initialement prévues en 2018 interviendra dès le 1er janvier 2019 pour un montant estimé à 70 000 € en 2019.
- d'une réorganisation des services, qui a conduit à la suppression de 4 postes (1 attaché à la direction des finances, 1 technicien responsable de site sportif, 1 vague-mestre, 1 technicien régie assainissement).
- d'une diminution du recours aux remplacements (- 85 000 €, soit 2,5 ETP) : diminution conjoncturelle de l'absentéisme sur 2018 et mise en place de nouveaux cycles de travail en petite enfance
- de la vacance de plusieurs postes, représentant environ 3.5 ETP sur l'année (150 000 €)

De plus, le décalage de certains recrutements - développeur économique et responsable RAMI, prévus fin 2018 (25 000€) - et le réajustement des crédits pour le RIFSEEP (avec une dépense réelle de 70 000 € pour une prévision de 125 000 €) contribuent à porter le taux de réalisation à 96,7 % en 2018 (99,75 % en 2017).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 8 829 366,88 € (+3,4 % par rapport à 2017, + 291 085 €)

Ce poste comprend principalement les subventions aux associations, la participation ou le versement de subvention de l'agglomération aux organismes de regroupement (syndicat mixte du Beaujolais, SYTRAIVAL, syndicat mixte des rivières, syndicat mixte du Bordelan, SYTRAL...), les indemnités des élus et autres admissions en non-valeur.

Il intègre cette année les dépenses liées à la prise de la compétence GEMAPI.

Les réalisations ont été les suivantes :

SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS DIVERS ORGANISMES	BP 2018	BP 2018 + DM	CA 2018
TOTAL	6 137 140	6 225 907	6 164 617,46
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS	119 422	119 434	119 422,40
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS (Geopark)	52 260	52 248	52 247,30
DESTINATION 70 (Vélo route Via saona)		5 000	5 000
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN	50 000	55 400	55 400
Participation Landes du beaujolais	4 900	4 900	4 900
AGENCE ECONOMIQUE	5 000	5 000	
CHAMBRE d'AGRICULTURE DEVELOPPEMENT RURAL (Stratégie agricole)	10 000	10 000	4 199,34
REGION - Plan beaujolais- (plan de relance économique du vignoble Beaujolais)	18 000	18 000	
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil		1 500	551
DEPARTEMENT (convention expérimentales de mutualisation EPCI (agence de développement touristique du Rhône))	3 000	3 000	3 000
SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE	300 000	300 000	300 000
POLE METROPOLITAIN	119 618	119 618	119 618
EPTB SAONE DOUB	7 300	7 300	4 706
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)	324 000	324 000	306 749
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT d'AZERGUES	7 400	7 400	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE TREVOUX ET ENV		49 000	44 717,42
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour les scolaires)	24 500	24 500	24 500
CC SAONE BEAUJOLAIS -(multi accueil ODENAS), et CC PIERRES DOREES (P'tits Bouchons)	25 000	36 607	36 607
SYNDICAT TRANSPORT (SYTRAL)	2 100 000	2 100 000	2 100 000
SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 910 000	2 918 000	2 918 000
Schéma d'organisation Touristique du Beaujolais (versement Fédération des Office de Tourisme (association))	56 740		
CIAS (Avance de Trésorerie)		45 000	45 000
CIAS (Programme de Réussite Educative)		20 000	20 000

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	BP 2018	BP 2018 + DM	CA 2018
TOTAL	2 384 115	2 319 027	2 273 220,12
<i>CIAS (Avance de trésorerie)</i>	45 000		
<i>CIAS (Programme de réussite Educative)</i>	20 000		
<i>OFFICE DE TOURISME</i>	150 000	150 000	150 000
<i>FEDERATION DES OFFICES DE TOURISME-Schéma d'organisation Touristique du Beaujolais</i>		56 740	56 725,64
TOURISME	150 000	206 740	206 726
CONTRAT DE VILLE	477 153	477 153	452 428
<i>Les Concerts de l'Auditorium</i>	17 000	17 000	17 000
<i>Centre culturel (Festival des nouvelles voix)</i>	120 000	120 000	120 000
<i>L'Autre Cinéma</i>	8 500	8 500	8 500
<i>CCAB (Festiplanètes)</i>	25 000	25 000	25 000
<i>Hippotoufer (Festival des Dindes Folles)</i>	2 500	2 500	2 500
<i>Association musicale intercommunale</i>	14 583	14 583	14 583
<i>Epicerie Culturelle</i>	2 000	2 000	2 000
<i>Echo de la Vallée du Morgon de Cogny (90 ème anniversaire)</i>		500	500
<i>AAAOO -Biennale des Arts multiples Vaux en beaujolais</i>		1 000	1 000
<i>Aède - Balades musicales à Vaux en Beaujolais et Rivolet</i>		1 000	1 000
CULTURE	189 583	192 083	192 083
<i>SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil</i>	1 500		
<i>Mission Locale CAVBS</i>	57 575	57 575	57 574,48
<i>reseau entreprendre</i>	4 000	4 000	4 000
<i>Initiative Beaujolais</i>	15 000	15 000	15 000
<i>Le Transit (Loyers)</i>	8 664	8 664	8 664
<i>Aderly</i>	15 000	15 000	
ECONOMIE	101 739	100 239	85 238,48
<i>Récréa- LE NAUTILE</i>	614 506	641 278	639 711
<i>TCAV - Ass délégataire de tennis</i>	2 025	2 025	2 025
<i>Beaujolais Runners</i>	30 000	30 000	30 000
SPORT	646 531	673 303	671 736
<i>AGIVR IME Les Grillons</i>	4 050	4 050	4 050
<i>AGIVR Camps en beaujolais</i>	2 403	2 403	2 403
<i>ARCAV - LE CEP</i>	35 825	35 825	35 825
<i>ARCAV - HIPPOCAMPE Accueil de jour</i>	15 000	15 000	15 000
SOCIAL	57 278	57 278	57 278
<i>Crèche La Villa Suzanne</i>	156 000	156 000	156 000
<i>Crèche L'île aux enfants</i>	302 000	302 000	302 000
<i>Crèche Les P'tits Loups</i>	119 656	119 656	119 656
PETITE ENFANCE	577 656	577 656	577 656
<i>Logement (AS des propriétaires de Belleroche)</i>	93 000		
<i>SOLILA (PACT RHONE)</i>	14 175	30 075	30 075
<i>Enveloppe provision</i>	12 000	4 500	
TOTAL - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 521 255	8 544 934	8 437 837,58

Chapitre 014 : Atténuation de produit : 13 960 992,29 € (- 0,1 %, soit -18 873 € par rapport à 2018)

Principales dépenses de ce poste, les attributions de compensation évoluent à la baisse, compte tenu du transfert à l'agglomération de la compétence de gestion de la zone d'activité économique de Jassans.

Le FPIC versé par l'agglomération est également orienté à la baisse (-6,3 %, soit -51 K€) : son positionnement relatif par rapport au niveau national sur les indicateurs de potentiel financier agrégé et revenu par habitant a été cette année favorable au territoire.

Nature	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	CA 2018	tx de réalisation	variation CA 2018/Ca 2017 en %	variation CA 2018/Ca en euros
739211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	13 154 835,00	13 172 160,00	13 125 923,00	13 125 923,00	100,0%	-28 912,00	-0,2%
73928 AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE (Correction sur AC Jassans pour la compétence Petite Enfance)	0,00	0,00	51 972,00	51 972,00	100,0%	51 972,00	
739223 FPIC	805 936,00	840 000,00	830 223,00	754 934,00	90,9%	-51 002,00	-6,3%
7398 REVERSEMENTS (taxe de séjour, part reversée au Département)	15 698,48	15 800,00	16 842,00	16 841,71	100,0%	1 143,23	7,3%
7391178 AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	3 396,28	4 000,00	7 000,00	11 321,58	161,7%	7 925,30	233,4%
TOTAL ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 979 865,76	14 031 960,00	14 031 960,00	13 960 992,29	99,5%	-18 873,47	-0,1%

Chapitre 66 : charges financières : 204 332,67 €

Les charges financières s'établissent à 204 332,67 €, en baisse par rapport à 2017 (244 546,07 €, soit - 16,4 %), en lien avec la réduction de l'encours de la dette.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 90 074,37 € (29 136,35 € en 2017)

Les charges exceptionnelles intègrent diverses pénalités et réductions de titres.

Ce chapitre comprend également les effets du changement de délégataire de service public au Nautile : les produits constatés d'avance au terme du contrat, titrés auprès de l'ancien délégataire, ont été reversés au nouveau délégataire.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : les dépenses d'ordre comprennent les dotations aux amortissements, qui s'établissent à 2 422 352,07€. S'ajoutent 73 452,15 € liées aux écritures comptables associées aux cessions d'actifs. Elles trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

II - La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement : 7 942 982,25 €

Recettes d'investissement réalisées : 7 550 864,11 €

Recettes engagées (restes à réaliser) : 392 118,14 €

=> **Total des recettes d'investissement : 7 942 982,25 €**

Chapitres	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	CA 2018	% réalisé	Restes à réaliser 2018	% réalisé y c RAR
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		400 000	400 000				
10222 F.C.T.V.A.	351 522,49	810 000	909 422	429 620	47,2%	142 293	62,9%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				438			
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	30 202,21	329 000	329 000	0			
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.		74 500	74 500	0			
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 000 000,00	1 000 000,00	100,0%		100,0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		5 492 436,89	5 492 436,89	0,00	0,0%		
OPERATIONS	157 984,45	1 115 958	1 298 619	344 552	26,5%	249 825	45,8%
RECETTES REELLES d'investissement de l'exercice	539 709,15	8 221 894,89	9 503 978,29	1 774 610,21	18,7%	392 118,14	22,1%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	8 249 443,11	8 377 488,11		0,0%		0,0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 651 246,58	2 520 100	2 520 100	2 495 804	99,0%		99,0%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 385,67	80 000	83 832	3 832	4,6%		4,6%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 301 272,72	36 478,95	36 478,95	36 478,95	100,0%		100,0%
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 166 798,49	3 240 138,95	3 240 138,95	3 240 138,95	100,0%		100,0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 664 412,61	22 348 055,90	23 762 016,30	7 550 864,11	31,8%	392 118,14	33,4%

Les recettes d'investissement sont constituées comme suit :

- **FCTVA** : 429 620,29 €, auxquels s'ajoute un report de 142 293,15€ (total : 571 913,44 €). Le FCTVA correspond au remboursement-partiel- de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'exercice.
- **Immobilisation financière (Recettes SAMDIV)** : 1 000 000 € : une avance en compte courant d'associé a été remboursée par la SAMDIV, pour un total d'un million d'euros. L'agglomération a dans le même temps versé à la SAMDIV une avance remboursable pour couvrir un besoin de trésorerie sur l'opération d'aménagement d'Epina y de même montant (objet initial de l'avance en compte courant d'associé)
- **Subventions d'investissement reçues**: 344 551,91 €, auxquels s'ajoute un report de 249 824,99 €- Total : 594 376,90 € (voir détail ci-dessous)

La perception du produit attendu au titre du solde de la ZAC des Grillons (« immobilisations en cours ») a été décalée, dans l'attente de la pleine réalisation des cessions sur le secteur.

Les « participations », prévues pour un montant de 74 500 €, correspondent à la vente d'actions de la SAMDIV aux communes membres, pour l'entrée au capital de la Société publique Locale. Ce produit de cession a été réalisé en fonctionnement.

Comme indiqué précédemment, l'emprunt n'a pas été mobilisé sur la période.

Les autres recettes de la section d'investissement sont constituées :

- des opérations d'ordre budgétaire : 2 499 636 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux dépenses d'ordre de fonctionnement (2 495 804,22 €), auxquels s'ajoutent les opérations patrimoniales (3 831,78 €)

- des résultats passés :

Résultat de fonctionnement 2017 capitalisé : 3 240 138,95 €

Résultat d'investissement reporté : 36 478,95€

2- Les dépenses d'investissement : 12 705 418,75 €

Dépenses d'investissement réalisées : 10 095 545,01 €

Dépenses engagées (restes à réaliser) : 2 609 873,74 €

=> **Total des dépenses d'investissement : 12 705 418,75 €.**

Chapitres	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018	Réalisé 2018	% réalisé	Restes à réaliser 2018	% réalisé y c RAR
020 DEPENSES IMPREVUES		200 000,00	159 005,40				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 117 542,52	6 005 000,00	6 005 000	2 207 527,51	36,8%		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 356 876,00	1 243 218,00	1 519 218	1 416 130,00	93,2%	61 120,00	97,2%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.		242 500,00	242 500	239 036,00	98,6%		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500 000,00		1 000 000	1 000 000,00	100,0%		
23- IMMOB en COURS en cours							
OPERATIONS	3 241 708,39	10 892 420,00	14 235 760,90	4 713 260,22	33,1%	2 548 753,74	51,0%

DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	6 216 126,91	18 583 138,00	23 161 484,30	9 575 953,73	41,3%	2 609 873,74	52,6%
--	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------	---------------------	--------------

040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	413 105,92	408 300,00	516 700,00	515 759,50	99,8%		99,8%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	5 385,67	80 000,00	83 832,00	3 831,78	4,6%		4,6%

Total DEPENSES d'INVESTISSEMENT	6 634 618,50	19 071 438,00	23 762 016,30	10 095 545,01	42,5%	2 609 873,74	53,5%
--	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------	---------------------	--------------

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 575 958,73 € et 2 609 873,74 € reportés (total : 12 185 827,47 €) et se ventilent comme suit :

. Remboursement du capital de la dette : 2 207 527,51 €

Les dépenses relatives au remboursement courant de la dette se sont élevées à 1 146 739 ,51 €. L'agglomération a procédé cette année à un remboursement anticipé de dette à hauteur de 1 060 788 €, sans indemnités de remboursement anticipé.

Les crédits ouverts pour la gestion de la trésorerie (3 789 000 €, permettant le remboursement ponctuel puis le rappel des emprunts revolving), n'ont pas été mobilisés, les conditions de marché n'étant pas favorables à ce type d'opération (taux d'intérêt négatifs sur la période).

. Subventions d'équipement versées : 1 416 130 €, restes à réaliser : 61 120 € -total : 1 477 250 €

- 800 000 € versés au budget STEP pour le financement des opérations d'investissement (rénovation de la station d'épuration)
- Attribution de compensation d'investissement : 401 250 € (443 218 € en 2017)

L'AC versée à la commune de Jassans a été revisitée à la baisse suite au transfert de la zone d'activité économique de la Grande Borne à Jassans.

- Fonds de concours voirie : 214 880 €, reports : 61 120 €

La plupart des communes ont appelé les fonds de concours qui avaient été mis en place en 2016 et 2017, pour un an, avant la mise en place de l'AC d'investissement.

. **Les participations financières**, versées pour un total de 239 036 €, comprennent la recapitalisation de la SAMDIV et le rachat des actions des actionnaires privés intervenues en vue de la transformation de la société en SPL.

. **Les autres immobilisations financières** : versées à hauteur de 1 000 000 € à la SAMDIV, pour l'opération de la ZAC d'Epinay, après remboursement par la SAMDIV d'une avance en compte courant d'associé de même montant.

. **Les opérations d'équipement : 4 713 260,22 €, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser (2 548 753,74 €) soit un total de 7 262 013,96 €**

Les réalisations sont les suivantes :

DEPENSES D'EQUIPEMENT - OPERATIONS

Opérations	BP 2018	Total budgété (BP + reports 2017+ DM)	Réalisé 2018	Tx de réalisation	Restes a réaliser (reports)	Tx de réalisation y compris reports
Action économique/ tourisme						
1479 ETUDE AVE MARIA	30 000,00	183 299,24	69 401,99	37,9%	98 303,25	91,5%
1515 HALTE FLUVIALE	612 000,00	905 970,00	214 270,08	23,7%	179 415,59	43,5%
1805 ETUDES DE COMMERCE	20 000,00	27 120,00	18 984,00	70,0%	8 136,00	100,0%
Culture						
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	35 000,00	51 802,91	32 236,42	62,2%	18 531,22	98,0%
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	140 500,00	142 740,48	2 456,48	1,7%	20 815,51	16,3%
1432 AMENAGEMENT CLOITRE SALLES CCBV	23 500,00	34 094,93	29 560,15	86,7%	200,00	87,3%
1435 POLE OENOLOGIQUE VAUX CCBV	6 320,00	56 420,00	32 559,60	57,7%	20 037,60	93,2%
1488 ACHAT VEHICULES	0,00	3 096,00	3 096,00	100,0%	0,00	100,0%
1702 TRAVAUX CONSERVATOIRE	33 500,00	36 929,86	7 651,89	20,7%	16 547,99	65,5%
Sport et jeunesse						
14100 TRAVAUX NAUTILE	3 920 000,00	4 503 590,48	1 217 335,68	27,0%		27,0%
Subvention d'équipement Nautile	186 000,00	186 000,00	66 985,69	36,0%	11 216,54	42,0%
1423 MATÉRIEL EQUIPEMENT SPORT	4 000,00	14 323,00	9 048,41	63,2%	5 158,97	99,2%
1455 TENNIS LACENAS	10 000,00	7 768,00	7 766,36	100,0%	0,00	100,0%
1470 GYMNASSE A SEGUIN TOITURE ET ISOLATION	0,00	9 048,00	8 388,00	92,7%	0,00	92,7%
1493 GYMNASSE SALLE DE HAND LIMAS	7 200,00	7 200,00	0,00	0,0%	7 200,00	100,0%
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	475 000,00	482 247,20	214 085,15	44,4%	207 126,91	87,3%
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	120 000,00	120 000,00	4 185,60	3,5%	5 760,00	8,3%
1611 RUGBY TRAVAUX	33 000,00	50 066,08	18 048,11	36,0%	28 481,82	92,9%
1707 STADES DE FOOT	7 200,00	15 164,05	7 505,11	49,5%	6 240,00	90,6%
1801 BOULODROME CLOS DE MILLY	30 000,00	30 000,00	11 416,33	38,1%	16 162,80	91,9%
Famille						
1482 CRECHE INTERCOMMUNALE	87 900,00	90 080,40	29 794,88	33,1%	21 510,05	57,0%
1606 TRAVAUX RESIDENCE LE CEP	105 000,00	131 880,00	864,00	0,7%	106 263,23	81,2%
Etudes et travaux hydrauliques						
1524 EP SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	150 000,00	160 440,00	10 848,00	6,8%	1 056,00	7,4%
1113 BASSIN LE MARVERAND ARNAS	0,00	13 746,00	10 596,00	77,1%	3 150,00	100,0%
1526 BASSIN DE MONTMELAS	120 000,00	120 600,00	600,00	0,5%	0,00	0,5%
1443 ZONE ECRETEMENT CRUES SALERIN HAM TALLEBA	23 000,00	87 264,09	82 236,74	94,2%	0,00	94,2%
1612 TRAVAUX D'EROSION	75 000,00	99 466,80	24 799,30	24,9%	8 477,50	33,5%
1613 TRAVAUX SUR BERGES	15 000,00	15 000,00	0,00	0,0%	5 010,00	33,4%
Mobilité- déplacement						
1501 TCU TRANSPORTS URBAINS	10 000,00	10 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
1409 ETUDES DEPLACEMENTS	70 000,00	149 158,00	64 458,00	43,2%	35 520,00	67,0%
1410 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	40 000,00	300 580,00	0,00	0,0%	60 000,00	20,0%
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	40 000,00	92 815,40	7 379,23	8,0%	4 268,84	12,5%
1415 COVOITURAGE	75 000,00	95 688,00	8 490,00	8,9%	12 198,00	21,6%
1513 ELECTROMOBILITE	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%

Sur ces secteurs, l'essentiel des opérations prévues a été réalisé ou engagé.

Concernant :

- la Halte fluviale : les travaux seront réalisés en 2019, suite à la phase d'étude,
- le Nautile : les travaux se poursuivront sur 2019
- la consultation pour la rénovation des tennis a été engagée début 2019
- la consultation pour l'établissement du schéma directeur des Eaux pluviales a été également engagée début 2019

Opération	BP 2018	Total budgété (BP + reports 2017+ DM)	Réalisé 2018	Tx de réalisation	Restes a réaliser (reports)	Tx de réalisation y compris reports
Urbanisme et Habitat						
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	300 000,00	284 100,00	207 650,00	73,1%	64 500,00	95,8%
1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	150 000,00	281 000,00	241 069,50	85,8%	0,00	85,8%
1481 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	282 000,00	339 469,45	114 200,97	33,6%	216 841,58	97,5%
1514 RENOUELEMENT URBAIN BELLEROCHÉ	120 000,00	349 817,40	163 835,55	46,8%	0,00	46,8%
1701 TERRAIN GLEIZE EPORA	377 000,00	377 000,00	338 821,25	89,9%	38 178,75	100,0%
Ordures Ménagères						
1478 ACHATS BACS OM	90 000,00	121 591,20	78 979,11	65,0%	21 288,00	82,5%
1488 ACHAT VÉHICULES	216 000,00	403 893,60	188 757,60	46,7%	1 218,00	47,0%
1703 EXTENSION LOCAL OM	300 000,00	304 800,00	8 481,60	2,8%	50 442,82	19,3%
1802 TRAVAUX SUR VOIRIE OM	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
1604 ACQUISITION DE MATERIEL	10 300,00	12 252,48	1 951,56	15,9%	0,00	15,9%
1607 TRAVAUX DECHETERIE	15 000,00	18 588,00	5 916,00	31,8%	12 100,80	96,9%
Développement durable- Climat						
1483 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)	25 000,00	68 040,00	43 040,00	63,3%	24 960,00	99,9%
1617 AGENDA 21	20 000,00	32 330,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Voirie						
1603 VOIRIE 2016	0,00	3 465,10	3 402,00	98,2%	0,00	98,2%
1706 VOIRIE 2017	0,00	530 771,91	491 482,78	92,6%	19 068,00	96,2%
1803 VOIRIE 2018	800 000,00	809 000,00	182 868,65	22,6%	626 131,35	100,0%
Administration générale						
1509 AIRE ACCUEIL CAVBS	500 000,00	553 490,00	6 954,00	1,3%	46 500,00	9,7%
1420 TRAVAUX CIMETIERE	17 000,00	27 792,00	16 160,34	58,1%	11 244,49	98,6%
1605 VESTIAIRES ET HANGAR CIMETIERE	243 000,00	280 103,91	12 422,85	4,4%	267 572,06	100,0%
1601 TRAVAUX BUREAUX 3È ETAGE	50 000,00	50 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
1705 SIEGE AGGLO	197 000,00	232 000,00	35 591,55	15,3%	22 240,94	24,9%
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	76 500,00	146 162,04	69 022,40	47,2%	73 039,21	97,2%
1428 SIGNALÉTIQUE JALONNEMENT	10 000,00	10 000,00	3 106,30	31,1%	304,80	34,1%
1418 ELARGISSEMENT PÉRIMETRE	0,00	1 080,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
1402 MOBILIER, MATERIEL , INFORMATIQUE.	102 000,00	118 692,83	81 756,48	68,9%	23 783,10	88,9%
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	382 500,00	503 033,00	167 675,30	33,3%	85 332,24	50,3%
1488 ACHAT VÉHICULES	24 000,00	24 000,00	0,00	0,0%	22 769,78	94,9%
1604 ACQUISITION DE MATERIEL	5 000,00	10 096,08	7 581,25	75,1%	2 232,00	97,2%
1407 SANTE SECURITE TRAVAIL	6 000,00	10 724,75	9 308,97	86,8%	1 108,00	97,1%
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	10 000,00	38 868,23	18 177,01	46,8%	11 110,00	75,3%
TOTAL	10 892 420,00	14 235 760,90	4 713 260,22	33,1%	2 548 753,74	51,0%

- L'acquisition de matériel pour le secteur OM a été décalée en 2019.

Les recettes d'investissement perçues sont les suivantes :

Opérations	BP 2018	Total budgété (BP + reports 2017+ DM)	Réalisé 2018	Tx de réalisation	Restes à réaliser (reports)	Tx de réalisation y compris reports
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR			5 779,34			
1404 MATERIEL INFORMATIQUE		41 340,00		0,0%	41 340,00	
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	2 000,00	2 000,00		0,0%		
14100 TRAVAUX NAUTILE	725 000,00	725 000,00		0,0%		
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO			8 245,50			
1415 COVOITURAGE	10 000,00	10 000,00	5 866,17	58,7%		
1420 TRAVAUX CIMETIERE		20 475,00	8 875,00	43,3%		
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	50 000,00	50 000,00		0,0%		
1443 ZONE ECRETEMENT CRUES TALLEBARDE BLACE			158 245,36		41 199,82	
1501 TCU TRANSPORTS URBAINS	10 000,00	10 000,00		0,0%		
1514 RENOUVELLEMENT URBAIN BELLEROUCHE	47 600,00	168 446,40	69 693,51	41,4%	98 793,99	100%
1515 HALTE FLUVIALE	83 000,00	83 000,00	60 955,03	73,4%	68 491,18	156%
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	72 445,00	72 445,00		0,0%		
1524 EP SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	115 913,00	115 913,00	26 892,00	23,2%		
Total	1 115 958,00	1 298 619,40	344 551,91	26,5%	249 824,99	46%

L'agglomération bénéficie notamment du dispositif contrat ambition Région (Nautile, Musée, tennis), opérations pour lesquelles les financements seront perçus en 2019.

Les opérations d'ordre : 519 591,81€

Les opérations de dépenses d'ordre correspondent aux recettes d'ordre de fonctionnement (amortissement de subventions reçues) (515 759,50 €) et aux opérations patrimoniales (3 831,78 €).

Synthèse du compte administratif et Résultat du budget principal :

Compte tenu de l'exécution budgétaire, le résultat de l'exercice 2018 du budget principal s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	56 792 466,90 €
- Dépenses :	44 892 524,64 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 11 899 942,26 €

Section d'investissement :

- Recettes (y compris résultat reporté) :	7 550 864,11 €
- Dépenses :	10 095 545,01 €
Solde de la section d'investissement :	- 2 544 680,90 €

Restes à réaliser :

- Recettes :	392 118,14 €
- Dépenses :	2 609 873,74 €
Solde des restes à réaliser :	- 2 217 755,60 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : - **4 762 436,50 €**

- Résultat de clôture 2018 : **7 137 505,76 €**

2.1.2. Arrêt du Compte Administratif 2018 - Budget annexe eau

Le compte administratif 2018 du budget annexe **EAU** se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	6 598 094,01 €
- Dépenses :	870 923,30 €
Solde de la section d'exploitation :	+ 5 727 170,71 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	990 180,11 €
- Dépenses :	4 643 174,09 €
Solde de la section d'investissement :	- 3 652 993,98 €
Restes à réaliser :	
- Recettes :	1 367 450,63 €
- Dépenses :	510 667,44 €
Solde des restes à réaliser :	856 783,19 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	- 2 796 120,79 €
- Excédent de clôture 2018 :	+ 2 931 049,92 €

Il est précisé que la collectivité a fait le choix d'assujettir le budget annexe EAU au régime de TVA de droit commun, ce à compter du 1^{er} mai 2017.

Depuis cette date, la collectivité peut récupérer la TVA ayant grevée les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, elle procède également à une récupération de la TVA selon le droit commun, plutôt que via le FCVTA ou par transfert de droit à déduction au délégataire de service public.

Sur 2017, les dépenses réalisées avant le 1^{er} mai apparaissent ainsi TTC, tandis que celles réalisées après cette date sont enregistrées HT. Ce changement de régime de TVA n'a pas d'impact sur les recettes.

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 6 598 094,01 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 011 912,22	1 950 000,00	1 950 000,00	1 938 072,08
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	32 391,50	18 000,00	18 000,00	18 030,85
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	2,04
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	40 000,00	1 204 000,00	40 000,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 044 303,72	2 008 000,00	3 172 000,00	1 996 104,97
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 325,50	46 550,00	46 550,00	44 946,70
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 318 195,39	4 557 042,34	4 557 042,34	4 557 042,34
Total Fonctionnement	5 396 824,61	6 611 592,34	7 775 592,34	6 598 094,01

Dépenses d'exploitation : 870 923,30 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 818,45	69 550,00	69 550,00	34 819,62
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	132 819,00	160 250,00	160 250,00	158 550,27
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 706,00	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	17 075,02	19 000,00	19 000,00	13 876,59
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5 800,00	1 813 564,00	349 262,58
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	254 418,47	254 600,00	2 062 364,00	556 509,06
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	5 994 492,34	5 350 728,34	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	327 893,34	362 500,00	362 500,00	314 414,24
Total Fonctionnement	582 311,81	6 611 592,34	7 775 592,34	870 923,30

Epargne : 1 439 595,91 €

	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 044 303,72	2 008 000,00	3 172 000,00	1 996 104,97
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	254 418,47	254 600,00	2 062 364,00	556 509,06
EPARGNE BRUTE	1 789 885,25	1 753 400,00	1 109 636,00	1 439 595,91

1. Les recettes totales d'exploitation : 6 598 094,01 €

Recettes réelles d'exploitation : 1 996 104,97 € (-3,6% par rapport à 2017)

Elles comprennent :

- Les redevances perçues auprès des usagers du service public : 1 938 072,08 €, en baisse de 3,7% par rapport à l'exercice 2017.
- Les subventions reçues : 18 030,85 €, en baisse par rapport à l'exercice 2017 (pour mémoire, perception en 2017 de l'aide de l'Agence de l'eau pour assistance à la dévolution de la nouvelle délégation de service public sur le secteur).
- Les produits exceptionnels : 40 000 € (versé par le délégataire pour frais de contrôle prévus au contrat)

Recettes d'ordre : 44 946,70 € correspondant aux amortissements des subventions perçues. Elles trouvent leur contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 4 557 042,34 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 870 923,30 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 556 509,06 € (+119% par rapport à 2017)

La progression est exclusivement liée aux charges de personnel et aux dépenses exceptionnelles :

- Les charges à caractère général : 34 819,12 € (-65 %) (frais d'accompagnement au renouvellement de la DSP portés en 2017)
- Les charges de personnel : 158 550,27 € (+19 %) : cette progression accompagne celle des effectifs en année pleine, après deux recrutements intervenus en cours d'année en 2017 (effectif : 3.15 ETP)
- Les intérêts de la dette : 13 876,59 € (-19%)
- Les charges exceptionnelles : 349 262,58 € : l'agglomération a procédé au remboursement des redevances perçues à tort depuis 2016 sur le secteur de la commune de Pouilly et depuis 2017 sur le secteur de la commune déléguée de Liergues.

Les opérations d'ordre budgétaires : 314 414,24 € correspondant aux dotations aux amortissements et trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 1 439 595,91 €

La baisse de l'épargne constatée par rapport à l'exercice précédent (- 350 289,34 €), tient essentiellement aux reversements exceptionnels de redevances perçues à tort effectués sur l'exercice. L'épargne brute, qui s'élève à 1 439 595 €, est supérieure aux prévisions (1 109 636 €).

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 2 357 720,74 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation y c RAR
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 390 850,00	3 665 850,00	343 254,70	9%	2018	345 272,70	9%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 390 850,00	3 665 850,00	343 254,70	9%	0,00	343 254,70	9%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	75 040,71	75 040,71	75 040,71	100%	0,00	75 040,71	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 994 492,34	5 350 728,34	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	362 500,00	362 500,00	314 414,24	87%	0,00	314 414,24	87%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	257 470,46	257 470,46	257 470,46	100%	0,00	257 470,46	100%
						0	
Total Recettes d'Investissement	10 080 353,51	9 711 589,51	990 180,11	10%	1 367 540,63	2 357 720,74	24%

Dépenses d'investissement : 5 153 841,53 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser 2018	Total	Taux de réalisation y c restes à réaliser
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	205 000,00	205 000,00	95 875,12	47%	0,00	95 875,12	47%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 106 792,34	1 299 728,34				0,00	0%
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	7 389 500,00	8 160 311,17	4 502 352,27	55%	510 667,44	5 013 019,71	61%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 701 292,34	9 665 039,51	4 598 227,39	48%	510 667,44	5 108 894,83	53%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 550,00	46 550,00	44 946,70	97%	0,00	44 946,70	97%
Total Dépenses d'Investissement	9 747 842,34	9 711 589,51	4 643 174,09	47,81	510 667,44	5 153 841,53	47,81

1. Les recettes totales d'investissement : 2 357 720,74 €

Les recettes réelles d'investissement : 1 710 795,33 €

Le montant des subventions perçues s'élève à 1 710 795,33 € avec restes à réaliser, soit un taux de réalisation de 47%.

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec RAR
13 2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	0,00	5 000,00	7 815,55	156%	0,00	7 815,55	156%
13 2314008 EA USINE EAU POTABLE	3 370 000,00	3 370 000,00	335 439,15	10%	1 114 397,63	1 449 836,78	43%
13 2315003 SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	0,00	30 000,00	0,00	0%	29 143,00	29 143,00	97%
13 2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	20 850,00	20 850,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
13 2318002 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	0,00	240 000,00	0,00	0%	224 000,00	224 000,00	93%
Total subventions perçues	3 390 850,00	3 665 850,00	343 254,70	9%	1 367 540,63	1 710 795,33	47%

Les recettes perçues en 2018 proviennent essentiellement de l'Agence de l'eau et du département du Rhône et concernent majoritairement la réhabilitation de l'usine de potabilisation.

Les opérations d'ordre : 314 414 € correspondant aux dotations aux amortissements et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Le résultat d'investissement 2017 reporté : 75 040,71 €

Les dotations, fonds divers et réserves : 257 470,46 € correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

2. Les dépenses totales d'investissement : 5 153 841,53 €

Les opérations d'ordre : 44 946,70 €

Les dépenses réelles d'investissement : 5 108 894,83 €

- Remboursement du capital de la dette : 95 875,12 €
- Dépenses d'équipement : 4 502 352,27 €, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser de l'exercice : 510 667,44 €, soit un total de 5 013 019,71 €.

Le taux de réalisation, reports compris, est de 61%.

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec RAR
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	50 000,00	127 635,00	34 527,75	27%	43 107,25	77 635,00	61%
2314008 EA USINE EAU POTABLE	6 322 800,00	6 352 363,70	3 330 279,98	52%	0,00	3 330 279,98	52%
2315004 TRAVAUX CANALISATION SIEOV	0,00	6 065,98	0,00	0%	0,00	0,00	0%
2316001 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX CAVIL	542 000,00	747 665,10	416 371,44	56%	283 940,80	700 312,24	94%
2316002 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX SIEOV	417 000,00	567 156,39	402 631,65	71%	149 569,17	552 200,82	97%
2316003 ETUDES NEGOCIATION FONCIERE PPR	16 000,00	21 125,00	5 125,00	24%	10 000,00	15 125,00	72%
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	41 700,00	33 300,00	33 300,00	100%	0,00	33 300,00	100%
2318001 TERRAIN RESERVOIR THEIZE	0,00	5 000,00	0,00	0%	4 166,67	4 166,67	83%
2318002 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	0,00	300 000,00	280 116,45	93%	19 883,55	300 000,00	100%
Total dépenses opérations	7 389 500,00	8 160 311,17	4 502 352,27	55%	510 667,44	5 013 019,71	61%

Les travaux de canalisations sont réalisés à plus de 95 % reports compris.

Les travaux de réhabilitation de l'usine de potabilisation, principale opération prévue au budget, ont débuté en novembre 2017 et seront achevés en 2019.

- **BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE**

Le besoin de financement des opérations de l'exercice (2 815 376,78 €) est couvert par la reprise du résultat de l'exercice 2017.

Le résultat de clôture reste positif et s'élève à 2 931 049,92 €.

Il diminue de près de 36% par rapport à l'exercice précédent, traduisant la consommation des ressources provisionnées pour le financement des travaux de réhabilitation de l'usine de potabilisation.

		CA 2017	CA 2018
A	Dépenses réelles d'investissement	2 315 708,08	4 598 227,39
B	Recettes réelles d'investissement	1 744 918,74	343 254,70
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	570 789,34	4 254 972,69
D	Recettes réelles de fonctionnement	2 044 303,72	1 996 104,97
E	Dépenses réelles de fonctionnement	254 418,47	556 509,06
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	1 789 885,25	1 439 595,91
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	1 219 095,91	-2 815 376,78
H	Résultat N-1	3 670 457,60	4 889 553,51
I = G + H	Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	4 889 553,51	2 074 176,73
J	Solde des reports de l'exercice	-332 511,17	856 873,19
K = I + J	Résultat de clôture	4 557 042,34	2 931 049,92

La capacité de désendettement augmente légèrement sous l'effet de la baisse de l'épargne brute.

	CA 2017	CA 2018
Encours de la dette en fin d'année	5 314 783,00	4 848 413,00
Epargne brute	1 417 220,47	1 089 058,52
Capacité de désendettement en années	3,8	4,5

2.1.3. Arrêt du Compte Administratif 2018 - Budget annexe STEP et bassins de dépollution

Le compte administratif 2018 du budget annexe STEP et bassins de dépollution se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	13 308 285,72 €
- Dépenses :	2 664 178,70 €
Solde de la section d'exploitation :	10 644 107,02 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	3 039 795,37 €
- Dépenses :	3 279 689,14 €
Solde de la section d'investissement :	- 239 893,77 €
Restes à réaliser :	
- Recettes :	138 230,96 €
- Dépenses :	253 721,85 €
Solde des restes à réaliser :	- 115 490,89 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	- 355 384,66 €
- Excédent de clôture 2018 :	10 288 722,36 €

Il est précisé que la collectivité a fait le choix d'assujettir le budget annexe STEP au régime de TVA de droit commun, ce à compter du 1 er mai 2017.

Depuis cette date, la collectivité peut récupérer la TVA ayant grevée les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, elle procède également à une récupération de la TVA selon le droit commun, plutôt que via le FCVTA ou par transfert de droit à déduction au délégataire de service public.

Sur 2017, les dépenses réalisées avant le 1 er mai apparaissent ainsi TTC, tandis que celle réalisées après cette date sont enregistrées HT. Ce changement de régime de TVA n'a pas d'impact sur les recettes.

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 13 308 285,72 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 214 394,08	3 150 000,00	3 150 000,00	2 891 080,81
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	93 292,98	137 800,00	137 800,00	12 346,65
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	2 141,03
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 263,33	0,00	10 950,00	72 177,03
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 328 950,39	3 287 800,00	3 298 750,00	2 977 745,52
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 669 391,14	8 888 292,39	8 888 292,39	8 888 292,39
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 403 322,76	1 373 500,00	1 443 782,00	1 442 247,81
Total Fonctionnement	12 401 664,29	13 549 592,39	13 630 824,39	13 308 285,72

Dépenses d'exploitation : 2 664 178,70 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 539 897,10	1 520 300,00	1 520 300,00	1 488 606,56
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	209 283,00	226 800,00	226 800,00	219 212,85
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	1 000,00	6 382,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	160 949,82	167 500,00	167 500,00	154 071,80
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 600,00	8 500,00	35 557,00	26 795,79
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 911 729,92	1 924 100,00	1 956 539,00	1 888 687,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	10 877 792,39	10 886 063,39	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	570 706,43	747 700,00	788 222,00	775 491,70
Total Fonctionnement	2 482 436,35	13 549 592,39	13 630 824,39	2 664 178,70

Epargne : 1 089 058,52 €

	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 328 950,39	3 287 800,00	3 298 750,00	2 977 745,52
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 911 729,92	1 924 100,00	1 956 539,00	1 888 687,00
EPARGNE BRUTE	1 417 220,47	1 363 700,00	1 342 211,00	1 089 058,52

1. Les recettes totales d'exploitation : 13 308 285,72 €

Recettes réelles d'exploitation : 2 977 745,52 € (-10,6 %)

Les recettes réelles d'exploitation sont composées des :

- Produits du service : 2 891 080,81 € (-10 % par rapport à 2017), dont :
 - o Redevances d'assainissement : 1 793 715,04 € (-16% par rapport à 2017, -340 073,59 €)
 - o Redevance pour le traitement des eaux pluviales versée par le budget principal au budget annexe : 952 783 € (+3% par rapport à 2017, soit 29 665 €).
 - o Participations des usagers pour raccordement : 113 264,33 € (en baisse par rapport à 2017)
- Dotations, subventions et participations : 12 346,65 €, correspondant aux primes d'épuration (4 597,53 €) et autres subventions versées par l'agence de l'eau pour la prise en charge de personnel (7 799,12 €), en baisse par rapport à 2017.
- Produits exceptionnels : 72 177,03 €, dont :
 - 21 230,17 de pénalités pour non-respect du règlement d'assainissement
 - 40 000,00 € versés par Véolia pour frais de contrôle
 - 10 946,86 € de participation de la commune de St Etienne la Varenne pour le schéma directeur d'assainissement engagé par l'agglomération et intégrant son périmètre.

Recettes d'ordre : 1 442 247,81 € correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement perçues.

Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 8 888 292,39 € (+ 16% par rapport à 2017).

2. Les dépenses totales d'exploitation : 2 664 178,70 € (+7% par rapport à 2017)

Les dépenses réelles de fonctionnement : 1 888 687,00 € (-1,2% par rapport à 2017)

Les dépenses réelles d'exploitations comprennent :

- Les charges à caractère général pour un montant de 1 488 606,56 € (-3,3% par rapport à 2017) (effets du passage en hors taxes sur une année pleine et de la réduction des dépenses, certaines actions de contrôle n'étant pas engagées toutes les années)
- Les charges de personnel, qui s'élèvent à 219 212,85 € (+ 4,7% par rapport à 2017) : en 2018, l'effectif de ce budget a été porté à 4,55 ETP, soit + 0,05 ETP par rapport à 2017.
- Les charges financières pour un montant de 154 071,80 € (-4,3% par rapport à 2017)
- Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 26 795,79 €, suite à des annulations de titre et au reversement de la redevance d'assainissement des exercices 2014, 2015 et 2016 perçue à tort à la commune de St Etienne la Varenne.

Les opérations d'ordre budgétaire : 775 491,70 € correspondant aux dotations aux amortissements, qui contribuent au financement de l'investissement et trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre de la section d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 1 093 606,05 €

L'épargne de l'exercice diminue par rapport à l'exercice précédent (- 328 161,95 €), contre une prévision à la hausse. Elle est inférieure à la prévision à hauteur de 253 152 €.

Cette réduction de l'épargne s'explique par la réduction des redevances et des primes d'épuration.

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 3 178 026,33 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec RAR
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 095 650,00	1 371 595,96	1 233 368,12	90%	138 230,96	1 371 599,08	100%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 095 650,00	1 371 595,96	1 233 368,12	90%	138 230,96	1 371 599,08	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 877 792,39	10 886 063,39	0,00	0%		0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	747 700,00	788 222,00	775 491,70	98%		775 491,70	98%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 030 935,55	1 030 935,55	1 030 935,55	100%		1 030 935,55	100%
Total Dépenses d'Investissement	13 752 077,94	14 076 816,90	3 039 795,37	22%	138 230,96	3 178 026,33	23%

Dépenses d'investissement : 3 533 410,99 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	470 000,00	470 000,00	466 370,35	99%		466 370,35	99%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 179 342,39	9 179 342,39		0%		0,00	0%
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 698 300,00	2 030 811,76	396 701,23	33%	253 721,85	650 423,08	32%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 347 642,39	11 680 154,15	863 071,58	33%	253 721,85	1 116 793,43	10%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	974 369,75	974 369,75	974 369,75	100%		974 369,75	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 373 500,00	1 443 782,00	1 442 247,81	100%		1 442 247,81	100%
Total Dépenses d'investissement	13 695 512,14	14 076 816,90	3 279 689,14	23%	253 721,85	3 533 410,99	25%

1. Les recettes totales d'investissement : 3 178 026,33 €

Les recettes réelles d'investissement : 1 371 599,08 €

Les recettes réelles d'investissement sont exclusivement composées des subventions suivantes :

- subvention du budget principal : 800 000 € (pour la réhabilitation de l'usine d'épuration).
- subventions perçues pour la réalisation d'opérations (voir répartition dans le tableau ci-dessous) : 571 599,08 €

Opération	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec RAR
13 2914008 ST RESEAUX SECONDAIRES EXTENSION 2011	0,00	151 000,00	150 955,37	100%	0,00	150 955,37	100%
13 2914009 ST REHABILITATION RESEAUX SECONDAIRES	0,00	0,00	154 966,70		0,00	154 966,70	
13 2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	0,00	97 945,96	57 205,05	58%	97 945,96	155 151,01	158%
13 2915004 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT ST GEORGES	0,00	0,00	35 000,00		0,00	35 000,00	
13 2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	45 000,00	45 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
13 2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	12 000,00	39 000,00	27 000,00	69%	11 685,00	38 685,00	99%
13 2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	12 000,00	12 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
13 2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSA	41 650,00	41 650,00	0,00	0%	28 600,00	28 600,00	69%
13 2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JUL	20 000,00	20 000,00	8 241,00	41%	0,00	8 241,00	41%
13 2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLI	165 000,00	165 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Total	295 650,00	571 595,96	433 368,12	76%	138 230,96	571 599,08	100%

Les opérations d'ordre : 775 491,70 € correspondant aux dotations aux amortissements et trouvant leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

L'excédent d'investissement 2017 reporté : 1 030 935,55 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 3 533 410,99 €

Les dépenses réelles d'investissement : 1 116 793,43 €

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 466 370,35 € en 2018
- Les dépenses d'équipements pour un montant total de 650 423,43 € dont 253 721,85 € de reports. Le taux de réalisation y compris report est de 32%.

Le détail des dépenses par opération est le suivant :

Opération	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Rstes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec RAR
2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	305 000,00	305 000,00	170 527,87	56%	0,00	170 527,87	56%
2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	0,00	44 534,00	18 221,54	41%	0,00	18 221,54	41%
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	140 000,00	140 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	40 000,00	40 000,00	12 457,98	31%	11 165,75	23 623,73	59%
2915007 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SIAV	0,00	81 132,10	0,00	0%	81 132,10	81 132,10	100%
2915008 TVX SDA EP JASSANS	500 000,00	500 000,00	5 000,25	1%	1 755,00	6 755,25	1%
2916002 TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CCBNM	0,00	134 654,41	125 535,53	93%	0,00	125 535,53	93%
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	40 000,00	58 000,00	0,00	0%	30 586,00	30 586,00	53%
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	83 300,00	83 300,00	2 418,38	3%	80 055,00	82 473,38	99%
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	40 000,00	73 841,25	49 572,35	67%	20 900,00	70 472,35	95%
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	550 000,00	570 350,00	12 967,33	2%	28 128,00	41 095,33	7%
Total	1 698 300,00	2 030 811,76	396 701,23	20%	253 721,85	650 423,08	32%

Les dépenses d'ordre : 1 442 247,81 € correspondant aux amortissements de subventions perçues et trouvant leur exacte correspondance en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement comprennent également le déficit reporté de l'exercice 2017 pour un montant de 974 369,75 €.

- **BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE**

Le solde des opérations de l'exercice reste positif (1 459 355,06 €) et alimente les réserves de ce budget. Le résultat de l'exercice progresse et contribuera au financement du projet de la rénovation de la station d'épuration.

		CA 2017	CA 2018
A	Dépenses réelles d'investissement	1 371 459,16	863 071,58
B	Recettes réelles d'investissement	959 404,92	1 233 368,12
C = A - B	Solde de la section d'investissement	412 054,24	-370 296,54
F	Recettes réelles de fonctionnement	3 328 950,39	2 977 745,52
G	Dépenses réelles de fonctionnement	1 911 729,92	1 888 687,00
H = F - G	Epargne brute de l'exercice	1 417 220,47	1 089 058,52
I = H - E	Besoin de financement des opérations de l'exercice	1 005 166,23	1 459 355,06
J =	Résultat N-1	7 939 691,96	8 944 858,19
K = I + J	Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	8 944 858,19	10 404 213,25
L	Solde des reports de l'exercice	-56 565,80	-115 490,89
M = K + L	Résultat de clôture	8 888 292,39	10 288 722,36

La capacité de désendettement du budget STEP augmente et atteint 4,5 ans en 2018 en raison de la diminution de l'épargne brute.

	CA 2017	CA 2018
Encours de la dette en fin d'année	5 314 783,00	4 848 413,00
Epargne brute	1 417 220,47	1 089 058,52
Capacité de désendettement en années	3,8	4,5

2.1.4. Arrêt du Compte Administratif 2018 - Budget annexe assainissement

Le compte administratif 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	2 458 687,59 €
- Dépenses :	1 965 684,70 €
Solde de la section d'exploitation :	493 002,89 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	1 971 945,52 €
- Dépenses :	2 086 720,52 €
Solde de la section d'investissement :	- 114 175,00 €
Restes à réaliser :	
- Recettes :	388 057,74 €
- Dépenses :	1 224 260,96 €
Solde des restes à réaliser :	- 836 203,22 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	- 950 978,22 €
- Résultat de clôture 2018 :	- 457 975,33 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

• SECTION D'EXPLOITATION

Recettes d'exploitation : 2 458 687,59 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 155 416,47	2 150 000,00	2 150 000,00	2 038 633,07
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	59 800,00	132 600,00	132 600,00	66 508,03
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 378,08	10 000,00	10 000,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 346,44	41 000,00	59 000,00	2 656,72
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 281 940,99	2 333 600,00	2 351 600,00	2 107 797,82
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	97 107,46	70 000,00	70 000,00	67 811,99
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	881 083,82	283 077,78	283 077,78	283 077,78
Total	3 260 132,27	2 686 677,78	2 704 677,78	2 458 687,59

Dépenses d'exploitation : 1 965 684,70 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	385 390,26	732 150,00	750 150,00	515 226,68
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	622 020,66	746 500,00	746 500,00	718 551,11
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 240,00	5 000,00	5 000,00	0,62
66 CHARGES FINANCIERES	1 526,96	2 300,00	2 300,00	1 120,71
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 021,83	8 000,00	8 000,00	534,34
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 015 199,71	1 493 950,00	1 511 950,00	1 235 433,46
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	428 727,78	428 727,78	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	731 381,39	764 000,00	764 000,00	730 251,24
Total	1 746 581,10	2 686 677,78	2 704 677,78	1 965 684,70

Epargne : 872 364,36 €

	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 281 940,99	2 333 600,00	2 351 600,00	2 107 797,82
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 015 199,71	1 493 950,00	1 511 950,00	1 235 433,46
EPARGNE BRUTE	1 266 741,28	839 650,00	839 650,00	872 364,36

1. Les recettes totales d'exploitation : 2 458 687,59 €

Recettes réelles d'exploitation : 2 107 797,82 € (-8% par rapport à 2017)

Les recettes réelles d'exploitation sont composées des :

- Produits de services et du domaine : 2 038 633,07 € (-5% par rapport à 2017) qui comprennent :

- Des redevances d'assainissement perçues auprès des usagers du service : 1 380 284,72 € (-11% par rapport à 2017).
- Des taxes de raccordement : 181 956,35 € (+21% par rapport à 2017).
- De la redevance pour traitement des eaux pluviales, versée par le budget principal : 476 392 € (+3% par rapport à 2017).

- Subventions et participations : 66 508,03 €, versé par l'Agence Eau Rhône Alpes, pour la prise en charge de postes dédiés au contrat d'agglomération.

- Produits exceptionnels : 2 656,72 € correspondant à des pénalités pour défaut d'exploitation de l'auto surveillance du réseau assainissement.

Recettes d'ordre : 67 811,99 € (30% par rapport à 2017)

Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 283 077,78 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 1 965 684,70 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 1 235 433,46 €

Les dépenses réelles d'exploitation, en hausse de 22% par rapport à l'exercice précédent, comprennent :

- Les charges à caractère général : 515 226,68 € (+ 34% par rapport à 2017) comprenant essentiellement des travaux courants, de l'achat de matériels et fournitures pour l'entretien des équipements du service mais également les dépenses de fonctionnement consécutives à la mise en œuvre de l'auto surveillance des réseaux. L'extension du périmètre géré en régie (élargi à l'ex CCBNM et ex SIAV en 2017) entraîne une progression des dépenses de diagnostic et maintenance.
- Les charges de personnel : 718 511,11 € (+ 16% par rapport à 2017). Compte tenu des projets sur ce secteur, le personnel affecté en 2018 s'élève à 16,75 ETP, en progression de 0,5 ETP par rapport à 2017.
- Les charges financières : 1 120,71 €
- Les charges exceptionnelles : 534,34 € pour annulation de titres sur l'exercice précédent.

Les opérations d'ordre budgétaires : 730 251,24 €

Cette dépense correspond aux dotations et aux amortissements et trouve sa contrepartie en recette d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 872 364,36 €

L'exercice 2018 dégage une épargne de 872 364,36 €, qui bien qu'en baisse, est supérieure à la prévision (839 650 €).

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 2 360 003,26 € (y compris restes à réaliser)

Investissement	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec restes à réaliser
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	380 000,00	462 102,74	11 220,89	2%	388 057,74	399 278,63	86%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	724 772,22	724 772,22	0,00	0%	0,00	0,00	0%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 104 772,22	1 186 874,96	11 220,89	1%	388 057,74	399 278,63	34%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	428 727,78	428 727,78	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	764 000,00	764 000,00	730 251,24	96%	0,00	730 251,24	96%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 230 473,39	1 230 473,39	1 230 473,39	100%	0,00	1 230 473,39	100%
Total	3 527 973,39	3 610 076,13	1 971 945,52	55%	388 057,74	2 360 003,26	65%

Dépenses d'investissement : 3 310 981,48 € (y compris restes à réaliser)

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec restes à réaliser
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	200 000,00	200 000,00	43 829,06	22%	0,00	43 829,06	22%
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 027 500,00	2 756 051,20	1 391 054,54	50%	1 224 260,96	2 615 315,50	95%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 227 500,00	2 956 051,20	1 434 883,60	49%	1 224 260,96	2 659 144,56	90%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	584 024,93	584 024,93	584 024,93	100%	0,00	584 024,93	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00	70 000,00	67 811,99	97%	0,00	67 811,99	97%
Total	2 881 524,93	3 610 076,13	2 086 720,52	58%	1 224 260,96	3 310 981,48	92%

1. Les recettes totales d'investissement : 2 360 003.26 € (dont 388 057.74 € de restes à réaliser)

Les recettes réelles d'investissement : 399 278,63 € (dont 388 057,74 € de restes à réaliser)

Les recettes réelles d'investissement réalisées sont composées uniquement de subventions d'investissement versées par le département du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel pour la mise en œuvre de réseaux d'auto surveillance et des travaux d'assainissement (remplacement de canalisations).

Le taux de réalisation, restes à réaliser compris, est de 86%. Le détail des subventions perçues est le suivant :

Opérations	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec restes à réaliser
13 2214001 AS AUTOSURVEILLANCE	0,00	0,00	2 572,51		0,00	2 572,51	
13 2214009 AS RESEAUX ASSAINISSEMENT 2014	0,00	34 302,74	0,00	0,0%	34 302,74	34 302,74	100%
13 2215004 TRAVAUX ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	8 648,38		0,00	8 648,38	
13 2215005 SDA EX CAVIL	0,00	47 800,00	0,00	0,0%	47 800,00	47 800,00	100%
13 2216001 MOE AUTOSURVEILLANCE 9 SYSTEMES	0,00	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	
13 2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	265 000,00	265 000,00	0,00	0,0%	158 805,00	158 805,00	60%
13 2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	90 000,00	90 000,00	0,00	0,0%	87 150,00	87 150,00	97%
13 2218001 SDA BNM	25 000,00	25 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0%
Total	380 000,00	462 102,74	11 220,89	2,4%	388 057,74	399 278,63	86%

Les recettes d'ordre budgétaires : 1 960 724,63 €

Les recettes d'ordre budgétaire comprennent :

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondant aux dotations aux amortissements : 730 251.24 € qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement.

- Le résultat de fonctionnement 2017 capitalisé : 1 230 473,39 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 3 310 981,18 €

Les dépenses réelles d'investissement : 2 659 144,56 € (dont 1 224 260,96 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 43 829,06 €
- Les dépenses d'équipement : 2 615 315,50 € (dont 1 224 260,96 € de restes à réaliser). Le taux de réalisation, restes à réaliser y compris, est de 95%.

Le détail des dépenses d'équipement par opération est le suivant :

Opération	BP 2018	Budgété 2018 (BP+DM+ reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Tx de réalisation avec RAR
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	53 500,00	53 500,00	0,00	0,00			
2216001 MOE AUTOSURVEILLANCE 9 SYSTEMES	0,00	258 149,04	219 008,39	84,84	17 188,10	236 196,49	91%
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	1 545 000,00	1 745 838,16	805 513,38	46,14	937 547,24	1 743 060,62	100%
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	375 000,00	627 324,00	352 587,77	56,21	266 230,62	618 818,39	99%
2217003 MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	17 240,00	13 945,00	80,89	3 295,00	17 240,00	100%
2218001 SDA BNM	50 000,00	50 000,00					0%
Total Opérations d'Investissement	2 027 500,00	2 756 051,20	1 391 054,54	268,08	1 224 260,96	2 615 315,50	95%

Les opérations d'ordre : 651 836,92 €

Les dépenses d'ordre d'investissement comprennent :

- Le déficit d'investissement reporté qui s'élève à 584 024,93 €
- Les amortissements de subventions d'investissement reçues qui s'élèvent à 67 811,99 € et qui trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement.

• BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE :

Compte tenu de la non réalisation de l'emprunt prévu au budget primitif (724 772,22 €), le besoin de financement de l'exercice s'élève à 551 298,35 € et le résultat de clôture est déficitaire à hauteur de 457 975,33 €

		CA 2017	CA 2018
A	Dépenses réelles d'équipement	1 470 208,30	1 391 054,54
B	Recettes réelles d'investissement	19 950,00	11 220,89
C = A - B	Solde de la section d'investissement	1 450 258,30	1 379 833,65
D	Remboursement du capital de la dette	53 464,59	43 829,06
E = C - D	Besoin de financement de la section d'investissement	1 503 722,89	1 423 662,71
F	Recettes réelles de fonctionnement	2 281 940,99	2 107 797,82
G	Dépenses réelles de fonctionnement	1 015 199,71	1 235 433,46
H = F - G	Epargne brute de l'exercice	1 266 741,28	872 364,36
I = H - E	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-236 981,61	-551 298,35
J =	Résultat N-1	1 166 507,85	929 526,24
K = I + J	Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	929 526,24	378 227,89
L	Solde des reports de l'exercice	-646 448,46	-836 203,22
M = K + L	Résultat de clôture	283 077,78	-457 975,33

La capacité de désendettement reste stable par rapport à 2017, inférieure à un an.

	CA 2017	CA 2018
Annuité de la dette	222 226,00	178 397,00
Epargne brute	1 266 741,28	872 364,36
Capacité de désendettement en année	0,18	0,20

2.1.5. Arrêt du Compte Administratif 2018 - Budget annexe SPANC

Le compte administratif 2018 du budget annexe **SPANC** se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	67 502,57 €
- Dépenses :	38 180,65 €
Solde de la section d'exploitation :	29 321,92 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	17 630,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde de la section d'investissement :	17 630,00 €
Restes à réaliser :	
- Recettes :	0,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	17 630,00 €
- Excédent de clôture 2017 :	46 951,92 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 67 502,57 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018	CA 2018/CA 2017
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 822,07	22 250,00	22 250,00	20 152,66	105%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	7 000,00	7 000,00	6 384,00	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 000,00	2 000,00	500,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	66 000,00	66 000,00	2 650,00	-12%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 822,07	97 250,00	97 250,00	29 686,66	132%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 090,24	37 815,91	37 815,91	37 815,91	-46%
Total	82 912,31	135 065,91	135 065,91	67 502,57	-19%

Dépenses d'exploitation : 38 180,65 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018	CA 2018/CA 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 935,40	8 550,00	8 550,00	5 614,29	-37%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 161,00	29 722,00	29 722,00	29 565,39	-18%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	3 000,00	3 000,00	0,97	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	66 000,00	66 000,00	3 000,00	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 096,40	107 272,00	107 272,00	38 180,65	-15%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	27 793,91	27 793,91	0,00	
Total	45 096,40	135 065,91	135 065,91	38 180,65	-15%

Epargne : - 8 493,99 €

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 822,07	97 250,00	29 686,66
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 096,40	107 272,00	38 180,65
EPARGNE BRUTE	-32 274,33	-10 022,00	-8 493,99

1. Les recettes totales d'exploitation : 67 502.527 €

Recettes réelles d'exploitation : 29 686.66 €

Les recettes réelles d'exploitation comprennent :

- Les produits de services et du domaine : 20 152.66 €, en progression par rapport à l'exercice précédent).
- Les subventions : 6 384 € versé par l'Agence Eau Rhône Méditerranée au titre de l'aide à la performance pour les exercices 2016 et 2017.
- Les autres produits de gestion courante : 500 € au titre de l'aide à la gestion durable des services d'assainissement versés par l'Agence Eau Rhône Méditerranée
- Les produits exceptionnels : 2 650 € (régularisation comptable sur rattachements 2017).

Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 37 815,91 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 38 180,65 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 29 686,66 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses de gestion courante et des charges de personnel qui sont en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les opérations d'ordre budgétaires : 0 €

3. Epargne de l'exercice : - 8 493.99 €

L'épargne de l'exercice est négative, mais reste toutefois supérieure aux prévisions.

Il est à noter que l'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés couvrent ce déficit, ce qui est le cas ici puisque le montant du report en section d'exploitation est de 37 815,91 €.

- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement : 17 630 €

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec RAR
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 630,00	17 630,00	17 630,00	100%	0,00	17 630,00	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 793,91	27 793,91	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Total	45 423,91	45 423,91	17 630,00	39%	0,00	17 630,00	39%

Dépenses d'investissement : 0 €

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec restes à réaliser
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	45 423,91	45 423,91	0,00	0%	0,00	0,00	0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	45 423,91	45 423,91	0,00	0%	0,00	0,00	0%
Total	45 423,91	45 423,91	0,00	0%	0,00	0,00	0%

Les recettes de la section d'investissement comprennent uniquement le report de résultat de l'exercice précédent : 17 630 €.

Aucune opération d'investissement n'a été réalisée en 2018 sur ce budget.

- **BESOIN DE FINANCEMENT ET RESULTAT DE CLOTURE**

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent (55 951,92 €) permet de couvrir le besoin de financement de l'exercice 2018 (8 493,92 €).

		CA 2017	CA 2018
A	Dépenses d'équipement	0,00	0,00
B	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00
C = A - B	Solde de la section d'investissement	0,00	0,00
D	Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00
E = C - D	Besoin de financement de la section d'investissement	0,00	0,00
F	Recettes réelles de fonctionnement	12 822,07	29 686,66
G	Dépenses réelles de fonctionnement	45 096,40	38 180,65
H = F - G	Epargne brute de l'exercice	-32 274,33	-8 493,99
I = H - E	Besoin de financement de l'exercice	-32 274,33	-8 493,99
J =	Résultat N-1	87 720,24	55 445,91
K = I + J	Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	55 445,91	46 951,92
L	Solde des reports de l'exercice	0,00	0,00
M = K + L	Résultat de clôture	55 445,91	46 951,92

Le résultat global de l'exercice s'établit à 46 951,92 €, avec un résultat de la section de fonctionnement à 29 321,92 € et de la section d'investissement à 17 630 €.

2.1.6. Arrêt du Compte Administratif 2018 - Budget annexe crématorium

Le compte administratif 2018 du budget annexe CREMATORIUM se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	166 317,01 €
- Dépenses :	11 570,25 €
Solde de la section d'exploitation :	+ 154 746,76 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	638 024,86 €
- Dépenses :	5 788,74 €
Solde de la section d'investissement :	+ 632 236,12 €
- Reports de recettes :	0,00 €
- Reports de dépenses :	650 388,42 €
Solde des reports :	- 650 388,42 €
Résultat d'investissement y compris reports :	- 18 152,30 €
- Excédent de clôture 2018 :	+ 136 594,46 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

• SECTION D'EXPLOITATION

Recettes d'exploitation : 166 317,01 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018	CA 2018/CA 2017
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	156 099,92	152 000,00	152 000,00	157 223,02	0,72%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 660,00	0,00	0,00	8 339,42	-13,67%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	165 759,92	152 000,00	152 000,00	165 562,44	-0,12%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	429 761,66	0,00	0,00	0,00	-100,00%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	754,57	1 000,00	1 000,00	754,57	0,00%
Total	596 276,15	153 000,00	153 000,00	166 317,01	-72,11%

Dépenses d'exploitation : 11 570,25 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018	CA 2018/CA 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	6 010,00	6 010,00	0,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 960,00	7 954,00	7 954,00	7 583,43	27,24%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	600,00	600,00	0,81	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 960,00	14 564,00	14 564,00	7 584,24	27,25%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	134 136,00	134 136,00	0,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 986,01	4 300,00	4 300,00	3 986,01	0,00%
Total	9 946,01	153 000,00	153 000,00	11 570,25	16,33%

Epargne : 157 978,20 €

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	165 759,92	152 000,00	165 562,44
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 960,00	14 564,00	7 584,24
EPARGNE	159 799,92	137 436,00	157 978,20

1. Les recettes totales d'exploitation : 166 317,01 €

Recettes réelles d'exploitation : 165 562,44 € (stables par rapport à 2017)

Les recettes réelles d'exploitation sont exclusivement composées de la redevance perçue du fermier chargé de la gestion du crématorium (157 223,02 € part fixe, et 8 339,42 € fonction du chiffre d'affaire de l'exploitation).

Recettes d'ordre : 754,57 € correspondant à l'amortissement des subventions reçues, qui trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

2. Les dépenses totales d'exploitation : 11 570,25 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 7 584,24 €, sont exclusivement composées des charges de personnel.

Les opérations d'ordre budgétaires : 3 986,01 €, sont constituées des dotations aux amortissements, dont on retrouve l'exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 157 978,20 € (-1% par rapport à 2017)

L'épargne est quasi stable par rapport à 2017.

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 638 024,86 €

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Reports
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	0	0		
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	47 708,71	47 708,71	47 708,71	100%	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	134 136,00	134 136,00	0,00	0%	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300,00	4 300,00	3 986,01	93%	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	586 330,14	586 330,14	586 330,14	100%	
Total	772 474,85	772 474,85	638 024,86	83%	0,00

Dépenses d'investissement : 656 177.16 €

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Reports	Total	Taux de réalisation avec reports
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	181 278,26	771 474,85	5 034,17	1%	650 388,42	655 422,59	85%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	181 278,26	771 474,85	5 034,17	1%	650 388,42	655 422,59	85%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000,00	1 000,00	754,57	75%	0,00	754,57	75%
Total	182 278,26	772 474,85	5 788,74	1%	650 388,42	656 177,16	85%

1. Les recettes totales d'investissement : 638 024.86 €

Les recettes d'investissement sont composées de recettes d'ordre budgétaire et des résultats de l'exercice antérieur. Elles comprennent :

- Les opérations d'ordre de transfert entre section correspondant aux dotations aux amortissements : 3 986,01 €, qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement.
- Le résultat reporté d'investissement de 2017 : 47 708.71 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement de 2017 : 586 330.14 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 656 177.16

Les dépenses réelles d'investissement : 655 422.59 € (reports y compris)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 034,17 €, et 595 422,59 € compte tenu des reports : les travaux d'extension et rénovation du crématorium ont débuté en 2018 et les dépenses afférentes sont inscrites en restes à réaliser.

Les opérations d'ordre : 754,57 € correspondant à l'amortissement des subventions reçues dont on retrouve la contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement.

• BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE

Les réalisations de l'exercice, avec des dépenses d'investissement restant faibles laissent un solde positif.

Il permet, avec les résultats passés, de couvrir les restes à réaliser correspondant à l'extension et la rénovation de l'équipement, laissant un solde positif de 136 594,46 €.

		CA 2017	CA 2018
A	Dépenses réelles d'équipement	21 781,19	5 034,17
B	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00
C = A - B	Solde de la section d'investissement	21 781,19	5 034,17
D	Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00
E = C - D	Besoin de financement de la section d'investissement	21 781,19	5 034,17
F	Recettes réelles de fonctionnement	165 759,92	165 562,44
G	Dépenses réelles de fonctionnement	5 960,00	7 584,24
H = F - G	Epargne brute de l'exercice	159 799,92	157 978,20
I = H - E	Besoin de financement des opérations de l'exercice	138 018,73	152 944,03
J =	Résultat N-1	496 020,12	634 038,85
K = I + J	Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	634 038,85	786 982,88
L	Solde des reports de l'exercice	-590 196,59	-650 388,42
M = K + L	Résultat de clôture	43 842,26	136 594,46

2.1.7. Arrêt du Compte Administratif 2018 - Budget annexe action économique

Le compte administratif 2018 du budget annexe action économique se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	1 009 519,68 €
- Dépenses :	939 057,75 €
Solde de la section d'exploitation :	70 461,93 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	3 613 933,79 €
- Dépenses :	3 823 633,80 €
Solde de la section d'investissement :	- 209 700,01 €
Reste à réaliser :	
- Recettes :	210 689,46 €
- Dépenses :	325 339,81 €
Solde des restes à réaliser :	- 114 650,35 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	- 324 350,36 €
- Résultat de clôture 2018 :	- 253 888,43 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

- **SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation : 1 009 519,68 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018	CA 2018/CA 2017
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	106 544,99	123 000,00	123 000,00	120 823,16	13,4%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	400 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-25,0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	373 440,16	369 900,00	369 900,00	377 535,96	1,1%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 453 253,65	0,00	0,00	65 080,23	-95,5%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 333 238,80	792 900,00	792 900,00	863 439,35	-63,0%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	145 154,83	152 000,00	152 000,00	146 080,33	0,6%
Total Recettes de fonctionnement	2 478 393,63	944 900,00	944 900,00	1 009 519,68	-59,3%

Dépenses de fonctionnement : 939 057,75 €

Chapitre	CA 2017	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	CA 2018	CA 2018/CA 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	282 912,73	326 230,00	328 564,00	299 983,76	6,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	163 741,00	170 300,00	170 300,00	169 022,73	3,2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 091,66	27 100,00	27 100,00	25 100,00	-48,9%
66 CHARGES FINANCIERES	11 945,54	11 000,00	11 000,00	7 534,38	-36,9%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	507 690,93	534 630,00	536 964,00	501 640,87	-1,2%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	25 270,00	22 936,00	0,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 814 101,62	385 000,00	385 000,00	437 416,88	-75,9%
Total Dépenses de fonctionnement	2 321 792,55	944 900,00	944 900,00	939 057,75	-59,6%

Epargne : 296 898,48 €

	CA 2017	BP 2018	CA 2018
RÉCETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors produit des cessions)	883 906,60	792 900,00	798 439,35
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	507 690,93	534 630,00	501 640,87
EPARGNE	376 215,67	258 270,00	296 798,48

1. Les recettes totales d'exploitation : 1 009 519,68 €

Recettes réelles d'exploitation : 863 439,35 € (-63% par rapport à 2017)

Hors produits des cessions, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 85 467,25 € (-9,7%), en raison de la réduction de la subvention d'équilibre versée par le budget principal à ce budget annexe.

Les recettes réelles comprennent :

- Les loyers et charges : 498 359,12 €, en augmentation de 4 % par rapport l'exercice 2017.
- La subvention versée par le budget principal à hauteur de 300 000 €, subvention qui a été revue à la baisse en 2018.
- Des produits exceptionnels divers : 65 080 € comprenant la cession d'une parcelle située place Faubert pour un montant de 65 000 €. Il est rappelé que l'exercice 2017 enregistrait le produit de la cession d'un terrain sur la ZI Nord (1 449 332,20 €).

Recettes d'ordre : 146 080,33 €, correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues, qui trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre d'investissement.

2. Les dépenses totales d'exploitation : 939 057,75 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 501 640,87 € (-1% par rapport à 2017)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général : 299 983,76 € (fluides, entretien, maintenance des bâtiments abritant les pépinières d'entreprises).
Ce poste de dépense est en augmentation de 6% par rapport à l'année précédente, notamment sous l'effet de la hausse des impôts fonciers.
- Les frais de personnel : 169 022,73 € (+ 3% par rapport à 2017)
- Les autres charges de gestion courante : 25 100 € (en baisse par rapport à 2017).

Ce chapitre budgétaire comprend uniquement la subvention versée à la MDEF (25 100 €).
Aucune admission en non-valeur n'est intervenue sur l'exercice.

- Les charges financières : 7 534,38 € (-37% par rapport à 2017).

Les opérations d'ordre budgétaire : 437 416,88 €, dont :

- dotations aux amortissements : 372 416,88 €
- 65 000 € liées aux opérations de cessions

Ces dépenses d'ordre de fonctionnement trouvent leur exacte correspondance en recette d'ordre d'investissement.

3. Epargne de l'exercice : 296 898,48 €

L'épargne de l'exercice diminue par rapport à l'année précédente du fait de la baisse de la subvention du budget principal par rapport à 2017 (-100 000 €).

Elle reste supérieure aux prévisions budgétaires.

• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 3 824 623,25 € (restes à réaliser compris)

Investissement	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec restes à réaliser
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	541 590,00	330 900,53	61%	210 689,46	541 589,99	100%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	697 802,87	1 940 616,87	1 762 316,74	91%	0,00	1 762 316,74	91%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	50 000,00	49 872,70	100%	0,00	49 872,70	100%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300 000,00	300 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	230 000,00	230 000,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 277 802,87	3 062 206,87	2 143 089,97	70%	210 689,46	2 353 779,43	77%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	858 313,69	858 313,69	858 313,69	100%	0,00	858 313,69	100%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 270,00	22 936,00	0,00	0%	0,00	0,00	0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	385 000,00	385 000,00	437 416,88	114%	0,00	437 416,88	114%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	64 903,23	18 512,17	29%	0,00	18 512,17	29%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	156 601,08	156 601,08	156 601,08	100%	0,00	156 601,08	100%
Total Recettes d'investissement	2 702 987,64	4 549 960,87	3 613 933,79	79%	210 689,46	3 824 623,25	84%

Dépenses d'investissement : 4 148 973,61 € (restes à réaliser compris)

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Restes à réaliser	Total	Taux de réalisation avec restes à réaliser
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	293 000,00	293 000,00	102 914,50	35%	0,00	102 914,50	35%
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	466 200,00	4 040 057,64	3 556 126,80	88%	325 339,81	3 881 466,61	96%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	759 200,00	4 333 057,64	3 659 041,30	84%	325 339,81	3 984 381,11	92%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00	152 000,00	146 080,33	96%	0,00	146 080,33	96%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	64 903,23	18 512,17	29%	0,00	18 512,17	29%
Total Dépenses d'investissement	911 200,00	4 549 960,87	3 823 633,80	84%	325 339,81	4 148 973,61	91%

1. Les recettes totales d'investissement : 3 824 623,25 €

Les recettes réelles d'investissement : 2 143 089,97 € (dont 210 689,46 € de restes à réaliser).

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent :

- Des subventions d'investissement : 541 589,99€, dont 210 689,46 € reportés. Ces subventions proviennent de l'Etat (FSIL) et de la Région auvergne Rhône Alpes pour l'opération de rénovation du bâtiment accueillant le pôle numérique.
- Des fonds provenant de :
 - o deux emprunts contractés en 2018 pour un montant total de 1 755 000 € : souscrits auprès de la Caisse d'Epargne (855 000€) et de la Banque Postale (900 000€) pour assurer le portage de la parcelle située sur la ZI Nord et le financement des opérations d'investissement (réhabilitation de l'ancien siège d'Ontex).
 - o de dépôts de garantie pour la location de locaux pour un montant total de 7 316,74 €.

Les opérations d'ordre : 437 416,88 € dont :

- 372 416,88 € de dotations aux amortissements
- 65 000 € liées aux opérations de cessions

Ces recettes d'ordre d'investissement trouvent leur exacte correspondance en dépense d'ordre de fonctionnement.

Les opérations patrimoniales : 18 512,17 € qui trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre d'investissement (traitement comptable des avances forfaitaires sur marchés publics)

Le résultat reporté d'investissement : 858 313,69 €

Le résultat de fonctionnement 2017 capitalisé : 156 601,08 €

2. Les dépenses totales d'investissement : 4 148 973,61 €

Les dépenses réelles d'investissement : 3 984 381,11 € dont 325 339,81 € de restes à réaliser).

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de 102 914,50 €
- Les opérations d'équipements pour un montant de 3 881 466,61 € dont 325 339,81 € reportés au budget 2019. Le détail des dépenses d'équipement par opération est le suivant :

Chapitre	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM + Reports 2017)	CA 2018	Taux de réalisation	Reports	Total	Taux de réalisation avec reports
105 CREACITE	66 000,00	80 073,70	57 899,95	72%	0,00	57 899,95	72%
107 GMS	20 000,00	158 050,00	82 679,96	52%	26 725,82	109 405,78	69%
111 ZI NORD / E cité	370 000,00	3 469 283,94	3 093 398,16	89%	296 113,99	3 389 512,15	98%
112 CHAMPS DE LA BORNE	20 200,00	305 100,00	299 749,00	98%	2 500,00	302 249,00	99%
113 MDEF	0,00	17 400,00	15 703,73	90%	0,00	15 703,73	90%
2516001 SIGNALÉTIQUE ECONOMIE	10 000,00	10 150,00	6 696,00	66%	0,00	6 696,00	66%
Total	486 200,00	4 040 057,64	3 556 126,80	88%	325 339,81	3 881 466,61	96%

Cette année 2018 voit le quasi achèvement du bâtiment du pole numérique. L'installation des entreprises est prévue au 1er trimestre 2019.

Les opérations d'ordre : 146 080,33 € correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues et qui trouvent par conséquent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les opérations patrimoniales : 18 512,17 € qui trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

• **BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET RESULTAT DE CLOTURE**

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 ressort avec déficit budgétaire de 253 888,43 €.

La clôture de l'opération de la ZI Nord a été décalée, reportant la recette afférente (prévue à hauteur de 300 000 €), tandis que la cession d'un terrain sur la commune de Jassans (prévue à hauteur 230 000 € en 2018) est intervenue début 2019.

		CA 2017	CA 2018
A	Dépenses réelles d'investissement	665 646,24	3 659 041,30
B	Recettes réelles d'investissement	21 398,52	2 143 089,97
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	644 247,72	1 515 951,33
D	Recettes réelles de fonctionnement	2 333 238,80	863 439,35
E	Dépenses réelles de fonctionnement	507 690,93	501 640,87
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	1 825 547,87	361 798,48
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	1 181 300,15	-1 154 152,85
H	Résultat N-1	-166 385,38	1 014 914,77
I = G + H	Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	1 014 914,77	-139 238,08
J	Solde des reports de l'exercice	-1 791 787,64	-114 650,35
K = I + J	Résultat de clôture	-776 872,87	-253 888,43

Monsieur le Président sort de la salle des délibérations.

Monsieur DUTHEL, Président le temps de l'adoption des comptes administratifs, demande s'il y a des questions, interrogations, interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter les comptes 2018 par le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes eau, STEP, assainissement, SPANC, crématorium, action économique.

2.2.1. Arrêt du compte de gestion 2018 – Budget principal

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Principal, les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.2. Arrêt du compte de gestion 2018 – Budget annexe eau

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe eau , les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Eau de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.3. Arrêt du compte de gestion 2018 – Budget annexe STEP et bassins de dépollution

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget annexe STEP et bassins de dépollution,, les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe STEP et bassins de dépollution de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe STEP et bassins de dépollution de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.4. Arrêt du compte de gestion 2018 – Budget annexe assainissement

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Annexe assainissement, les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.5. Arrêt du compte de gestion 2018 – Budget annexe SPANC

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Annexe SPANC, les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.6. Arrêt du compte de gestion 2018 – Budget annexe crématorium

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du Budget annexe du crématorium, les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Crématorium de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe du crématorium de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.7. Arrêt du compte de gestion 2018 – Budget annexe action économique

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du Budget annexe Action Economique, les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Affaires économiques de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe action économique de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.3.1. Affectation des résultats 2018 – Budget principal

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	56 792 466,90 €
- Dépenses :	44 892 524,64 €

Solde de la section de fonctionnement :	+	11 899 942,26 €
---	---	-----------------

Section d'investissement :

- Recettes (y compris résultat reporté) :	7 550 864,11 €
- Dépenses :	10 095 545,01 €

Solde de la section d'investissement :	-	2 544 680,90 €
--	---	----------------

Résultat de clôture 2018 avant restes à réaliser :	9 355 261,36 €
---	-----------------------

Restes à réaliser :

- Recettes :	392 118,14 €	
- Dépenses :	2 609 873,74 €	
Solde des restes à réaliser :	-	2 217 755,60 €

- Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	-	4 762 436,50 €
---	---	----------------

- Excédent de clôture 2018 :	+	7 137 505,76 €
-------------------------------------	----------	-----------------------

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2018 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 7 137 505,76 €
- *En section d'investissement :*
Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 4 762 436,50 €

Pour information, le résultat 2018 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté 2 544 680,90 €.

2.3.2. Affectation des résultats 2018 – Budget annexe eau

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		6 598 094,01 €
- Dépenses :		870 923,30 €
Solde de la section d'exploitation :	+	5 727 170,71 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :		990 180,11 €
- Dépenses :		4 643 174,09 €
Solde de la section d'investissement :	-	3 652 993,98 €

Résultat de clôture 2018 avant restes à réaliser : 2 074 176,73 €

Restes à réaliser :

- Recettes :		1 367 540,63 €
- Dépenses :		510 667,44 €
Solde des restes à réaliser :	+	856 873,19 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : - 2 796 120,79 €

- Excédent de clôture 2018 : + 2 931 049,92 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2018 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 2 931 049,92 €
- *en section d'investissement :*
Compte R1068 : résultat de fonctionnement capitalisé : 2 796 120,79 €

Pour information, le résultat 2018 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté + 3 652 993,98 €.

2.3.3. Affectation des résultats 2018 – Budget annexe STEP et bassins de dépollution

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		13 308 285,72 €
- Dépenses :		2 664 178,70 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	10 644 107,02 €

Section d'investissement		
- Recettes :		3 039 795,37 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :		3 279 689,14 €
Solde de la section d'investissement :	-	239 893,77 €
Résultat de clôture 2018 avant restes à réaliser :		10 404 213,25 €
Restes à réaliser :		
- Recettes :		138 230,96 €
- Dépenses :		253 721,85 €
Solde des restes à réaliser :	-	115 490,89 €
Résultat d'investissement y compris restes à réaliser :	-	355 384,66 €
- Excédent de clôture 2018 :	+	10 288 722,36 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2018 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions. En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 10 288 722,36 €
- *En section d'investissement :*
Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 355 384,66 €

Pour information, le résultat 2018 se traduira comme suit en section d'investissement :
- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 239 893,77 €.

2.3.4. Affectation des résultats 2018 – Budget annexe assainissement

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Section de fonctionnement		
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		2 458 687,59 €
- Dépenses :		1 965 684,70 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	493 002,89 €
Section d'investissement		
- Recettes :		1 971 945,52 €
- Dépenses (y compris résultat reporté)		2 086 720,52 €
Solde de la section d'investissement :	-	114 775,00 €
Résultat de clôture 2018 avant restes à réaliser :		378 227,89 €

Restes à réaliser :		
- Recettes :		388 057,74 €
- Dépenses :		1 224 260,96 €
Solde des restes à réaliser :	-	836 203,22 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : - 950 978,22 €

- Résultat de clôture 2018 : - 457 975,33 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2018 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- *En section d'investissement :*

Compte 106 « réserves » : 493 002,89 €

Pour information, le résultat 2018 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 114 775 €.

2.3.5. Affectation des résultats 2018 – Budget annexe SPANC

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : (y compris excédent antérieur reporté)		67 502,57 €
- Dépenses :		38 180,65 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	29 321,92 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :		17 630,00 €
- Dépenses :		0,00 €
Solde de la section d'investissement :		17 630,00 €

Résultat de clôture 2018 avant restes à réaliser : 46 951,92 €

Restes à réaliser :

- Recettes :		0,00 €
- Dépenses :		0,00 €
Solde des restes à réaliser :		0,00 €

Résultat d'investissement y compris des restes à réaliser : + 17 630,00 €

- Excédent de clôture 2018 : + 46 951,92 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2018 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 29 321,92 €.

Pour information, le résultat 2018 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 17 630,00 €.

2.3.6. Affectation des résultats 2018 – Budget annexe crématorium

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		166 317,01 €
- Dépenses :		11 570,25 €
Solde de la section d'exploitation :	+	154 746,76 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :		638 024,86 €
- Dépenses :		5 788,74 €
Solde de la section d'investissement :	+	632 236,12 €

Résultat de clôture 2018 avant restes à réaliser : **786 982,88 €**

Restes à réaliser :

- Recettes :		0,00 €
- Dépenses :		650 388,42 €
Solde des restes à réaliser :	-	650 388,42 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : **- 18 152,30 €**

- Excédent de clôture 2018 : **+** **136 594,46 €**

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2018 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

- *en section d'exploitation :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 136 594,46 €
- *en section d'investissement :*
Compte 106 « réserves » : 18 152,30 €

Pour information, le résultat 2018 se traduira également comme suit en section d'investissement :
- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 632 236,12 €.

2.3.7. Affectation des résultats 2018 – Budget annexe action économique

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes :		1 009 519,68 €
- Dépenses :		939 057,75 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	70 461,93 €

Section d'investissement :

- Recettes :		3 613 933,79 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :		3 823 633,80 €
Solde de la section d'investissement :	-	209 700,01 €

Résultat de clôture 2018 avant restes à réaliser : - **139 238,08 €**

Restes à réaliser :

- Recettes :		210 689,46 €
- Dépenses :		325 339,81 €
Solde des restes à réaliser :	-	114 650,35 €

Résultat d'investissement y compris restes à réaliser : - **324 350,36 €**

- Déficit de clôture 2018 : - **253 888,43 €**

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2018 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

- *en section d'investissement :*
Compte 1068 : réserves : 70 461,93 €.

Pour information, le résultat 2018 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 209 700,01 €.

2.4.1.1. Budget Primitif 2019 : Budget Principal

Monsieur DUTHEL présente par diaporama, l'ensemble des budgets primitifs.

I- Budget primitif 2019 : présentation synthétique

Le cadre financier général dans lequel s'inscrit le budget 2019, établi sur la période 2018-2028, reste contraignant.

Il prévoit ainsi un niveau d'investissement moyen de 7,5 Millions d'euros par an sur la période 2018-2028, nécessaires pour répondre aux enjeux de développement du territoire.

Pour assurer le financement de l'investissement tout en garantissant la solvabilité à moyen et long terme², la trajectoire des dépenses reste ainsi particulièrement contrainte.

L'épargne brute doit en effet atteindre un niveau minimum de 3,394 M d'€ en 2019, et engager une trajectoire à la hausse pour atteindre 4 millions d'euros à horizon 2028, appelant une contrainte forte sur les dépenses de fonctionnement.

Le budget proposé est conforme à ces orientations.

Les crédits de la section de fonctionnement sont proposés comme suit :

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	variation BP 2019/ BP 2018 en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 715 434	5 731 476,64	5 890 349	174 915	3,1%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 840 806	13 580 477,57	14 452 900	612 094	4,4%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 031 960	13 960 992,29	13 060 709	-971 251	-6,9%
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000		100 000	0	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 927 019	8 829 366,88	10 325 495	1 398 476	15,7%
66 CHARGES FINANCIERES	236 200	204 332,67	208 220	-27 980	-11,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 700	90 074,37	184 943	177 243	2301,9%
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	0,00		-100 000	-100,0%

Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 959 119	42 396 720,42	44 222 616	1 263 497	2,9%
---	-------------------	----------------------	-------------------	------------------	-------------

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	variation BP 2019/ BP 2018 en euros	Variation en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 125	612 529,85	432 980	-1 145	-0,3%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 622 830	5 590 787,27	5 652 768	29 938	0,5%
73 IMPOTS ET TAXES	29 675 098	30 410 753,75	30 454 342	779 244	2,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 765 926	10 300 266,26	9 987 696	221 770	2,3%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 696	74 854,78	149 961	78 265	109,2%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	485 731	2 122 559,38	1 001 500	515 769	106,2%
78 REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	0,00	45 000	-55 000	-55,0%

Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 155 406	49 111 751,29	47 724 247	1 568 841	3,4%
---	-------------------	----------------------	-------------------	------------------	-------------

EPARGNE BRUTE	3 196 287	6 641 579	3 501 631	305 344	9,6%
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	-------------

² Taux d'épargne (Epargne /recettes réelles de fonctionnement moins reversement de fiscalité (AC)) : minimum 10 %

Capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) : maximum 10 ans

Les orientations proposées pour la section de fonctionnement sont ainsi les suivantes :

- Une progression des dépenses de fonctionnement limitée à + 2,9 %
 - Une progression des recettes de fonctionnement de + 3,4 %
- => L'épargne s'améliore par rapport au BP 2018 pour se fixer au niveau de 3,502 Millions d'euros (contre 3,4 Millions attendus en prospective financière)

Avec une croissance de +3,4 % par rapport au budget primitif 2018, les recettes de fonctionnement sont marquées par une nette amélioration par rapport au BP 2018 et à la prospective financière, notamment liée au secteur transport.

L'article 9.3 des statuts du SYTRAL prévoit en effet une « clause de rencontre » permettant de vérifier la bonne adéquation des participations des partenaires pour la gestion de leur réseau de transport. Le périmètre objet de la clause de rencontre comprend le territoire de l'Agglomération mais aussi du Département du Rhône, de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et de la COR.

L'amélioration des recettes (notamment du versement transport) et la baisse des dépenses, conséquence d'une optimisation de la gestion du périmètre, permettent de bénéficier d'un versement au titre de la clause de rencontre en hausse.

Pour l'Agglomération, ce versement est estimé à 1 million d'euros en 2019 (au titre de la clause de rencontre concernant l'exercice 2018), contre 500 000 € initialement estimés.

Avec une croissance de +2,9 %, la progression des dépenses de fonctionnement reste contrainte et maîtrisée, pour permettre d'intégrer les priorités suivantes :

▪ **La solidarité financière, avec un effort particulier vers les communes les plus rurales :**

Il est rappelé que la proposition de mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire visant à développer une solidarité entre l'Agglomération et les communes, et entre communes a été abandonnée.

Les échanges relatifs au pacte fiscal et financier ont néanmoins conduit à acter **le transfert de la compétence de versement de la contribution au SDIS à l'agglomération en 2019, sans réduction correspondante de l'AC pour les communes, à l'exception d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône.**

⇒ **Cette solidarité vers les communes les plus rurales représente un coût de 338 183 € pour l'Agglomération en 2019.**

▪ **Le développement touristique et culturel :**

- **Développement et promotion du tourisme sur le territoire**, avec l'engagement de l'Agglomération dans le nouvel office de tourisme intercommunautaire (+185 260 € par rapport au BP 2018)

- **Développement des actions culturelles** (+ 50 078 €), avec notamment la mise en œuvre de deux actions nouvelles dans le cadre du pays d'Art et Histoire, une nouvelle

action en direction des jeunes (fanfare), la participation au financement d'une action pour les classes numériques ou l'organisation de concerts, actions pour partie subventionnées.

- **L'environnement et les infrastructures routières :**
 - **Hausse des crédits d'entretien courant de la voirie**, en accompagnement de compétence nouvelle : reprise des voiries en ZAE sur Jassans (compensée par la baisse de l'AC de la commune), et des voiries précédemment gérées par Beaujolais Saône Aménagement (ex SAMDIV) sur ZAE : + 50 956 € (+ 22,3 %).
 - **Action exceptionnelle pour pallier au désengagement de l'Agence de l'Eau dans le secteur de l'assainissement non collectif**, sur les enjeux de réduction des risques sanitaires et environnementaux (aide à la mise en conformité d'installations individuelles d'assainissement) : 134 243 €.

En investissement, le budget 2019 traduit les priorités suivantes, avec notamment :

- **Tourisme :** construction d'un premier ponton pour la Halte fluviale (1 800 000 €)
- **Economie :**
 - Enveloppe prévisionnelle pour l'avenir et la rénovation des Grands Moulins (par versement d'une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe économie) : 120 000 €
 - Engagement de l'aménagement de l'Ile Porte : 200 000 €
- **Equipements sportifs :** achèvement de la réhabilitation du Nautile (5 366 254 €)
- **Renouvellement urbain :** participation de l'Agglomération aux premières transformations sur le quartier de Belleruche, avec la démolition de la barre des Cygnes à laquelle l'Agglomération contribue à hauteur 750 000 € en 2019 (1,5 millions sur la période 2019-2020)

Les dépenses d'équipement³ sont proposées à hauteur de 16 338 475 € (12 135 638 € au BP 2018).

Les dépenses réelles totales d'investissement (y compris remboursement de la dette) s'élèvent à 17 776 475 €.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice (hors emprunt) sont estimées à 5 540 650€.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement se fixe à 12 235 825 €.

³ Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette

Il est pour partie couvert par l'épargne de l'exercice (3 501 631 €), laissant un besoin de financement total des opérations de l'exercice 8 734 194 €, pour partie couvert par le résultat excédentaire de 2018 (cf page suivante).

Dépenses réelles d'équipement	BP 2018	BP 2019
RBT DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 005 000	1 138 000
<i>dont ouverture de crédit pour gestion infra annuelle (dette revolving)</i>	3 789 000	
<i>dont remboursement anticipé</i>	1 061 000	
<i>dont remboursement " récurrent"</i>	1 155 000	1 138 000
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI. (transformation SAMDIV)	242 500	
DEPENSES IMPREVUES	200 000	300 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT :	12 135 638	16 338 475
Dont SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 243 218	1 491 250
<i>Dont AC d'investissement</i>	443 218	401 250
<i>Dont subvention STEP</i>	800 000	800 000
<i>Subvention d'investissement Budget Annexe ECO</i>	120 000	120 000
<i>Subvention d'équipement Maison du Petit Monde en Baujolais</i>		70 000
<i>Fonds de concours construction station GNV - Villefranche sur Saone</i>		100 000
Dont OPERATIONS	10 892 420	14 847 225
Total DEPENSES REELLES d' Investissement	18 583 138	17 776 475
Recettes réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000	2 388 000
F.C.T.V.A.	810 000	1 190 000
IMMOBILISATIONS EN COURS (Solde ZA Grillons)	329 000	
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI. (vente actions SAMDIV)	74 500	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 492 436	0
<i>Dont ouverture de crédits pour gestion trésorerie (emprunts revolving)</i>	3 789 000	
<i>Dont Emprunt nouveau</i>	1 703 436	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 115 958	1 962 650
Total RECETTES REELLES d'investissement	8 221 894	5 540 650
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	-10 361 244	-12 235 825
EPARGNE BRUTE	3 196 288	3 501 631
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	-7 164 956	-8 734 194,00

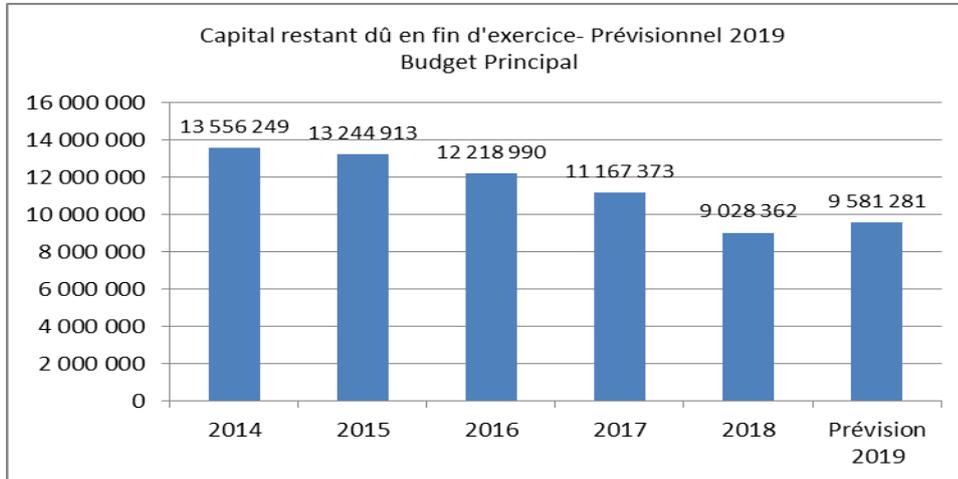
Le besoin de financement de l'exercice 2019 (8 734 194 €) est pour partie seulement couvert par le résultat de 2018 (7 137 505,76 €).

Aussi, l'équilibre du budget appelle un emprunt de 1 596 688,24 €.

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	-8 734 194,00
résultat de l'exercice 2018	7 137 505,76
Emprunt 2019	1 596 688,24

Ainsi, le fonds de roulement serait mobilisé et l'exercice 2019 se traduira par le recours à l'emprunt.

La dette prévisionnelle s'établirait à 9 581 281 € en fin d'exercice.



Compte tenu du niveau de l'épargne, la capacité de désendettement se fixerait à 2,7 ans, en légère progression, mais restant à un niveau satisfaisant et sur une trajectoire conforme à la prospective financière.

	CA 2018	Prévision 2019
Encours de la dette en fin d'année	9 028 362	9 581 281
Capacité de désendettement en années	1,4	2,7

II- La section de fonctionnement :

II-1-Les dépenses totales de fonctionnement : 55 276 752,76 €

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	variation BP 2019/ BP 2018 en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 715 434	5 731 476,64	5 890 349	174 915	3,1%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 840 806	13 580 477,57	14 452 900	612 094	4,4%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 031 960	13 960 992,29	13 060 709	-971 251	-6,9%
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000		100 000	0	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 927 019	8 829 366,88	10 325 495	1 398 476	15,7%
66 CHARGES FINANCIERES	236 200	204 332,67	208 220	-27 980	-11,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 700	90 074,37	184 943	177 243	2301,9%
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	0,00		-100 000	-100,0%
Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 959 119	42 396 720,42	44 222 616	1 263 497	2,9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 249 443,11		8 504 136,76		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 520 100,00	2 495 804,22	2 550 000		
DEPENSES d'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 769 543,11	2 495 804,22	11 054 136,76		
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 728 662,11	44 892 524,64	55 276 752,76		

2-1-1-Dépenses réelles de fonctionnement : 44 222 616 € (+ 2,9 % par rapport au BP 2018)

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 890 349 €

Ce poste de dépenses enregistre une progression de 174 915 €, soit +3,1 % par rapport au BP 2018.

Néanmoins, il intègre une participation pour charges de copropriété versée à l'association des propriétaires de Belleroche, précédemment intégrée sur un compte de « subventions et participations » (93 000 €).

A périmètre comptable constant, la progression est ainsi limitée à +1,4 %.

L'évolution traduit notamment une priorisation des dépenses sur les points suivants :

- une augmentation des crédits d'entretien de voirie : + 50 969 € suite à la reprise des voiries en ZAE sur Jassans (compensée par la baisse de l'AC de la commune), mais aussi la reprise des voiries précédemment gérée par Beaujolais Saone Aménagement (ex SAMDIV).
- le développement des actions culturelles : + 50 956 €, avec notamment la mise en œuvre de deux actions nouvelles dans le cadre du pays d'Art et Histoire, une nouvelle action en direction des jeunes (fanfare), et la participation au financement d'une action pour les classes numériques, actions pour partie subventionnées, la mise en place de concerts.

Chapitre 12 : Les charges de personnel : 14 452 900 € (+ 2,96 % par rapport au budget ouvert en 2018)

Ce poste de dépense, qui représente une part importante des dépenses de fonctionnement de l'Agglo, fait l'objet d'une attention particulière.

La progression proposée est de + **2,96 % par rapport aux crédits ouverts au budget 2018 y compris DM**, qui comprenait les crédits pour la mise en œuvre du RIFSEEP à compter de juillet 2018 et les crédits supplémentaires pour pourvoir aux recrutements d'un développeur économique et d'un responsable du RAMI en fin d'année.

La prévision intègre :

- l'effet de décisions nationales sur la masse salariale (GVT (+ 100 980 € et poursuite du PPCR (+ 70 000€)).
- la mise en œuvre du RIFSEEP en année pleine (estimé à un total de 190 000 € pour 2019)
- les effets des créations de postes 2018 (développeur économique, responsable RAMI, chargé de mission habitat sur Belleroche) : + 142 450 €. La dépense est atténuée par une recette ANRU de 47 500 € sur le poste de chargé de mission habitat, et une prise en charge par la CAF du poste de responsable du RAMI à hauteur de 75 %.

Elle intègre également le travail engagé pour contenir la masse salariale : 4 suppressions de postes sont attendues en 2019 et des actions d'optimisation conduites (diminution du nombre d'heures d'enseignement au conservatoire notamment).

Chapitre 014 : les atténuations de produits : 13 060 709 € (-6,9 % par rapport au BP 2018)

Ce poste comprend principalement les versements des attributions de compensation aux communes, ainsi que le FPIC.

Attributions de compensation :

Les attributions de compensation versées aux communes s'orientent à la baisse suite :

- à la prise de compétence de versement de la contribution au SDMIS, qui est compensée par une baisse des attributions de compensation des communes d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche (- 861 817 €).
- à la prise de compétence de l'agglomération sur la zone d'activité du champ de la borne et de la GEMAPI pour la commune de Jassans (-46 236 €).

FPIC :

Après avoir fortement progressé pour atteindre un niveau de 805 936 € en 2017 (+ 315 572 € par rapport à 2016), le prélèvement au titre du FPIC a diminué en 2018.

Un crédit de 773 803 € est proposé pour 2019 (+2,5 % par rapport au CA 2018).

Nature	BP 2018	CA 2018	BP 2019	variation BP	variation
				2018/ BP 2019	BP 2018/ BP 2019
				en euros	en %
739211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	13 172 160	13 125 923,00	12 264 106	-908 054,00	-6,9%
739223 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES	840 000	754 934,00	773 803	-66 197,00	-7,9%
73928 AUTRES (Correction AC Jassans sur PE)	0	51 972,00	0		
7398 REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	15 800	16 841,71	18 000	2 200,00	13,9%
7391178 AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	4 000	11 321,58	4 800	800,00	20,0%
TOTAL	14 031 960	13 960 992,29	13 060 709	-971 251,00	-6,9%

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 10 325 495 € (+ 15,7 % par rapport au BP 2018)

Ce chapitre intègre principalement les subventions et participations versées par l'Agglo.

Elles intègrent cette année les principales augmentations suivantes :

- la prise de la compétence de versement de la contribution aux services d'incendie et de secours du Rhône et de l'Ain : 1 200 000 €.
- l'engagement de l'Agglomération dans le nouvel office de tourisme intercommunautaire : 392 000 € (+ 185 260 € par rapport au BP 2018).

Il est à noter que les crédits ouverts au titre des actions menées dans le cadre du contrat de ville sont dorénavant reventilés : une partie des crédits émerge en « participations » et non en « subventions aux associations » (CIAS au titre du programme de réussite éducative et de l'accompagnement à la parentalité, participation versée à la ville de Villefranche pour le fonctionnement de la maison de la veille sociale et l'action « couveuse d'initiative »).

Le crédit total ouvert au titre des actions du contrat de ville est globalement porté de 497 153 € en 2018 à 477 000 € en 2019.

Les subventions et participations proposées sont ainsi les suivantes :

SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS DIVERS ORGANISMES	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	BP 2019
TOTAL	6 137 140	6 225 907	7 577 300
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS	119 422	119 434	120 000
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS (Geopark)	52 260	52 248	52 500
DESTINATION 70 (Vélo route Via saona)		5 000	5 000
SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN	50 000	55 400	55 400
Participation Landes du beaujolais	4 900	4 900	4 900
AGENCE ECONOMIQUE	5 000	5 000	
CHAMBRE d'AGRICULTURE DEVELOPPEMENT RURAL -Stratégie agricole-	10 000	10 000	20 000
REGION - Plan beaujolais- (plan de relance économique du vignoble Beaujolais)	18 000	18 000	18 000
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil		1 500	3 000
DEPARTEMENT -convention expérimentales de mutualisation EPCI (agence de développement touristique du Rhône)	3 000	3 000	3 000
SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE	300 000	300 000	300 000
PARTICIPATION POLE METROPOLITAIN	119 618	119 618	120 000
EPTB SAONE DOUB	7 300	7 300	7 300
SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)	324 000	324 000	324 000
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT d'AZERGUES	7 400	7 400	7 400
SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE TREVoux ET ENV		49 000	49 000
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour les scolaires)	24 500	24 500	56 800
CC SAONE BEAUJOLAIS -(multi accueil ODENAS), et CC PIERRES DOREES (P'tits Bouchons)	25 000	36 607	39 000
SYNDICAT TRANSPORT (SYTRAL)	2 100 000	2 100 000	2 100 000
SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 910 000	2 918 000	2 928 500
Contribution au SDMIS et au SDIS de l'Ain			1 200 000
FEDERATION DES OFFICES DE TOURISME-Schéma d'organisation Touristique du Beaujolais	56 740		
CIAS (AVANCE DE TRESORERIE)		45 000	90 000
CIAS (Programme de réussite Educative)		20 000	20 000
CIAS (Accompagnement à la parentalité)			29 600
CCAS de villefranche (Antenne locale du GIP Maison de la Veille Sociale)			20 000
COMMUNE DE VILLEFRANCHE (couveuse initiatives)			3 900

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	BP 2018	Budgété 2018 (BP + DM)	BP 2019
TOTAL	2 384 115	2 319 027	2 335 655
<i>CIAS (Avance de trésorerie)</i>	45 000		
<i>CIAS (Programme de Réussite Educative)</i>	20 000		
CONTRAT DE VILLE	477 153	477 153	403 500
<i>Office de Tourisme</i>	150 000	150 000	392 000
<i>FEDERATION DES OFFICES DE TOURISME-Schéma d'organisation Touristique du Beaujolais</i>		56 740	
TOURISME	150 000	206 740	392 000
<i>Les Concerts de l'Auditorium</i>	17 000	17 000	17 000
<i>Centre culturel (Festival des nouvelles voix)</i>	120 000	120 000	120 000
<i>L'AUTRE CINEMA</i>	8 500	8 500	8 500
<i>CCAB (Festiplanètes)</i>	25 000	25 000	
<i>HIPPOTOUFER (Festival des Dindes Folles)</i>	2 500	2 500	
<i>Association musicale intercommunale</i>	14 583	14 583	12 000
<i>Epicerie Culturelle</i>	2 000	2 000	
<i>Manifestations diverses (Echo vallée de Morgon (90 eme anniversaire), AAAOO (biennale des Arts multiples), Aède (Balades musicales)</i>		2 500	
CULTURE	189 583	192 083	157 500
<i>Mission Locale CAVBS</i>	57 575	57 575	60 000
<i>reseau entreprendre</i>	4 000	4 000	4 000
<i>Initiative Beaujolais</i>	15 000	15 000	15 000
<i>Le Transit (Loyers)</i>	8 664	8 664	9 000
<i>Village d'accueil</i>	1 500		
<i>Aderly</i>	15 000	15 000	
<i>Académie de Villefranche (colloque sur le textile)</i>			1 000
ECONOMIE	101 739	100 239	89 000
<i>Récréa- LE NAUTILE</i>	614 506	641 278	674 030
<i>TCAV - Ass délégataire de tennis</i>	2 025	2 025	2 025
<i>Beaujolais Runners</i>	30 000	30 000	30 000
SPORT	646 531	673 303	706 055
<i>AGIVR IME Les Grillons</i>	4 050	4 050	
<i>AGIVR Camps en beaujolais</i>	2 403	2 403	
<i>ARCAV - LE CEP</i>	35 825	35 825	
<i>ARCAV - HIPPOCAMPE Accueil de jour</i>	15 000	15 000	
SOCIAL	57 278	57 278	0
<i>Crèche La Villa Suzanne</i>	156 000	156 000	156 000
<i>Crèche L'île aux enfants</i>	302 000	302 000	280 000
<i>Crèche Les P'tits Loups</i>	119 656	119 656	130 000
PETITE ENFANCE	577 656	577 656	566 000
<i>Logement (AS des propriétaires de Belleruche)</i>	93 000		
<i>SOLILA (PACT RHONE)</i>	14 175	30 075	13 800
<i>Enveloppe provision</i>	12 000	4 500	7 800
TOTAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 521 255	8 544 934	9 912 955

Chapitre 66 : les charges financières : 208 220 €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 184 943 €

Ce chapitre, outre les crédits ouverts pour non valeur et dépenses exceptionnelles, comprend cette année **une inscription de 134 243 € pour le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe du SPANC.**

En effet, l'Agglomération a signé en 2016 un contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau, pour la mise en œuvre d'actions concertées et structurées pour la gouvernance des problématiques associées à l'eau sur le territoire.

La fiche action n° ANC2 prévoit la mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif présentant des non conformités conséquentes, et ainsi des risques sanitaires et environnementaux importants (traitements de « points noirs »), avec un volume d'aide forfaitaire de l'Agence de l'eau d'un montant de 3 300 € par installation.

L'Agglomération a engagé les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de cette action dès 2017, recensant 87 installations « points noirs » présentant des risques particuliers appelant une mise en conformité.

Cependant, l'Agence de l'Eau a récemment fait savoir son désengagement, revisitant unilatéralement l'aide décidée sur cette action pour la fixer sur un volume de 37 installations.

Aussi, face à ce désengagement de l'Agence de l'Eau, et afin de ne pas mettre en péril la cohérence de l'action, l'atteinte et la continuité des objectifs et du fonctionnement du service de l'assainissement non collectif, ainsi que les engagements pris par les propriétaires de systèmes d'assainissement individuels, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe du SPANC, d'un montant de 134 243 €.

2-1-2-Les dépenses d'ordre budgétaire : 11 054 136,76 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et recettes.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (2 550 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (8 504 136,76 €).

Elles trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

Chapitre	BP 2018	BP 2019
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 249 443,11	8 504 136,76
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 520 100,00	2 550 000
DEPENSES d'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 769 543,11	11 054 136,76

II-2-Les recettes totales de fonctionnement : 48 139 247 €. S'ajoute le résultat 2018 repris en fonctionnement (7 137 505,76 €), soit un total de 55 276 752,76 €.

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	variation BP 2019/ BP 2018 en euros	Variation en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 125	612 529,85	432 980	-1 145	-0,3%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 622 830	5 590 787,27	5 652 768	29 938	0,5%
73 IMPOTS ET TAXES	29 675 098	30 410 753,75	30 454 342	779 244	2,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 765 926	10 300 266,26	9 987 696	221 770	2,3%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 696	74 854,78	149 961	78 265	109,2%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS *	485 731	2 122 559,38	1 001 500	515 769	106,2%
78 REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000	0,00	45 000	-55 000	-55,0%
Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 155 406	49 111 751,29	47 724 247	1 568 841	3,4%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	408 300	515 759,50	415 000		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	46 563 706	49 627 510,79	48 139 247		
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 164 956,11	7 164 956,11	7 137 505,76		
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 728 662,11	56 792 466,90	55 276 752,76		

II-2-1- Recettes réelles de fonctionnement : 47 724 247 € (+ 3,4 % par rapport au BP 2018)

Chapitre 70 : les produits des services et du domaine : 5 652 768 € (+ 0,5 %/BP 2018)

Les produits des services enregistrent une progression modérée.

Ce poste évolue positivement notamment sous l'effet de la progression des refacturations des frais de personnel des budgets annexes au budget principal, après le renfort opéré sur ces secteurs en 2017, et des subventions attendues pour le financement de postes dédiés au projet ANRU (« autres produits »).

Nature	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018 en euros	Variation BP 2019/BP 2018 en %
70311 CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	70 000	81 674,00	72 000	2 000,00	2,9%
70312 REDEVANCES FUNERAIRES	1 500	2 474,00	1 500	0,00	0,0%
70612 REDEVANCE/ PRESTATIONS SERVICES OM	39 500	80 543,81	46 000	6 500,00	16,5%
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	297 000	327 453,38	307 880	10 880,00	3,7%
70 PETITE ENFANCE	3 743 380	3 670 276,96	3 658 288	-85 092,00	-2,3%
70841 RBT FRAIS DE PERSONNEL DES BUDGETS ANNEXES	1 338 200	1 298 185,11	1 382 550	44 350,00	3,3%
70875 SERVICE COMMUN DROITS DES SOLS	100 000	99 768,92	100 000	0,00	0,0%
70 AUTRES PRODUITS DIVERS	33 250	30 411,10	84 550	51 300,00	154,3%
Total	5 622 830	5 590 787,27	5 652 768	29 938,00	0,5%

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 30 454 342 € (+2,6% par rapport au BP 2018)

La progression des bases a globalement été estimée à + 2,7 %, compte tenu d'une revalorisation nominale de 2,2 %.

La sortie de la commune de Jarnioux implique cependant une perte de produit potentiel de 140 000 € sur le produit fiscal de l'Agglomération (hors TEOM), qui ne sera pas compensé par une réduction de dépenses équivalente, compte tenu notamment de l'absence d'AC versée à la commune.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP en %
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	15 540 586	15 582 028	15 834 000	1,9%
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 043 759	6 272 438	6 393 000	5,8%
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 220 000	1 269 102	1 220 000	0,0%
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	350 000	367 721	373 000	6,6%
7318 ROLES SUPPLEMENTAIRES (sur exercices antérieurs)		116 244		
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION (correction suite au transfert de la compétence hydraulique des rivières - Jassans)		97 208		
73221 FNGIR	672 000	671 458	651 000	-3,1%
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 338 411	5 492 029	5 451 000	2,1%
7346 TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES	352 342	352 783	352 342	0,0%
7362 TAXES DE SEJOUR	158 000	185 401	180 000	13,9%
Total Impôts et taxes	29 675 098	30 406 412	30 454 342	2,6%

Chapitre 74 : Les dotations et participations : 9 987 696 € (+ 2,3% par rapport au BP 2018)

-Les dotations de l'Etat : 7 643 000 € (- 128 201 €, soit - 1,6 % par rapport au BP 2018)

Si la réforme de la dotation d'intercommunalité prévue en 2019 est favorable à l'agglomération, la situation est largement neutralisée par la baisse de la dotation de compensation, variable d'ajustement de l'enveloppe DGF du bloc communal.

La baisse est également légèrement accentuée par la sortie de Jarnioux (pour un montant estimé à environ 20 000 €).

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP en %
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	760 000	749 630	817 000	7,5%
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	7 011 201	7 006 579	6 826 000	-2,6%
Total DGF	7 771 201	7 756 209	7 643 000	-1,6%

Les autres compensations de l'Etat sont orientées à la hausse (+16 %) :

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution de BP à BP en %
7461 D.G.D.	92 000	341 442	92 000	0%
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF	441 560	532 975	522 000	18%
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	1 000	4 686	1 000	0%
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	3 000	3 482	3 000	0%
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	338 000	426 768	400 000	18%
Sous Total	875 560	1 309 353	1 018 000	16%

Les subventions des partenaires (département, ..) sont estimées en progression de 18,4 % par rapport au BP 2018, notamment sur le secteur de la collecte et du traitement des OM.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution BP 2019/BP 2018
CULTURE	266 353,00	257 094,80	286 095,00	7,4%
SPORT	15 000,00	19 054,00	18 940,00	26,3%
CONTRAT DE VILLE	30 142,00	11 789,00	32 000,00	6,2%
PETITE ENFANCE	17 310,00	58 196,11	36 661,00	111,8%
SECTEUR OM	699 000,00	814 571,70	881 000,00	26,0%
SUBV ANAH (PIG)	20 000,00	18 869,00	10 000,00	-50,0%
DEPLACEMENTS	6 360,00	2 905,22	0,00	-100,0%
RENOVATION URBAINE	0,00	16 367,00	0,00	
D.G.D. TRANSPORT	92 000,00	91 442,00	92 000,00	0,0%
D.G.D. URBANISME	0,00	250 000,00	0,00	
Total	1 146 165,00	1 273 921,83	1 356 696,00	18,4%

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 1 001 500 €

Ce chapitre enregistre un reversement du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) au titre de la clause de rencontre 2018, prévue à hauteur de 1 M d'€.

Chapitre 78 : reprise sur provisions : 45 000 €

Ce chapitre enregistre les reprises sur les provisions effectuées les années passées. Il est prévu une reprise de 45 000 € pour faire face à d'éventuels besoins, un même montant de charges étant inscrit en charges exceptionnelles.

II-2-2- Recettes d'ordre budgétaire : 415 000 €

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues, et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement : 415 000 €

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de la reprise du résultat de clôture de 2018 : 7 137 506,76 €.

III -La section d'investissement

III-1 Recettes totales d'investissement : 18 291 475 €.

S'ajoutent les résultats 2018 capitalisés (4 762 436,50 €) et les restes à réaliser 2018 reportés sur 2019 (392 118,14 €), soit un total de 23 446 029,64 €.

Chapitres	BP 2018	BP 2019
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000	2 388 000
10222 F.C.T.V.A.	810 000	1 190 000
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	329 000	
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	74 500	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 492 436,89	1 596 688,24
OPERATIONS	1 115 958	1 962 650
RECETTES REELLES d'investissement de l'exercice	8 221 894,89	7 137 338,24
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 249 443,11	8 504 136,76
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 520 100	2 550 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000	100 000
RECETTES d'ORDRE d'investissement	10 849 543,11	11 154 136,76
RECETTES DE L'EXERCICE	19 071 438,00	18 291 475,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	36 478,95	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	3 240 138,95	4 762 436,50
REPORTS DE L'EXERCICE ANTERIEUR		392 118,14
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 348 055,90	23 446 029,64

III.1.1- Recettes réelles d'investissement : 7 137 338,24 €

Recettes réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	400 000	2 388 000
F.C.T.V.A.	810 000	1 190 000
IMMOBILISATIONS EN COURS (Solde ZA Grillons)	329 000	
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI. (vente actions SAMDIV)	74 500	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 492 436	1 596 688
<i>Dont ouverture de crédits pour gestion trésorerie (emprunts revolving)</i>	3 789 000	
<i>Dont Emprunt nouveau</i>	1 703 436	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 115 958	1 962 650
Total RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENT	8 221 894	7 137 338

Ces recettes sont composées comme suit :

- Produits des cessions d'immobilisation: 2 388 000 €

Ce poste comprend les produits suivants :

- cession du terrain des Gravins à la commune de St Georges (1 738 000 €), conformément au protocole d'accord intervenu entre l'Agglomération et la commune dans le cadre de sa sortie au 1^{er} janvier 2017.
- cession d'un terrain appartenant à l'Agglomération, situé rue de Tarare à Gleizé (« filatures »), pour un montant de 650 000 €, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain du site comportant la création de 240 logements et des commerces associés.

- FCTA : 1 190 000 €

- Subventions d'investissement : 1 962 650 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des subventions attendues, notamment :

- Réhabilitation du Nautille : 750 000 € de la région dans le cadre du Contrat Ambition Région, et 118 750 € au titre de la DETR
- Halte fluviale : Région : 150 000 €, VNF : 300 000 €, Plan Rhône : 300 000 €
- Elaboration du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : Agence de l'Eau : 160 000 €.
- Tennis communautaire de Villefranche : 85 000 € au titre du Contrat Ambition Région
- Participation de la CAF à l'équipement pour le RAMI : 50 000 €

Opérations	BP 2019
1402 MOBILIER, MATERIEL , INFORMATIQUE.	50 000,00
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	2 000,00
14100 TRAVAUX NAUTILLE	843 750,00
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	650,00
1415 COVOITURAGE	10 000,00
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	50 000,00
1514 RENOUVELLEMENT URBAIN BELLEROCHE	11 250,00
1515 HALTE FLUVIALE	750 000,00
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	85 000,00
1524 EP SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	160 000,00
Total subvention d'investissement	1 962 650,00

- Emprunt d'équilibre : 1 596 688,24 €

III.1.2- Recettes d'ordre d'investissement : 11 154 136,76€

Ces recettes correspondent aux dépenses d'ordre de fonctionnement (virement de la section de fonctionnement (8 504 136,76,11 €) et dotations aux amortissements de l'exercice (2 550 000 €), auxquels s'ajoutent les dépenses d'ordre d'investissement pour traitement des opérations patrimoniales (100 000 €).

Chapitre	BP 2018	BP 2019
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 249 443,11	8 504 136,76
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 520 100,00	2 550 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00	100 000,00
RECETTES d'ORDRE d'INVESTISSEMENT	10 849 543,11	11 154 136,76

III. 1. 3 Résultats et reports de l'exercice 2018 : les reports et reprise de résultat de l'exercice 2018 sont intégrés au budget primitif, avec :

	BP 2018	BP 2019
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	36 478,95	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	3 240 138,95	4 762 436,50
REPORTS DE L'EXERCICE ANTERIEUR	235 483,40	392 118,14
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE ANTERIEUR	3 512 101,30	5 154 554,64

⇒ Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi à 23 504 029,64 €.

III-2- Dépenses d'investissement : 18 349 475 €

S'ajoutent les restes à réaliser de l'exercice 2018 reportés sur 2019 (2 609 873,74 €), soit un total de 23 446 029,64 €.

Chapitres	BP 2018	BP 2019
020 DEPENSES IMPREVUES	200 000,00	300 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 005 000,00	1 138 000,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 243 218,00	1 491 250,00
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	242 500,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0,00
OPERATIONS	10 892 420,00	14 847 225,00
DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT	18 583 138,00	17 776 475,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	408 300,00	415 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00	100 000,00
DEPENSES d'ORDRE d'INVESTISSEMENT	488 300,00	515 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	19 071 438,00	18 291 475,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		2 544 680,90
REPORTS DE L'EXERCICE ANTERIEUR	3 512 101,30	2 609 873,74
Total DEPENSES d'INVESTISSEMENT	22 583 539,30	23 446 029,64

III-2.2 Les dépenses réelles d'investissement : 17 776 475 €

Dépenses réelles d'équipement	BP 2018	BP 2019
RBT DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 005 000	1 138 000
<i>dont ouverture de crédit pour gestion infra annuelle (dette revolving)</i>	3 789 000	
<i>dont remboursement anticipé</i>	1 061 000	
<i>dont remboursement " récurrent"</i>	1 155 000	1 138 000
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI. (transformation SAMDIV)	242 500	
DEPENSES IMPREVUES	200 000	300 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT :	12 135 638	16 338 475
Dont SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 243 218	1 491 250
<i>Dont AC d'investissement</i>	443 218	401 250
<i>Dont subvention STEP</i>	800 000	800 000
<i>Subvention d'investissement Budget Annexe ECO</i>	120 000	120 000
<i>Subvention d'équipement Maison du Petit Monde en Baujolais</i>		70 000
<i>Fonds de concours construction station GNV - Villefranche sur Saone</i>		100 000
Dont OPERATIONS	10 892 420	14 847 225
Total DEPENSES REELLES d' Investissement	18 583 138	17 776 475

Pour 2019, les crédits proposées sont les suivants :

-Emprunts et dette assimilées : 1 138 000 € (remboursement du capital de la dette)

-Enveloppe pour dépenses imprévues d'investissement : 300 000 € qui permettront de dégager des moyens sur des projets ou besoins non identifiés en début d'année.

-Dépenses d'équipement : 16 338 475 €

Sont prévus au budget les crédits suivants :

- ✓ Subventions et participations : **1 491 250 €**, soit :
 - Attribution de compensation en investissement : 401 250 € (en baisse par rapport à 2018 suite au transfert de la ZAE du Champ de la grande Borne situé à Jassans)
 - Subvention versée au budget annexe STEP : 800 000 €
 - Subvention d'investissement au budget annexe éco, pour engager les études et travaux sur le site des Grands Moulins Seigle : 120 000 €
 - Subvention d'équipement pour la construction d'une maison pour accueil des familles des enfants et adolescents hospitalisés sur Villefranche, projet porté par l'association le Petit Monde et l'Univers : 70 000 €
 - Fonds de concours à la commune de Villefranche, pour participation à la construction d'une voirie pour desservir la station de distribution de gaz naturel vert : 100 000 €

- ✓ Opérations d'équipement : **14 847 225 €**

Les opérations d'investissement proposées sont les suivantes :

Secteurs/Opérations	BP 2018	BP 2019	Pour information Reports 2018
Action économique/ tourisme			
1479 ETUDE AVE MARIA	30 000		98 303,25
1908 ILE PORTE		200 000	
1515 HALTE FLUVIALE	612 000	1 800 000	179 415,59
1805 ETUDES DE COMMERCE	20 000		8 136,00
1614 FRAIS D'ETUDES		45 000	
Culture			
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	140 500	140 000	20 815,51
1432 AMENAGEMENT CLOITRE SALLES CCBV	23 500	35 000	200,00
1435 POLE OENOLOGIQUE VAUX CCBV	6 320		20 037,60
1702 TRAVAUX CONSERVATOIRE	33 500	17 000	16 547,99
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	35 000	35 000	18 531,22
Sport et jeunesse			
14100 TRAVAUX NAUTILE	3 920 000	5 366 554	
SUBVENTION D'INV NAUTILE	186 000	164 096	11 216,54
1455 TENNIS LACENAS	10 000		
1493 GYMNASSE SALLE DE HAND LIMAS	7 200	20 000	7 200,00
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	475 000	285 000	207 126,91
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	120 000	150 000	5 760,00
1611 RUGBY TRAVAUX	33 000	150 000	28 481,82
1707 STADES DE FOOT	7 200	60 000	6 240,00
1801 BOULODROME CLOS DE MILLY	30 000		16 162,80
1907 GYMNASSE A. SEGUIN	0	15 000	
1426 CLOS DE MILLY	0	20 000	
Famille			
1482 CRECHE INTERCOMMUNALE	87 900	218 000	21 510,05
1606 TRAVAUX RESIDENCE LE CEP	105 000	50 000	106 263,23
Etudes et travaux hydrauliques			
1524 EP SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	150 000	240 000	1 056,00
1443 ZONE ECRETEMENT CRUES SALERIN HAM TALL	23 000		
1113 BASSIN LE MARVERAND ARNAS			3 150,00
1526 BASSIN DE MONTMELAS	120 000	120 000	
1534 EROSION RTE DE TALANCE A DENICE	0		
1612 TRAVAUX D'EROSION	75 000	75 000	8 477,50
1613 TRAVAUX SUR BERGES	15 000	20 000	5 010,00
Mobilité- déplacement			
1409 ETUDES DEPLACEMENTS	70 000		35 520,00
1410 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	40 000	40 000	60 000,00
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	40 000	26 800	4 268,84
1413 PLAN DEPLACEMENT INTER ENTREPRISES	0		
1415 COVOITURAGE	75 000	65 000	12 198,00
1501 TCU TRANSPORTS URBAINS	10 000		
1513 ELECTROMOBILITE	30 000	30 000	
Urbanisme et Habitat			
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	300 000	300 000	64 500,00
1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	150 000	150 000	0,00
1481 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	282 000	250 000	216 841,58
1514 RENOUVELLEMENT URBAIN BELLEROCHÉ	120 000	1 005 055	
1701 TERRAIN GLEIZE EPORA	377 000		38 178,75

Secteurs/Opérations	BP 2018	BP 2019	Pour Reports 2018
Ordures Ménagères			
1478 ACHATS BACS OM	90 000	60 000	21 288,00
1488 ACHAT VÉHICULES	216 000	430 000	1 218,00
1703 EXTENSION LOCAL OM	300 000	735 820	50 442,82
1802 TRAVAUX SUR VOIRIE OM	30 000		0,00
1604 ACQUISITION DE MATERIEL	15 300	2 000	2 232,00
1607 TRAVAUX DECHETERIE	15 000	15 000	12 100,80
1909 AMENAGEMENT POINTS DE COLLECTE OM	0	30 000	
Développement durable- Climat			
1483 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)	25 000	25 000	24 960,00
1617 AGENDA 21	20 000	20 000	0,00
Voirie			
1803 VOIRIE 2018	800 000		626 131,35
1901 VOIRIE 2019	0	1 000 000	
1902 VOIRIE 2019 ZAE	0	400 000	
Administration générale			
1509 AIRE ACCUEIL CAVBS	500 000	50 000	46 500,00
1420 TRAVAUX CIMETIERE	17 000	7 500	11 244,49
1605 VESTIAIRES ET HANGAR CIMETIERE	243 000	7 600	267 572,06
1904 CREATION D'UN OSSUAIRE	0	100 000	
1601 TRAVAUX BUREAUX 3È ETAGE	50 000		
1705 SIEGE AGGLO	197 000	20 000	22 240,94
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	76 500	80 000	73 039,21
1428 SIGNALTIQUE JALONNEMENT	10 000	10 000	304,80
1903 TRAVAUX AMELIORATION ENERGETIQUE		50 000	
1905 MISE EN SECURITE TOITURES TERRASSES		50 000	
1906 SECURISATION ACCES BATIMENTS		110 300	
1910 DEPLACEMENT ARCHIVES		50 000	
1423 MATÉRIEL EQUIPEMENT SPORT	4 000	9 000	5 158,97
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	382 500	262 000	85 332,24
1402 MOBILIER, MATERIEL , INFORMATIQUE.	102 000	201 000	23 783,10
1488 ACHAT VÉHICULES	24 000	23 000	22 769,78
1407 SANTE SECURITE TRAVAIL	6 000	4 500	1 108,00
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	10 000	2 000	11 110,00
Total Opérations	10 892 420	14 847 225	2 548 753,74

III-2.3 Dépenses d'ordre d'investissement : 515 000 €

Elles comprennent l'amortissement des subventions d'équipement reçues (415 000 €) ainsi que les opérations patrimoniales (100 000 €)

III-2-4 Reports et résultats passés : 5 154 554,64 €

Enfin, les dépenses incluent le résultat reporté d'investissement 2018 , soit 2 544 680,90 € et les reports de l'exercice passé (2 609 873,74 €).

⇒ Les dépenses totales d'investissement sont ainsi proposées à hauteur de 23 504 029,64 €

En conclusion, le budget 2019 bénéficie d'une conjoncture favorable, avec des recettes de fonctionnement en progression de 3,4 %.

Il reste contenu, pour orienter les crédits supplémentaires vers les priorités définies pour 2019.

Cette volonté permet également de maintenir un niveau d'épargne brute qui se fixe à 3,5 M d'€, légèrement supérieur à l'objectif.

Ainsi, la croissance des dépenses de fonctionnement est limitée à 2.9 % par rapport au budget primitif 2018.. Au-delà de la volonté de maîtrise des charges de personnel et des charges générales de fonctionnement, la section de fonctionnement intègre les actions en matière de développement économique, touristique et culturel, et la solidarité financière intercommunale avec la prise en charge, pour l'ensemble des communes, du paiement du contingent SDIS.

Le volume d'investissement est soutenu, avec un montant global d'actions et projets de 16,338 M d'€ Il traduit la mise en œuvre du projet de territoire, et des actions qui y ont été inscrites : lancement de la ZAC Ile Porte, aménagement de la halte fluviale, achèvement de la requalification du Nautile, premières réalisations pour l'opération de renouvellement urbain du quartier intercommunal de Belleruche.

Des crédits importants sont également prévus sur les missions de service public de l'Agglo : secteur des OM, entretien des équipements sportifs (palais omnisport à Arnas, équipements tennistiques à Villefranche, complexe rugbystique), établissements petite enfance, entretien et renouvellement de voirie,...

L'exercice 2019 devrait ainsi conduire à la consommation des fonds propres, et appeler la mobilisation d'un emprunt qui se limitera à 1,6M d'€.

2.4.1.2. Budget Primitif 2019 : Budget annexe eau

Le budget annexe EAU s'élève globalement à 18 465 331,34 € dont 5 035 049,92 € en section de fonctionnement et 13 430 281,42 € en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement : 5 035 049,92 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 950 000,00	1 938 072,08	2 050 000,00	5,1%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 000,00	18 030,85	0,00	-100,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	40 000,00	0,00	-100,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 008 000,00	1 996 104,97	2 050 000,00	2,1%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 550,00	44 946,70	54 000,00	16,0%
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	2 054 550,00	2 041 051,67	2 104 000,00	2,4%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 557 042,34	4 557 042,34	2 931 049,92	-35,7%
Total Recettes	6 611 592,34	6 598 094,01	5 035 049,92	-23,8%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 550,00	34 819,62	61 985,00	-10,9%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 250,00	158 550,27	163 408,00	2,0%
66 CHARGES FINANCIERES	19 000,00	13 876,59	17 000,00	-10,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 800,00	349 262,58	5 000,00	-13,8%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	254 600,00	556 509,06	247 393,00	-2,8%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 994 492,34	0,00	4 327 656,92	-27,8%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	362 500,00	314 414,24	460 000,00	26,9%
Total Dépenses	6 611 592,34	870 923,30	5 035 049,92	-23,8%

Epargne de l'exercice

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 008 000,00	1 996 104,97	2 050 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	254 600,00	556 509,06	247 393,00
EPARGNE BRUTE DE L'EXERCICE	1 753 400,00	1 439 595,91	1 802 607,00

1.1 les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement : 2 050 000 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues avec une augmentation de 2% par rapport au BP 2018. Elles comprennent uniquement les produits du service (chapitre 70), c'est-à-dire les redevances perçues par la collectivité. Elles sont estimées à 2 050 000 € pour l'année 2019 (+5,1%).

Les recettes d'ordre de fonctionnement : 54 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues (54 000 €) et trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre d'investissement.

Les recettes comprennent également *la reprise du résultat 2018* en fonctionnement pour un montant de 2 931 049,92 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation : 247 393 €

Les dépenses réelles d'exploitations sont prévues avec une baisse de 3% par rapport au BP 2019. Elles comprennent :

- Les charges de personnel : 163 408 € (+ 2% par rapport au BP 2018)
- Les charges à caractère général : 61 985 € (- 11% par rapport au BP 2018). Ces charges concernent essentiellement les frais de fonctionnement du service et les taxes foncières.
- Les charges financières : 17 000 € correspondant aux intérêts de la dette.
- Les charges exceptionnelles : 5 000 € de crédits sont ouverts pour faire face à d'éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur.

Les opérations d'ordre de fonctionnement : 4 787 656.92 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (460 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (4 327 656.92 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

1.3 L'épargne de l'exercice : 1 802 607 €

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2019 (recettes réelles d'exploitations – dépenses réelles d'exploitation) s'établit à 1 802 607 €, contre 1 753 400 € prévu au BP 2018, soit une hausse de 2.8%.

2. Section d'investissement : 9 266 620 €. **S'ajoutent les résultats et restes à réaliser 2018,** **Soit un total de 13 430 281.42 €**

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2018	BP 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 390 850,00	3 349 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 129 963,08
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 390 850,00	4 478 963,08
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 994 492,34	4 327 656,92
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	362 500,00	460 000,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 356 992,34	4 787 656,92
TOTAL	9 747 842,34	9 266 620,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	75 040,71	0,00
1068 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	257 470,46	2 796 120,79
RESTES A REALISER N-1	0	1 367 540,63
Total Recettes	10 080 353,51	13 430 281,42

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2018	BP 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	205 000,00	205 000,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL (PROVISION)	2 106 792,34	0,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	7 389 500,00	9 007 620,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 701 292,34	9 212 620,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 550,00	54 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT de l'exercice	9 747 842,34	9 266 620,00
RESTES A REALISER N-1	332 511,17	510 667,44
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	3 652 993,98
Total Dépenses	10 080 353,51	13 430 281,42

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement : 4 478 963.08 €

Les recettes d'investissement sont notamment constituées :

- des subventions d'investissement prévues dans le cadre du contrat d'agglomération ainsi que celles attendues du Département :
 - pour la réhabilitation de la station de potabilisation : Département et Agence de l'Eau : 1 290 000 €
 - pour la protection des champs captants : Agence de l'Eau: 2 059 000 €

Le montant total de ces subventions s'élève à 3 349 000 €

- du recours à un nouvel emprunt à hauteur de 1 129 963.08 € pour équilibrer le budget 2019.
- Les opérations d'ordre d'investissement : 4 787 656.92 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (460 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (4 327 656.92 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépense d'ordre de fonctionnement.

- Le résultat de fonctionnement 2018 capitalisé (chapitre 106) pour un montant de 2 796 120,79 €
- Les restes à réaliser de 2018 reportés : 1 367 540.63 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement : 9 212 620 €

Outre le remboursement du capital de la dette (205 000 €), les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipements sous opération pour un montant de 9 007 620 €.

Le détail des opérations d'équipement prévu au BP 2019 est le suivant :

Opérations	BP 2018	BP 2019	Pour information Restes à réaliser 2018
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	50 000,00	42 000,00	43 107,25
2314008 EA USINE EAU POTABLE	6 322 800,00	5 798 620,00	0,00
2316001 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX CAVIL	542 000,00		283 940,80
2316002 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX SIEOV	417 000,00		149 569,17
2316003 ETUDES NEGOCIATION FONCIERE PPR	16 000,00		10 000,00
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	41 700,00		0,00
2318001 TERRAIN RESERVOIR THEIZE			4 166,67
2318002 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS		1 200 000,00	
2319001 TRAVAUX CANALISATIONS		1 667 000,00	
2319002 DIAGNOSTICS RESERVOIRS		150 000,00	
2319003 ETUDES SECURISATION DES OUVRAGES		100 000,00	
2319004 MATERIEL ET INSTALLATIONS		50 000,00	
Total Dépenses	7 389 500,00	9 007 620,00	510 667,44

Sont notamment prévus :

- Usine de potabilisation : achèvement des travaux de l'usine d'eau potable (4 343 620 €) et indemnités d'éviction suite à l'acquisition d'un terrain juxtant l'usine (1 455 000 €)
- les travaux de rénovation des canalisations (1 667 000 €)
- des diagnostics et actions pour assurer la sécurisation des installations (200 000 €)
- la poursuite de l'action de protection des champs captants (acquisition et aménagements) (1 200 000 €)

Les dépenses d'ordre d'investissement : 54 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues (54 000 €), et trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 : 510 667,44 €

3. Besoin de financement de l'exercice

Compte tenu de l'achèvement des travaux de rénovation de l'usine de potabilisation, l'équilibre du budget annexe EAU appelle cette année la mobilisation d'un emprunt nouveau d'un montant de 1 229 963,08 €.

Les opérations réelles de l'exercice 2019 (hors résultats et reports 2018) se traduisent, compte tenu du recours à l'emprunt, par un besoin de financement de 2 931 049,92 €. Ce besoin de financement est couvert par le résultat de clôture de 2018.

		BP 2018	BP 2019
A	Dépenses réelles d'investissement	9 701 292,34	9 212 620,00
B	Recettes réelles d'investissement	3 390 850,00	4 478 963,08
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	6 310 442,34	4 733 656,92
D	Recettes réelles de fonctionnement	2 008 000,00	2 050 000,00
E	Dépenses réelles de fonctionnement	254 600,00	247 393,00
F = D - E	Épargne brute de l'exercice	1 753 400,00	1 802 607,00
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-4 557 042,34	-2 931 049,92
H	Résultat cumulés 2018 (après couverture des reports 2018)	4 557 042,34	2 931 049,92
I = G + H	Besoin de financement après reprise des résultats passés	0,00	0,00

2.4.1.3. Budget Primitif 2019 : Budget annexe STEP et bassins de dépollution

Le budget annexe STEP s'élève globalement à 30 840 285.34 €, dont 14 975 622.36 € en section de fonctionnement et 15 864 662.98 € en section d'investissement (reports et résultat 2018 compris).

1. Section d'exploitation : 14 975 622.36 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 150 000,00	2 891 080,81	3 087 600,00	-2,0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	137 800,00	12 346,65	89 800,00	-34,8%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 141,03	0,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	72 177,03	1 000,00	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 287 800,00	2 977 745,52	3 178 400,00	-3,3%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 373 500,00	1 373 501,00	1 508 500,00	9,8%
TOTALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 661 300,00	4 351 246,52	4 686 900,00	0,5%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 888 292,39	8 888 292,39	10 288 722,36	
Total Recettes	13 549 592,39	13 239 538,91	14 975 622,36	

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 520 300,00	1 488 606,56	1 523 100,00	0,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	226 800,00	219 212,85	197 475,00	-12,9%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	9 000,00	
66 CHARGES FINANCIERES	167 500,00	154 071,80	148 000,00	-11,6%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00	26 795,79	8 000,00	-5,9%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 924 100,00	1 888 687,00	1 885 575,00	-2,0%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 877 792,39	10 877 792,39	12 328 047,36	13,3%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	747 700,00	747 700,00	762 000,00	1,9%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 625 492,39	11 625 492,39	13 090 047,36	12,6%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 549 592,39	13 514 179,39	14 975 622,36	10,5%

Epargne brute de l'exercice

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	3 287 800,00	2 977 745,52	3 178 400,00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 924 100,00	1 888 687,00	1 885 575,00
Epargne brute de l'exercice	1 363 700,00	1 089 058,52	1 292 825,00

1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles de fonctionnement : 3 178 400 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues avec une baisse de 3% par rapport aux crédits ouverts au BP 2018. Elles comprennent :

- Le chapitre 70 : 3 087 600 € (-2% par rapport au BP 2018), composé :
 - Des redevances versées par les délégataires : 2 000 000 € (estimées à -5% par rapport au vu de la réalisation 2018)
 - De la contribution pour eaux pluviales versée par le budget principal : 937 600 € (+1 % par rapport au BP 2018).
 - Des participations des usagers pour raccordement au réseau : 150 000 €
- Le chapitre 74 : 89 800 €.

Ce chapitre enregistre une baisse par rapport au BP de l'exercice précédent. Il comprend 81 000 € au titre des primes d'épurations (montant similaire à celui de l'exercice précédent) et 8 800 € au titre des différentes subventions attendues, foction de l'activité.

Les recettes d'ordre budgétaire : 1 508 500 €

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement.

Les recettes comprennent également la reprise du résultat de 2018 affecté en fonctionnement : 10 288 722.36 €.

1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitations : 1 885 575 €

Les dépenses réelles d'exploitations sont prévues avec une baisse de 2% par rapport au budget primitif 2018. Elles comprennent :

- Les charges de personnel : 197 475 €, elles diminuent de 13% par rapport à l'exercice précédent suite un ajustement de l'effectif à 3.85 ETP contre 4.55 ETP au budget 2018, au vu de l'activité des services.
- Les charges à caractère général : 1 523 100 €
Ces charges restent quasi stables par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice précédent. Elles comprennent notamment la rémunération des délégataires pour le traitement des eaux pluviales.
- Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts de la dette : 148 000 €.
- Les charges exceptionnelles : 8 000 € qui permettront de faire face à d'éventuelles annulations de titre sur exercice antérieur.

Les dépenses d'ordre budgétaire : 13 090 047.36 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (762 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (12 328 047.36 €).

1.3 L'épargne de l'exercice : 1 292 825 €

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2019 (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) s'établit à 1 292 825 € contre 1 363 700 € au BP 2018, soit une baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	3 287 800,00	2 977 745,52	3 178 400,00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 924 100,00	1 888 687,00	1 885 575,00
Epargne brute de l'exercice	1 363 700,00	1 089 058,52	1 292 825,00

2. Section d'investissement : 15 371 047.36 € S'ajoutent les résultats et restes à réaliser 2018, soit un total de 15 864 662.98 €

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2018	BP 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 095 650,00	2 281 000,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 095 650,00	2 281 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 877 792,39	12 328 047,36
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	747 700,00	762 000,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 625 492,39	13 090 047,36
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 721 142,39	15 371 047,36
1068 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 030 935,55	355 384,66
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PASSE	275 945,96	138 230,96
Total Recettes	14 028 023,90	15 864 662,98

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2018	BP 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	470 000,00	480 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 179 342,39	1 519 651,36
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 698 300,00	10 991 222,00
10 DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	0,00	871 674,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 347 642,39	13 862 547,36
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 373 500,00	1 508 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 721 142,39	15 371 047,36
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	974 369,75	239 893,77
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PASSE	332 511,76	253 721,85
Total Dépenses	14 028 023,90	15 864 662,98

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement : 2 281 000 €

Les prévisions de recettes réelles d'investissement sont orientées à la hausse par rapport au BP 2018. Elles comprennent des subventions d'investissement pour un montant de 2 281 000 €, comprenant :

- Rénovation de la STEP : 1 000 000 € de subvention attendue de l'Agence de l'eau ; 800 000 € correspondant à une subvention du budget principal de la Communauté d'agglomération vers le budget annexe pour la rénovation de la STEP.
- Travaux de rénovation des réseaux et de la STEP située à St Etienne des Oullières : 481 000 € (Agence de l'Eau)

Les recettes d'ordre : 13 090 047.36 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (762 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (12 328 047.36 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement 2018 capitalisé (106 réserves) : 355 384.66 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 : 138 230.96 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement : 12 990 873.36 €

Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à la hausse par rapport au BP 2018. Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 480 000 €
- Le reversement à la commune de St Georges de Reneins de l'excédent constaté lors de la prise de la compétence en 2017, déduction faite des travaux réalisés par l'Agglomération depuis cette date, tel qu'acté dans le protocole d'accord signé en 2018 (871 673,42 €).
- Les dépenses relatives aux opérations d'équipement : 10 991 222 € (+ 253 721.85 € de restes à réaliser 2018).

Le montant des opérations d'équipements prévues sur l'exercice 2019 est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Pour information Reports 2018
2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	305 000,00	9 162 222,00	0,00
2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	0,00	125 000,00	0,00
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	140 000,00	141 000,00	0,00
2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	40 000,00	100 000,00	11 165,75
2915007 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SIAV	0,00	0,00	81 132,10
2915008 TVX SDA EP JASSANS	500 000,00	593 000,00	1 755,00
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	40 000,00	100 000,00	30 586,00
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	83 300,00	0,00	80 055,00
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	40 000,00	0,00	20 900,00
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	550 000,00	770 000,00	28 128,00
Total Dépenses	1 698 300,00	10 991 222,00	253 721,85

Le budget prévoit ainsi cette année :

- l'engagement du projet de requalification de la station d'épuration.

La rénovation pourrait être décalée dans le temps, et son affectation budgétaire pourra également être revisitée.

En effet, si la collectivité faisait le choix d'une gestion directe de l'exploitation pendant les travaux, l'opération devra être inscrite sur le budget de l'assainissement en régie, avec un transfert des réserves provisionnées pour son financement.

- Une enveloppe pour rénovation et réhabilitation des réseaux de 466 000 € en 2019 (contre 220 000 € proposé en 2018).
- la réinscription des crédits pour travaux des stations situées à St Etienne des Oullières (770 000 €) et à Jassans (593 000 €).
- Une enveloppe de crédits prévue au chapitre 23 (1 519 651.36 €) pour provision d'investissement.

Les opérations d'ordre budgétaires : 1 508 500 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent aux amortissements de subventions perçues et trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre de fonctionnement.

La reprise du résultat d'investissement 2018 : 239 893.77 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 : 253 721.85 €

3. Le besoin de financement

Les opérations réelles de l'exercice 2019 (hors résultats et reports 2018) se traduisent par un besoin de financement de 10 288 632.36 €.

En raison des excédents cumulés pour le financement de l'opération de la rénovation de la STEP, l'emprunt ne serait pas mobilisé.

Ce besoin de financement est couvert par le résultat de clôture de 2018.

		BP 2018	BP 2019
A	Dépenses réelles d'équipement	11 347 642,39	13 862 547,36
B	Recettes réelles d'investissement	1 095 650,00	2 281 000,00
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	10 251 992,39	11 581 547,36
D	Recettes réelles de fonctionnement	3 287 800,00	3 178 400,00
E	Dépenses réelles de fonctionnement	1 924 100,00	1 885 575,00
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	1 363 700,00	1 292 825,00
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-8 888 292,39	-10 288 722,36
H	Résultat cumulés 2018 (après couverture des reports 2018)	8 888 292,39	10 288 722,36
I = G + H	Besoin de financement après reprise des résultats passés	0,00	0,00

2.4.1.4. Budget Primitif 2019 : Budget annexe assainissement

Le budget annexe Assainissement s'élève globalement à 5 930 935.96 €, dont 2 292 900 € en section de fonctionnement et 3 638 035.96 € en section d'investissement (reports et résultat 2018 compris).

1. Section d'exploitation : 2 292 900.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 150 000,00	2 038 633,07	2 168 800,00	0,9%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	132 600,00	66 508,03	73 100,00	-44,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00	0,00	0,00	-100,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 000,00	2 656,72	1 000,00	-97,6%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 333 600,00	2 107 797,82	2 242 900,00	-3,9%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00	67 811,99	50 000,00	-28,6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 403 600,00	2 175 609,81	2 292 900,00	-4,6%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	283 077,78	283 077,78	0,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 686 677,78	2 458 687,59	2 292 900,00	-14,7%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	732 150,00	515 226,68	627 105,00	-14,3%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	746 500,00	718 551,11	795 977,00	6,6%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	0,62	10 000,00	100,0%
66 CHARGES FINANCIERES	2 300,00	1 120,71	1 510,00	-34,3%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	534,34	7 000,00	-12,5%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 493 950,00	1 235 433,46	1 441 592,00	-3,5%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	428 727,78	0,00	73 308,00	-82,9%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	764 000,00	730 251,24	778 000,00	1,8%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 192 727,78	730 251,24	851 308,00	-28,6%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 686 677,78	1 965 684,70	2 292 900,00	-14,7%

1.1 Les recettes

Les recettes réelles d'exploitation : 2 242 900.00 €, sont en baisse de 3.9% par rapport au BP 2018. Elles comprennent :

- Les produits du service : 2 168 800.00 €

Les produits du service sont constitués des redevances d'assainissement collectif (1 550 000.00 €), de la redevance eaux pluviales versée par le budget principal (468 000 €, soit 4% de plus qu'au BP 2018) et des taxes de raccordement (150 000.00 €).

Ces produits sont en légère augmentation par rapport au budget primitif précédent (+1%).

- Les dotations et participations : 73 100.00 €. Les dotations et participation diminuent par rapport au budget primitif de l'année 2018 : les actions financées ont été réalisées en 2018 et non reconduites en 2019 (bilans pour 3 STEP réalisés en 2018). La subvention inscrite au budget 2019 comprend les aides de l'Agence de l'eau pour 3 postes, répartis entre le budget eau et assainissement.
Ce poste de recette est en baisse par rapport au BP 2018 en raison de l'absence de participation de Véolia pour frais de contrôle (- 40 000 €), disposition qui n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat de DSP.
- Les produits exceptionnels : 1 000 €, provision pour faire face à d'éventuels annulations de mandats sur exercice antérieur.

Les recettes d'ordre budgétaire : 50 000.00 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

1.2 Les dépenses

Les dépenses réelles : 1 441 592.00 €, sont en baisse de 3.5 % par rapport au BP de 2018. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 627 105.00 €

Ce chapitre enregistre les dépenses courantes : inspections télévisés, travaux de maintenance des canalisations, changement de grilles d'avaloirs et tampons, diagnostic des réseaux. Il diminue de près de 14% par rapport au BP précédent en raison de la mise en œuvre en 2018 de bilans, qui ne sont donc pas reconduits en 2019.

- Les charges de personnel : 795 977.00 €

Les charges de personnel sont en hausse de 7% par rapport au BP de 2018.

- Les autres charges de gestion courante : 10 000 €
- Les charges financières : 1 510 € correspondant au remboursement des intérêts de la dette.
- Les charges exceptionnelles : 7 000 €

Les dépenses d'ordre budgétaire : 851 308.00 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (778 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (73 308 €).

1.3 L'épargne

L'épargne de l'exercice 2019 se fixe ainsi à 801 308.00 € contre 839 650.00 € en 2018. Elle diminue de notamment sous l'effet de la baisse des produits exceptionnels et subventions attendues.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	2 333 600,00	2 107 797,82	2 242 900,00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 493 950,00	1 235 433,46	1 441 592,00
Epargne Brute de l'exercice	839 650,00	872 364,36	801 308,00

2. La section d'investissement : 3 638 035.96 € (résultat et restes à réaliser 2018 compris)

Recettes d'investissement : 2 756 975.33 €

S'ajoutent les résultats et restes à réaliser de 2018, soit un total de 3 638 035.96 €

Chapitre	BP 2018	BP 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	380 000,00	656 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	724 772,22	1 249 667,33
RECETTES REELLES D' INVESTISSEMENT	1 104 772,22	1 905 667,33
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	428 727,78	73 308,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	764 000,00	778 000,00
RECETTES D'ORDRE D' INVESTISSEMENT	1 192 727,78	851 308,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	2 297 500,00	2 756 975,33

10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 230 473,39	493 002,89
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PASSE	82 102,74	388 057,74
Total Recettes d'Investissement	3 610 076,13	3 638 035,96

Dépenses d'investissement : 2 299 000 €

S'ajoutent les résultats et restes à réaliser de 2018, soit un total de 3 638 035.96 €

Chapitre	BP 2018	BP 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	200 000,00	40 000,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 027 500,00	2 209 000,00
DEPENSES REELLES D' INVESTISSEMENT	2 227 500,00	2 249 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	2 297 500,00	2 299 000,00

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	584 024,93	114 775,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PASSE	728 551,20	1 224 260,96
Total dépenses d' Investissement	3 610 076,13	3 638 035,96

2.1 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice : 1905 667.35 €

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux subventions d'investissement attendues de l'agence de l'Eau dans le cadre du contrat d'agglomération, pour un montant de 656 000 €.

Les recettes réelles d'investissement comprennent également les fonds provenant d'emprunt nouveaux.

L'emprunt nouveau nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élève en effet à 1 249 667.33 € cette année.

Les recettes d'ordre budgétaires : 851 308.00 €

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (778 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (73 308 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement 2018 capitalisé (106 réserves) : 493 002.89 €

Les restes à réaliser 2018 : 388 057.74 €

2.2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement : 2 249 000 €

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2018. Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 40 000 €
- Les opérations d'équipement : 2 209 00 €
- Les opérations d'équipement prévues pour 2019 sont les suivantes :

Opération	BP 2018	BP 2019	Pour info restes à réaliser 2018
2216001 MOE AUTOSURVEILLANCE 9 SYSTEMES	0,00	0,00	17 188,10
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	1 545 000,00	1 585 000,00	937 547,24
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	4 000,00	4 000,00	0,00
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	375 000,00	600 000,00	266 230,62
2217003 MATERIEL INFORMATIQUE	53 500,00	20 000,00	3 295,00
2218001 SDA BNM	50 000,00	0,00	0,00
Total Opérations d'équipement	2 027 500,00	2 209 000,00	1 224 260,96

Les dépenses d'ordre d'investissement : 50 000.00 €

Les dépenses d'ordre d'investissement aux amortissements des subventions d'investissement reçues et trouvent leur exacte correspondance en recette d'ordre de fonctionnement.

Les résultats d'investissement 2018 : 114 755.00 €

Les restes à réaliser 2018 : 1 224 260.96 €

3. Besoin de financement de l'exercice

L'équilibre du budget annexe assainissement appelle cette année un emprunt de 1 249 667.33 €.

Les opérations réelles de l'exercice 2019 (hors résultats et reports 2018) se traduisent, compte tenu de cet emprunt, par un excédent de financement de 457 975.33 €. Il couvre le résultat de clôture déficitaire de l'exercice 2018.

		BP 2018	BP 2019
A	Dépenses réelles d'investissement	2 227 500,00	2 249 000,00
B	Recettes réelles d'investissement	1 104 772,22	1 905 667,33
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	1 122 727,78	343 332,67
D	Recettes réelles de fonctionnement	2 333 600,00	2 242 900,00
E	Dépenses réelles de fonctionnement	1 493 950,00	1 441 592,00
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	839 650,00	801 308,00
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-283 077,78	457 975,33
H	Résultat cumulés 2018 (après couverture des reports 2018)	283 077,78	-457 975,33
I = G + H	Besoin de financement après reprise des résultats passés	0,00	0,00

2.4.1.5. Budget Primitif 2019 : Budget annexe SPANC

1. Section de fonctionnement : 328 365 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	22 250,00	20 152,66	28 000,08	26%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 000,00	6 384,00	136 843,00	1855%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000,00	500,00	1 000,00	-50%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 000,00	2 650,00	133 200,00	102%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	97 250,00	29 686,66	299 043,08	207%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	37 815,91	37 815,91	29 321,92	-22%
Total Recettes	135 065,91	67 502,57	328 365,00	143%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 550,00	5 614,29	7 550,00	-12%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 722,00	29 565,39	31 215,00	5%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	0,97	2 500,00	-17%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 000,00	3 000,00	287 100,00	335%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	107 272,00	38 180,65	328 365,00	206%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 793,91	0,00	0,00	-100%
Total Dépenses	135 065,91	38 180,65	328 365,00	143%

1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation : 299 043.08 € sont en augmentation par rapport au BP 2018. Elles comprennent :

- Les redevances d'assainissement : 28 000.08 €
- Les subventions attendues : 136 843 €
- L'aide attendue de l'Agence de l'eau pour la gestion durable (1 000 €)
- Des subventions d'exploitation exceptionnelles en provenance de l'agence de l'Eau (chapitre 77) d'un montant de 133 200 €

Les recettes d'exploitation comprennent également la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 29 321.92 €.

Il est rappelé que l'Agglomération a signé en 2016 un contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau.

La fiche action n° ANC2 prévoit la mise en conformité d'installations présentant des non conformités conséquentes (« points noirs »), et ainsi des risques sanitaires et environnementaux importants, avec un volume d'aide forfaitaire de l'Agence de l'eau d'un montant de 3 300 € par installation.

L'Agglomération a engagé les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de cette action dès 2017, recensant 87 installations « points noirs » présentant des risques particuliers appelant une mise en conformité.

Cependant, l'Agence de l'Eau a récemment fait savoir son désengagement, revisitant unilatéralement l'aide décidée sur cette action à la baisse pour la fixer sur un volume de 37 installations.

Aussi, face à ce désengagement de l'Agence de l'Eau, et afin de ne pas mettre en péril la cohérence de l'action, l'atteinte et la continuité des objectifs et du fonctionnement du service de l'assainissement non collectif, ainsi que l'engagement pris par les propriétaires de systèmes d'assainissement individuels, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe du SPANC.

Aussi, il est prévu la perception d'une subvention de 134 243 € versée par le budget principal pour l'équilibre du budget SPANC (chapitre 74). Cette subvention permettra, complétée des résultats passés, d'équilibrer le budget et de financer 50 points noirs, l'agence de l'Eau finançant seulement 37 installations, pour un montant de 122 100 €.

11 100 € de subvention de l'Agence de l'eau sont également attendues pour les actions d'animation conduites par l'agglomération (chapitre 77).

1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation : 328 365 €. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2018. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 7 550 € (-12% par rapport au BP 2018). Outre les dépenses courantes du service, elles comprennent les rémunérations des délégataires (eau) pour la facturation des redevances d'assainissement non collectif (3 000 €).
- Les charges de personnel : 31 215 € (+5% par rapport au BP 2018)
- Les autres charges de gestion courante : 2 500 €
- Des charges exceptionnelles : 287 100 € (+ 355% par rapport au BP 2018).

Ces charges exceptionnelles correspondent aux aides versées aux propriétaires pour la réalisation de travaux de réhabilitation de 87 points noirs.

1.3 L'épargne de l'exercice : - 29 321.92 €

L'épargne de l'exercice est négative (-29 321.92 €). Il est à noter que l'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés couvrent ce déficit, ce qui est le cas ici puisque le montant du report en section d'exploitation est de 29 321.92 €.

2. Section d'investissement : 17 630 €

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2018	BP 2019
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 630,00	17 630,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 793,91	0,00
Total Recettes	45 423,91	17 630,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2018	BP 2019
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	45 423,91	17 630,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	45 423,91	17 630,00
Total Dépenses	45 423,91	17 630,00

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent uniquement *le résultat reporté 2018*, soit 17 360 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent un volume des dépenses d'équipement prévisionnel de 17 630 €.

3. Le besoin de financement de l'exercice

Les opérations réelles de l'exercice 2019 (hors résultats et reports 2018) se traduisent par un besoin de financement de 46 951.92 €. Ce besoin de financement est couvert par le résultat de clôture de l'exercice 2018.

Ainsi, compte tenu de la reprise des résultats passés, le budget n'appelle pas de mobilisation d'emprunt en 2019.

		BP 2018	BP 2019
A	Dépenses réelles d'investissement	45 423,91	17 630,00
B	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	45 423,91	17 630,00
D	Recettes réelles de fonctionnement	97 250,00	299 043,08
E	Dépenses réelles de fonctionnement	107 272,00	328 365,00
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	-10 022,00	-29 321,92
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-55 445,91	-46 951,92
H	Résultat cumulés 2018 (après couverture des reports 2018)	55 445,91	46 951,92
I = G + H	Besoin de financement après reprise des résultats passés	0,00	0,00

2.4.1.6. Budget Primitif 2019 : Budget annexe crématorium

Le budget annexe du crématorium s'élève globalement à 303 009.46 € en section de fonctionnement et 939 317.88 € en section d'investissement (résultats 2018 et restes à réaliser compris).

1. La section de fonctionnement : 303 009.46 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	152 000,00	157 223,02	156 000,00	3%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	8 339,42	9 660,00	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	152 000,00	165 562,44	165 660,00	9%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000,00	754,57	755,00	-25%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	153 000,00	166 317,01	166 415,00	9%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	136 594,46	
Total Recettes	153 000,00	166 317,01	303 009,46	98%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 010,00	0,00	5 390,00	-10%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 954,00	7 583,43	8 090,00	2%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00	0,81	600,00	0%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 564,00	7 584,24	14 080,00	-3%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	134 136,00	0,00	284 429,46	112%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300,00	3 986,01	4 500,00	5%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	138 436,00	3 986,01	288 929,46	109%
Total Dépenses	153 000,00	11 570,25	303 009,46	98%

1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles de fonctionnement : 165 660 €

Les recettes réelles d'exploitation, en hausse de 9% par rapport au BP de l'exercice 2018, comprennent :

- Des produits de gestion courante (156 000 €) qui sont constitués de la redevance fixe versée par le délégataire de service public.
- Des produits exceptionnels : 9 660 €, représentant la redevance variable, adossée au chiffre d'affaire de l'exploitation.

Les recettes d'ordre de fonctionnement : 755 € correspondant à la dotation aux amortissements de subventions d'investissement et trouvant son exacte correspondance en dépenses d'ordre d'investissement.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement : 14 080 €

Les dépenses réelles de fonctionnement, en baisse de 3% par rapport au BP de l'exercice précédent, comprennent :

- Des charges à caractère général (fourniture d'entretien et de petits équipements essentiellement) à hauteur de 5 390 €.
- Des frais de personnel : 8 090 €
- D'autres charges de gestion courante 600 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 288 929.46 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles comprennent le virement à la section d'investissement pour un montant de 284 429.46 € ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 4 500 €.

1.3 L'épargne

L'épargne de l'exercice 2019 se fixe ainsi à 151 580 € contre 137 436 € en 2018. Elle augmente de 10% par rapport à l'exercice 2018 grâce à l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	152 000,00	165 562,44	165 660,00
Dépenses réelles de fonctionnement	14 564,00	7 584,24	14 080,00
Epargne brute de l'exercice	137 436,00	157 978,20	151 580,00

2. La section d'investissement : 939 317.88 € (restes à réaliser 2018 compris)

Recettes d'investissement : 288 929.46 €

S'ajoutent les résultats de 2018, soit un total de 939 317.88 €

Chapitre	BP 2018	BP 2019
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	134 136,00	284 429,46
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300,00	4 500,00
RECETTES DE L'EXERCICE	138 436,00	288 929,46
1068 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	586 330,14	18 152,30
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	47 708,71	632 236,12
Total Recettes d'investissement	772 474,85	939 317,88

Dépenses d'investissement :

S'ajoutent les restes à réaliser 2018, soit un total de 939 317.88 €

Chapitre	BP 2018	BP 2019
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	181 278,26	288 174,46
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	181 278,26	288 174,46
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000,00	755,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	182 278,26	288 929,46

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE ANTERIEUR	590 196,59	650 388,42
Total Dépenses d'investissement	772 474,85	939 317,88

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 284 249.46 €
- les dotations aux amortissements à hauteur de 4 500 €.
- l'affectation d'une part du résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente (compte 1068): 18 152.30 €.
- La reprise du résultat d'investissement 2018 : 632 236.12 €.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement : 288 174.46 €

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses liées à l'équipement, dont le montant prévisionnel est de 288 174.46 €.

Le crématorium fait l'objet de travaux d'agrandissement et d'aménagement, engagés en 2018. Les crédits nécessaires à l'opération ont fait de restes à réaliser pour un montant de 650 388.42 €.

Pour 2019, il est proposé des crédits d'investissement pour assurer la gestion des eaux pluviales sur le parking ainsi que son éclairage (285 000 €), ainsi qu'une provision de 2 974.66 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement : 755 € correspondant aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

Les restes à réaliser 2018 : 650 388.42 €.

3. Besoin de financement de l'exercice

Les opérations réelles de l'exercice 2019 (hors résultats et reports 2018) se traduisent par un besoin de financement de 136 594.46 €, couvert par le résultat de clôture de l'exercice 2018.

Le budget n'appelle pas de mobilisation d'emprunts nouveaux en 2019.

		BP 2018	BP 2019
A	Dépenses réelles d'investissement	181 278,26	288 174,46
B	Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	181 278,26	288 174,46
D	Recettes réelles de fonctionnement	152 000,00	165 660,00
E	Dépenses réelles de fonctionnement	14 564,00	14 080,00
F = D - E	Epargne brute de l'exercice	137 436,00	151 580,00
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-43 842,26	-136 594,46
H	Résultat cumulés 2018 (après couverture des reports 2018)	43 842,26	136 594,46
I = G + H	Besoin de financement après reprise des résultats passés	0,00	0,00

2.4.1.7. Budget Primitif 2019 : Budget annexe action économique

Le budget annexe ACTION ECONOMIQUE s'élève globalement à 3 148 439.82 €, dont 951 500.00 € en section de fonctionnement et 2 203 539.82 € en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement : 951 500.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	123 000,00	120 823,16	123 000,00	0,0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	369 900,00	377 535,96	381 000,00	3,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	65 080,23	0,00	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	792 900,00	863 439,35	804 000,00	1,4%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00	146 080,33	147 500,00	-3,0%
Total Recettes	944 900,00	1 009 519,68	951 500,00	0,7%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2018	CA 2018	BP 2019	BP2019/ BP 2018 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	326 230,00	299 983,76	353 500,00	8,4%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	170 300,00	169 022,73	134 000,00	-21,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 100,00	25 100,00	24 000,00	-11,4%
66 CHARGES FINANCIERES	11 000,00	7 534,38	20 000,00	81,8%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	534 630,00	501 640,87	531 500,00	-0,6%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 270,00	0,00	20 000,00	-20,9%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	385 000,00	437 416,88	400 000,00	3,9%
Total Dépenses	944 900,00	939 057,75	951 500,00	0,7%

1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement : 804 000 €. Elles progressent de 1,4 % par rapport au BP 2018.

Elles se composent :

- Des loyers et charges perçues (chapitres 70 et 75) : 504 000 € (+ 3 % par rapport au BP 2018)
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 300 000 €. Le montant de la subvention d'équilibre est identique à celui de 2018.

Les opérations d'ordre de fonctionnement : 147 500 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues (147 500 €) et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement : 531 500 €, diminuent de 1% par rapport au BP 2018. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 353 500 €, permettent le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments (électricité, entretien, taxes foncières, diagnostic, etc.). Elles progressent de 8% par rapport au budget primitif précédent.
- Les charges de personnel : 134 000 € diminuent de 21% par rapport au BP 2018, suite à la réduction de l'effectif. Le poste de gestionnaire chargé de la perception des loyers, devenu vacant fin 2018, n'a pas été reconduit. L'Agglomération a décidé de recourir au service d'un prestataire extérieur. La rémunération de ce prestataire, assise sur les loyers, explique la progression des charges à caractère général.
- Les autres charges de gestion courante : 24 000 € correspondant à des provisions pour pertes sur créances irrécouvrables. La subvention versée à la MDEF (25 100 €) n'est pas reconduite, suite à la dissolution de l'association.
- Les charges financières : 20 000 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 420 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (20 000 €) ainsi que la dotation aux amortissements (400 000 €). Elles trouvent ainsi leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

1.3 Epargne de l'exercice

L'épargne prévisionnelle de l'exercice (recettes réelles moins dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 272 500 €, contre 258 270 € en 2018, soit une augmentation de 6%.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors produits des cession)	792 900,00	798 439,35	804 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	534 630,00	501 640,87	531 500,00
EPARGNE BRUTE DE L'EXERCICE	258 270,00	296 798,48	272 500,00

2. Section d'investissement : 2 203 589.82 € (résultat et restes à réaliser 2018 compris)

Recettes d'investissement : 1 922 388.43 €

**S'ajoutent les résultats et restes à réaliser 2018,
soit un total de 2 203 539.92 €**

Chapitre	BP 2018	BP 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	120 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	692 302,87	32 773,43
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	0,00
<i>Total des recettes d'équipement</i>	<i>742 302,87</i>	<i>152 773,43</i>
165 Dépôts et cautionnement reçus	5 500,00	15 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	300 000,00	319 500,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	230 000,00	1 015 115,00
<i>Total des recettes financières</i>	<i>535 500,00</i>	<i>1 349 615,00</i>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 277 802,87	1 502 388,43
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 270,00	20 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	385 000,00	400 000,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	410 270,00	420 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE	1 688 072,87	1 922 388,43
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	858 313,69	
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	156 601,08	70 461,93
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	541 590,00	210 689,46
Total Recettes	3 244 577,64	2 203 539,82

Dépenses d'investissement : 1 688 500 €
S'ajoutent les résultats et restes à réaliser 2018,
soit un total de 2 203 539.92 €

Chapitre	BP 2018	BP 2019
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	293 000,00	1 020 000,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	466 200,00	501 000,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	759 200,00	1 521 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00	147 500,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	152 000,00	147 500,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	911 200,00	1 668 500,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	209 700,01
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 333 377,64	325 339,81
Total Dépenses	3 244 577,64	2 203 539,82

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 1 502 388.43 €. Elles comprennent :

- Les subventions d'équipement reçues : 120 000 € en provenance du budget principal pour engager le projet de réhabilitation des Grands Moulins Seigle
- Les produits des cessions (chapitre 24) : 1 015 115 € :
 - . Cession du terrain sur la ZI Nord : 770 371 € (une réduction sur le prix d'achat a été effectuée au vu notamment de la qualité du sol)
 - . Cession du terrain de la zone d'activité du champ de la grande Borne à Jassans : 244 744 €
- Des créances sur établissements publics : 319 500 € : ce versement, attendu en 2019 de l'EPORA, soldera le bilan de l'aménagement de la ZI nord.

- Un emprunt nouveau : 32 773.43 € nécessaire à l'équilibre du budget
- 15 000 € de crédits ouverts au titre des cautionnements perçus auprès des locataires de la pépinière (compte 165), avec des reversements de même montant prévus en dépenses (pour le remboursement de cautionnement suite à des départs).

Les recettes d'ordre d'investissement : 420 000 €

Les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre d'investissement comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (20 000 €) ainsi que la dotation aux amortissements (400 000 €). Elles trouvent ainsi leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement capitalisé : 70 461.93 €

Les restes à réaliser 2018 : 210 689.46 €

2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 521 000 €, auxquelles s'ajoutent 325 339.81 € de restes à réaliser 2018 reportés, soit un total de 2 203 539.82 €. Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 1 020 000 €

Il comprend :

- le remboursement d'un emprunt de court terme souscrit en 2018 pour le portage foncier sur la ZI Nord (acquisition d'un terrain auprès de l'EPORA, suivi de la revente à une entreprise) : 855 000 €
- le remboursement de la dette : 165 000 €

- Les dépenses relatives aux opérations d'équipement : 501 000 €

Le détail des opérations d'équipement prévues est le suivant :

Opérations	BP 2018	BP 2019	Pour info restes à réaliser 2018
105 CREACITE	66 000,00	40 000,00	0,00
107 GMS	20 000,00	120 000,00	26 725,82
110 E CITE	20 000,00	10 000,00	0,00
111 ZI NORD	330 000,00	291 000,00	296 113,99
112 CHAMPS DE LA BORNE	20 200,00	20 000,00	2 500,00
113 MDEF	0,00	5 000,00	0,00
2516001 SIGNALTIQUE ECONOMIE	10 000,00	15 000,00	0,00
Total	466 200,00	501 000,00	325 339,81

Les crédits ouverts permettront l'entretien des différents sites, dont une réfection de toiture à Créacité.

Il est également prévu la réalisation du parking extérieur autour du pôle numérique, après achèvement du bâtiment.

Les dépenses d'ordre d'investissement : 147 500 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre de d'investissement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues (147 500 €) et trouvent leur exacte contrepartie en recettes de fonctionnement.

Le déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent : 209 700.01 €.

Les restes à réaliser 2018 : 325 339.81€.

3. Besoin de financement de l'exercice

L'équilibre du budget annexe ACTION ECONOMIQUE appelle cette année un emprunt nouveau de 32 773.43 €. Le solde des opérations de l'exercice couvre le résultat de clôture déficitaire de l'exercice 2018.

		BP 2018	BP 2019
A	Dépenses réelles d'investissement	759 200,00	1 521 000,00
B	Recettes réelles d'investissement	1 277 802,87	1 502 388,43
C = A - B	Besoin de financement de la section d'investissement	-518 602,87	18 611,57
<hr/>			
D	Recettes réelles de fonctionnement	792 900,00	804 000,00
E	Dépenses réelles de fonctionnement	534 630,00	531 500,00
F = D - E	Épargne brute de l'exercice	258 270,00	272 500,00
G = F - C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	776 872,87	253 888,43
<hr/>			
H	Résultat cumulés 2018 (après couverture des reports 2018)	-776 872,87	-253 888,43
I = G + H	Besoin de financement après reprise des résultats passés	0,00	0,00

Monsieur FAURITE remercie Monsieur DUTHEL, vice-président en charge des finances, l'ensemble des élus et les services associés à ce travail très dense. Il souligne l'objectif de maîtrise des dépenses et les recettes exceptionnelles qui ont permis ce résultat favorable pour les comptes 2018.

Monsieur FAURITE ajoute que le budget 2019 est rigoureux et responsable. Il précise notamment que, la conjoncture étant plus favorable, les dépenses de fonctionnement pour 2019 intègrent les orientations en matière de développement économique, de tourisme et de culture, de voirie, et l'engagement de l'Agglomération sur les sujets eau et assainissement.

Il se félicite des résultats de cette préparation budgétaire, et notamment du niveau du taux d'épargne, dont la cible autour de 10 % est atteinte. Au-delà de la maîtrise des charges de fonctionnement, il souligne le haut niveau d'investissement - 16,388 M€ sur le budget principal -, avec la finalisation des travaux de requalification du Nautile, les travaux d'aménagement de la halte fluviale, du crématorium et le lancement du projet de Belleroche et de l'opération de la ZAC Ile Porte.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Madame LEBAIL remercie Monsieur DUTHEL de sa présentation, mais s'étonne du manque de débats et de questions sur la présentation du BP 2019.

Elle souhaite par ailleurs connaître la nature des relations financières avec la chambre d'agriculture. En outre, elle s'interroge sur le contenu de la clause de revoyure avec SYTRAL et les raisons de l'apport de 500 K€ supplémentaires en retour, et demande s'il y a eu des évolutions sur l'offre de transport et la perspective d'étudier la gratuité des transports comme d'autres collectivités l'ont déjà fait.

Elle s'interroge également sur l'avancement du projet de Belleruche, notamment sur la question du débat avec les citoyens, le devenir de la MDEF.

Elle demande quelle est la finalité des investissements sur le Nautile et sur la politique tarifaire.

Monsieur DUTHEL indique qu'il ne pourra pas répondre à toutes les questions. Il reconnaît tout d'abord qu'il y a peu d'interventions en conseil. Il précise en outre que le budget relève de choix politiques, qui ont déjà été présentés, notamment lors du rapport d'orientations budgétaires, et qu'il a été préparé avec les vice-présidents et avec les équipes, puis consolidé, et discuté en commission des finances de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Il rappelle en outre que le budget de l'Agglo ne peut être assimilé à celui d'une commune, et estime que Madame LEBAIL siège, au sein de cette assemblée, en tant que conseillère communautaire et non en tant que représentante de la ville centre.

Il explique par ailleurs que l'excédent du SYTRAL est lié à la gestion et à la politique du SYTRAL. Sur l'excédent reversé, il précise que cela a notamment permis, au-delà des objectifs en termes d'épargne, de desserrer légèrement les contraintes sur certains postes, de prévoir une enveloppe pour le site des Grands Moulins, et poursuivre les orientations en matière de développement culturel et touristique.

Sur les actions menées avec la Chambre d'Agriculture, il s'agit principalement d'actions pour enrayer la déprise viticole et agricole, et aider au maintien et à la transmission des exploitations. Il termine, s'agissant de la précarité évoquée par Mme Lebaill, en précisant que les orientations budgétaires proposées permettent tout autant d'agir en la matière, en misant sur le développement de l'économie, du tourisme,

Monsieur FAURITE conclut en précisant que le travail de préparation budgétaire relève également du Bureau exécutif, dans lequel toutes les communes sont représentées, et qui est aussi un lieu de débat.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions. En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) :

- *d'approuver le budget primitif principal 2019.*
- *d'approuver le budget primitif annexe eau 2019.*
- *d'approuver le budget primitif annexe STEP et bassins de dépollution 2019.*
- *d'approuver le budget primitif annexe assainissement 2019.*
- *d'approuver le budget primitif annexe SPANC 2019.*
- *d'approuver le budget primitif annexe crématorium 2019.*
- *d'approuver le budget primitif annexe action économique 2019.*

2.4.2. Vote des taux d'imposition 2019

Il est exposé que l'agglomération perçoit un panier fiscal composé :

- de la taxe d'habitation,
- de la taxe foncière,
- de la cotisation foncière des entreprises « CFE »,
- une part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises « CVAE »,
- une part de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau « IFER »,
- de la taxe sur les surfaces commerciales « TASCOM ».

- de la dotation de compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle « DCRTTP »,
- du fonds national de garantie de ressources « FNGIR »,

Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire les taux d'imposition 2018.

Il est précisé que depuis la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2014, et afin d'éviter des transferts fiscaux trop brutaux, l'intégration fiscale des taux sur le territoire est réalisée de façon progressive, avec lissage.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de voter les taux 2019 suivants :

<i>Taux Cotisation foncière des entreprises :</i>	<i>22,16 %</i>
<i>Taux Taxe d'habitation :</i>	<i>7,56 %</i>
<i>Taux Taxe foncière bâti :</i>	<i>1,00 %</i>
<i>Taux Taxe foncière non bâti :</i>	<i>4,61 %</i>

2.4.3. Vote des taux de TEOM

Il est rappelé au Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code général des impôts.

Ces dispositions autorisent les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à voter des taux de taxe différents par commune ou parties de communes afin de faciliter l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers.

Afin de prendre en compte les différents taux de TEOM préexistants dans les trois communautés qui ont fusionné et les quatre communes qui s'y rattachent, le Conseil de la communauté a décidé de mettre en place en 2014 une harmonisation progressive des taux, sur une période de 10 ans (2023).

Pour 2019, il est proposé de maintenir le taux moyen pondéré à 5,97 %.

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter les taux suivants dans chacune des zones :

- **taux de 3,57 %** dans la zone n° 1 composée des communes suivantes (3,07 % en 2018)
 - Cogny
 - Denicé
 - Lacenas
 - Montmelas
 - Rivolet
 - Saint Cyr le Chatoux
- **taux de 6,39 %** dans la zone n° 2, composée des communes suivantes (6,68 % en 2018) :
 - Blacé
 - Le Perréon
 - Salles Arbussonnas
 - Saint Etienne-des-Ouillères
 - Saint Julien
 - Vaux en Beaujolais
- **taux de 5,05 %** dans la zone n° 5 composée des parties de communes suivantes :
 - Arnas, Gleize, Limas et Villefranche-sur Saône (4,96 % en 2018)

- **taux de 5,64 %** dans la zone n° 4 composée des parties de communes suivantes :
 - Arnas, Gleize, Limas et Villefranche-sur Saône (5,72 % en 2018)
- **taux de 6,53 %** dans la zone n° 3 composée des parties de communes suivantes :
 - Gleize Limas et Villefranche-sur Saône (6,85 % en 2018)
- **taux de 7,67 %** dans la zone n° 6 composée de la commune suivante (8,31 % en 2018) :
 - Ville sur Jarnioux
 - la zone n° 7 composée de la commune de Liergues a été supprimée en 2017
- **taux de 7,51 %** dans la zone n° 9 (RA) composée de la partie de commune suivante :
 - Jassans Riottier (8,10 % en 2018)
- **taux de 7,85 %** dans la zone n° 8 (P) composée de la partie de commune suivante :
 - Jassans Riottier (8,54% en 2018)

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ces différents taux pour 2019 et de charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

2.4.4. Subvention d'investissement 2019 du budget principal au budget annexe STEP

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'EPCI peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses des services publics industriels et commerciaux lorsque :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

D'ici à 2027, les opérations relatives à la réalisation d'investissement en matière de recueillement et de stockage des eaux usées et pluviales vont nécessiter d'importants travaux estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros.

L'investissement ne saurait être réalisé sans une augmentation excessive des tarifs de l'assainissement.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention d'investissement par le budget principal au budget annexe STEP, d'un montant de 800 000 € pour 2019 et d'amortir cette subvention au budget principal sur une durée de 5 ans.*

2.4.5. Subvention d'équilibre 2019 du budget principal au budget annexe affaires économiques

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'EPCI peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses des services publics industriels et commerciaux lorsque :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ;

Il est rappelé que le budget Grands Moulins a été repris par le budget des affaires économiques, qui a également intégré l'opération de la confiterie en 2015. De plus, des investissements importants sont intervenus pour la requalification de l'ancien siège d'Ontex. Ces opérations conduisent à l'intégration de charges d'amortissement et de remboursement de dette importantes. Elles ne pourraient être réalisées sans une hausse excessive des tarifs du budget affaires économiques.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget annexe affaires économiques, d'un montant de 300 000 € pour 2019.

2.4.6. Subvention d'investissement du budget principal au budget annexe affaires économiques

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'EPCI peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses des services publics industriels et commerciaux lorsque :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ;

Il est rappelé qu'il est envisagé une opération de requalification du site des Grands Moulins Seigle pour laquelle des investissements importants sont attendus. Cette opération conduira à des charges importantes pour le budget (charges de remboursement de dette et amortissement). Cette opération ne pourra être réalisée sans une hausse excessive des tarifs.

Afin de limiter l'emprunt, il est proposé de verser une subvention d'investissement du budget principal au budget annexe économie pour un montant de 120 000 €.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention
d'investissement par le budget principal au budget annexe affaires économiques, d'un montant de
120 000 € pour 2019.***

2.4.7. Subvention d'équilibre exceptionnelle au budget annexe SPANC

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'EPCI peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses des services publics industriels et commerciaux lorsque :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ;

L'Agglomération a signé en 2016 un contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau, pour la mise en œuvre d'actions concertées et structurées pour la gouvernance des problématiques associées à l'eau sur le territoire.

La fiche action n° ANC2 prévoit la mise en conformité des installations présentant des non conformités conséquentes, et, en conséquence, des risques sanitaires et environnementaux importants (« points noirs »), avec un volume d'aide forfaitaire de l'Agence de l'eau d'un montant de 3 300 € par installation.

L'Agglomération a engagé les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de cette action dès 2017, recensant 87 installations « points noirs » présentant des risques particuliers et appelant une mise en conformité.

Cependant, l'Agence de l'Eau a récemment fait savoir son désengagement, revisitant unilatéralement l'aide décidée sur cette action pour la fixer sur un volume de 37 installations.

Aussi, face à ce désengagement de l'Agence de l'Eau, et afin de ne pas mettre en péril la cohérence de l'action, la continuité des objectifs et du fonctionnement du service de l'assainissement non collectif, et les engagements pris par les propriétaires des systèmes d'assainissement individuels.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget SPANC pour pallier au désengagement de l'Agence de l'eau et permettre la finalisation de l'action pour les 87 points noirs recensés, pour un montant de 134 243 €.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention
d'équilibre exceptionnelle par le budget principal au budget annexe SPANC, d'un montant de
134 243 € pour 2019.***

2.5.1. Révision des AP/CP - budget STEP - station d'épuration

Considérant que l'opération de requalification de la station d'épuration, inscrite au plan pluriannuel d'investissement de la CAVBS, interviendra sur plusieurs années, il a été procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme pour la gestion de cette opération.

Il convient de réviser la programmation des crédits de paiement proposés sur l'opération de requalification de la STEP.

Le montant total de l'AP n'est pas modifié. Seul le phasage de l'ouverture des crédits de paiements est modifié.

Total AP HT	Réalizations antérieures (HT)					total réalisations antérieures (HT)	Crédits de paiement		
	Opération n°2914004	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020
28 183 278	104 936,33	111 029,84	8 280,00	167 365,27	170 527,87	562 139,31	9 162 222	9 229 458,35	9 229 458,35

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la révision de l'autorisation de programme pour la requalification de la station d'épuration comme indiqué dans le rapport ci-dessus.*

2.5.2. Révision des AP/CP - budget eau - usine de potabilisation

Considérant que l'opération de rénovation de l'usine de potabilisation (UDEP), prévue au plan pluriannuel d'investissement de la CAVBS, intervient sur plusieurs années, il a été procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme pour la gestion de cette opération.

La programmation des crédits de paiement proposés sur cette opération a été revisitée par délibération du conseil communautaire en janvier 2019, pour augmenter les crédits de paiement 2019 d'un montant équivalent au solde entre la réalisation et les crédits ouverts en 2018, et permettre ainsi la continuité de la réalisation de l'opération. Le montant total de l'autorisation de programme n'a pas été modifié, s'élevant à 9 088 964,22 € HT.

Il convient d'augmenter le montant total de l'Autorisation de programme d'un montant de 1 455 300 €, correspondant aux indemnités d'éviction dues suite à l'acquisition par l'agglomération d'une parcelle jouxtant l'usine de potabilisation, dans le cadre de la politique conduite pour la protection des champs captant, dépense affectée à l'opération. Le montant des travaux n'est lui pas modifié.

La révision est ainsi proposée comme suit :

Total AP (HT)	Réalizations antérieures (HT)					total réalisations antérieures (HT)	Crédits de paiement	
	Opération n°2314008	2014	2015	2016	2017		2018	2019
10 544 264,22	19 162,11	122 476,54	60 310,61	1 085 614,96	3 330 279,98	4 617 844,20	5 798 620,02	127 800,00

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la révision de l'autorisation de programme pour la rénovation de l'usine de potabilisation comme indiqué dans le rapport ci-dessus.*

2.5.3. FINANCES : Révision des AP/CP - Budget principal - rénovation du Nautile

L'agglomération a décidé de la rénovation du centre aquatique du Nautile, rénovation qui a débutée en 2018, et pour laquelle la durée des travaux est estimée à 7 mois.

Cette opération se déroulant sur les exercices budgétaires 2018 et 2019, il a été décidé d'ouvrir autorisation de programme pour ces travaux.

La programmation des crédits de paiement a été revisitée par le conseil communautaire en janvier de 2019, pour augmenter les crédits de paiement 2018 du solde entre la réalisation et les crédits de paiement ouverts en 2018, et permettre ainsi la continuité de l'opération.

L'autorisation de programme ouverte en 2018 ne comprenait que les travaux, et n'incluait pas la maîtrise d'œuvre et les études, qui avaient été engagées dès 2017.

Aussi, il est proposé d'augmenter l'Autorisation de programme du montant des études et de la maîtrise d'œuvre, estimé à 583 590 €.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont ainsi modifiés comme suit :

Total AP (HT)	Réalisations antérieures (HT)	total réalisations antérieures (HT)	Crédits de paiement
Opération n°14100	2018		2019
6 583 590,00	1 217 035,68	1 217 035,68	5 366 554,32

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la révision de l'autorisation de programme pour la requalification du Nautile comme indiqué dans le rapport ci-dessus.*

2.5.4. Révision des AP/CP - Budget principal - rénovation urbaine de Belleruche

L'agglomération s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine sur le quartier de Belleruche, ayant fait l'objet d'une convention de préfiguration avec l'ANRU.

Cette opération se déroulera sur plusieurs exercices. Aussi, il a été proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour la période 2018, 2019 et 2020.

Il est aujourd'hui proposé de revisiter cette AP- CP pour intégrer sur 2019 :

- une enveloppe pour l'aménagement de la maison du projet (25 000 €),
- des crédits d'études (102 000€), nécessaires au lancement opérationnel du projet (dont relevé topologique)

Ces crédits viendront augmenter l'autorisation de programme, qui ne comprenait que la participation prévisionnelle de l'agglomération à la démolition de la barre des Cygnes (750 000 € sur 2019 et 750 000 € sur 2020).

Cette opération, lancée depuis plusieurs années, présente des restes à réaliser des années antérieures qu'il est proposé d'intégrer dans l'autorisation de programme, pour un montant de 133 055 €.

La révision de l'AP-CP est proposée comme suit :

Total AP (TTC)	Réalisations antérieures (TTC)	Crédits de paiement	Crédits de paiement
Opération n°1514	2018	2019	2020
1 918 890,55	163 835,55	1 005 055,00	750 000,00

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la révision de l'autorisation de programme pour la rénovation urbaine de Belleroche comme indiqué dans le rapport ci-dessus.*

2.6. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens au CIAS au titre du Programme de Réussite Educative

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la convention entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, convention ayant pour objet de définir les moyens mis à disposition par la CAVBS au CIAS au titre du Programme de Réussite Educative et des actions associées, dont la gestion est assurée par le CIAS.

Dans son article 3, cette convention précise que, compte tenu des délais de versement des subventions des différents partenaires institutionnels et afin d'assurer la continuité des actions du Programme de Réussite Educative et des actions qui lui sont associées, la CAVBS accorde en début d'année une avance forfaitaire de 45 000 € au CIAS. Ce dernier procède à son remboursement dès que possible en cours d'année et au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Au vu des délais de versements des subventions des partenaires, il apparaît que le besoin d'avance du CIAS est plus important.

Aussi, il est proposé de compléter l'article 3 de la convention pour porter le montant de l'avance forfaitaire à 90 000 € pour l'exercice 2019.

Comme précédemment le CIAS procèdera à son remboursement dès que possible en cours d'année et au plus tard le 31 décembre 2019.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement au CIAS d'un complément à l'avance forfaitaire de + 45 000 €, portant cette avance à 90 000 € pour l'exercice 2019, avance que le CIAS remboursera sans condition au 31 décembre 2019 au plus tard, d'approuver l'avenant n°1 à la convention liant la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône au CIAS, modifiant la convention en ce sens et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.
Il est précisé que les autres termes de la convention restent inchangés.*

- III - CULTURE

3.1. Conservatoire de Villefranche : validation par le conseil communautaire des dispositions relatives aux tarifs et aux modalités de règlement des cotisations pour l'année scolaire 2019/2020

Il est rappelé que les tarifs présentés sont annuels et concernent l'année scolaire 2019/20.

- 1) L'augmentation retenue pour les frais de dossier est de +2 %. Les frais de dossier sont inclus dans les droits d'inscription. Ils sont dus uniquement par :
 - les élèves scolarisés en C.H.A.M.
 - les élèves démissionnaires à l'issue de la période d'essai de 4 cours consécutifs.

- 2) L'augmentation retenue pour les droits d'inscription et les différents tarifs est de :
 - + **2%** pour les élèves adultes et les élèves dont les parents sont domiciliés sur une commune du territoire de la CAVBS ;
 - + **3%** pour les élèves adultes et les élèves dont les parents sont domiciliés sur une commune du Rhône, hors du territoire de Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Compte tenu de la subvention de fonctionnement apportée par le Conseil départemental du Rhône, un tarif préférentiel est appliqué aux élèves de ces communes ;
 - + **5%** pour les élèves adultes et les élèves dont les parents sont domiciliés sur une commune hors du département du Rhône. Une subvention est apportée par le Conseil départemental de l'Ain pour les élèves résidant sur ce département.

Compte-tenu de cette augmentation, le gain de recettes devrait être de l'ordre de 5 000 € pour 2019, à effectif constant.

- 3) Le tarif mensuel de location d'instrument est inchangé pour 2019/20 afin de rester concurrentiel avec les tarifs appliqués dans les magasins de musique.

- 4) Il est proposé que les enfants d'agents du conservatoire inscrits dans en cours de musique bénéficient à partir de la rentrée 2019 du tarif « CAVBS » quel que soit le lieu de résidence de l'agent.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 comme indiqué dans l'annexe relative aux dispositions concernant les tarifs et les modalités de règlement des cotisations.

3.2. Autorisation donnée au président de signer la convention d'objectifs 2019- 2022 à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Ville de Villefranche et le Centre Culturel de Villefranche

Dans le cadre de son projet culturel de territoire, la Communauté d'agglomération entend accompagner les actions les acteurs culturels communautaires en vue de proposer aux publics les plus larges et les plus variés, des projets et actions culturels de qualité.

Il est rappelé que:

- le Centre culturel a un public composé à 39 % d'habitants de Villefranche et son agglomération, pour les Nouvelles Voix comme pour le reste de sa saison, dont 57 % résident sur les communes hors Villefranche ;
- sur environ 3 500 scolaires accueillis chaque année, 41 % sont issus de l'agglomération hors Villefranche.

Il est proposé de le soutenir sur trois missions plus particulières :

- la programmation du Festival des Nouvelles Voix, dédié à la scène émergente des musiques actuelles, sur le territoire de communes de la CAVBS,
- le développement d'actions culturelles hors les murs dans d'autres communes,
- les actions pédagogiques à destination des jeunes publics de l'Agglomération.

L'échéance de la convention en cours est fixée au 31 décembre 2018, une nouvelle convention est donc proposée pour quatre ans 2019-2022, conjointement avec la Ville de Villefranche-sur-Saône qui soutient le centre culturel. En parallèle, une convention pluripartite avec l'Etat, la Région et le Département est en cours d'élaboration pour la période 2019-2022, qui reprend les mêmes objectifs et sera présentée lors d'un prochain conseil.

La Communauté d'agglomération de Villefranche s'engage à accorder en 2019 une subvention de **120 000 €**.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Monsieur ORIOL demande si la CAVBS sera représentée au conseil d'administration du Centre Culturel de Villefranche.

Monsieur FAURITE considère lui aussi important et logique que l'Agglo puisse y être représentée.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions. En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention d'objectifs 2019- 2022 à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et Centre Culturel de Villefranche et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

- IV – PETITE ENFANCE

4.1. Autorisation donnée au Président de signer la convention d'objectifs avec l'association des P'tits Loups

L'association les P'tits Loups du Nizerand Morgon gère un multi accueil petite enfance, « maison petite enfance les P'tits Loups » de 24 places situé le Bourg à Cogny, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement en gestion parentale de 24 places d'accueil collectif pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} aout 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des

enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la Caisse d'Allocation Familiale et la CAVBS,

- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Maintenir les locaux mis à disposition, le Bourg à Cogny en bon état,
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour une durée d'un an et l'agglomération s'engage à verser une subvention d'un montant de 130 000 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association des P'tits Loups et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année 2019.

4.2. Autorisation donnée au Président de signer la convention d'objectifs avec l'association caladoise de garde d'enfants « L'île aux enfants »

L'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « L'île aux enfants » gère le multi accueil petite enfance, « L'île aux enfants » de 66 places situé rue Bointon à Villefranche-sur-Saône, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement de 66 places d'accueil collectif pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} aout 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la caisse d'allocation familiale et la CAVBS,
- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Maintenir les locaux mis à disposition, 231 rue Bointon à Villefranche sur Saône en bon état
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour une durée d'un an et l'agglomération s'engage à verser une subvention d'un montant de 280 000 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association « L'île aux enfants » et d'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention pour l'année 2019.

4.3. Autorisation donnée au Président de signer la convention d'objectifs avec la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence

L'association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence (SLEA) gère le multi accueil petite enfance, « la villa Suzanne » de 24 places situé rue du Collège à Villefranche sur Saône, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement de 24 places d'accueil collectif pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} aout 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la caisse d'allocation familiale et la CAVBS,
- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour l'année 2019 et l'agglomération s'engage à verser une subvention annuelle d'un montant de 156 000 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence pour l'année 2019 et d'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention.

- V - SPORT

5.1. Modification de la grille tarifaire du centre aquatique le nautile

La gestion du centre aquatique le nautile fait l'objet d'une délégation de service public qui a été renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu du contexte de travaux et de fermeture programmée du centre aquatique, les tarifs 2017 ont continué à s'appliquer en 2018.

Au regard de l'importance des travaux engagés notamment des améliorations apportées en terme d'équipements et tel que prévu dans le contrat de DSP, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle grille tarifaire.

Celle-ci permettra aussi de répondre à des objectifs de simplification, avec notamment la suppression de la différenciation des tarifs en période estivale.

La nouvelle grille tarifaire s'établirait donc de la façon suivante:

TARIFS TTC 2019		
ENTREES A L'ESPACE AQUATIQUE		
Tarifs publics		
Adulte	à partir de 16 ans	6,90 €
Tarif réduit sur présentation d'un justificatif	enfant (3-15 ans), étudiant, handicapés	5,40 €
Enfant de moins de 3 ans		gratuit
10 entrées	adulte, étudiant, enfant	54,00 €
Pass famille	2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants, toute l'année	22,00 €
Groupe / centre de loisirs	accompagnateur gratuit à partir de 10 enfants	5,00 €
Tarifs habitants CAVBS sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois		
Adulte CAVBS	à partir de 16 ans	5,90 €
Tarif réduit CAVBS sur présentation d'un justificatif	enfant (3-15 ans), étudiant, handicapés	4,70 €
Enfant de moins de 3 ans		gratuit
10 entrées	adulte, étudiant, enfant	47,00 €
Pass famille CAVBS	2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants, toute l'année	19,00 €
Groupe / centre de loisirs	accompagnateur gratuit à partir de 10 enfants	4,00 €
ENTREES A L'ESPACE CARDIO-MUSCULATION (incluent l'accès à l'espace aquatique selon horaires d'ouverture)		
1 entrée		9,50 €
10 entrées	à partir de 16 ans	85,50 €
ENTREES TOUS ESPACES (aquatique + cardio/muscu + espace bien être)		
1 entrée		15,00 €
1 entrée résident		
10 entrées	à partir de 16 ans	135,00 €
1 entrée duo		27,00 €
PASS ACTIVITES (incluent l'accès à l'espace aquatique selon horaires d'ouverture)		
Stage de natation enfant	5 séances	55,00 €
Pass annuel natation	Accès à une séance par semaine de septembre à juin	230,00 €
1 séance basic	à partir de 16 ans	12,00 €
10 séances basic	à partir de 16 ans	108,00 €
1 séance basic avec accès bien-être	à partir de 16 ans	17,00 €
10 séances basic avec accès bien-être	à partir de 16 ans	153,00 €
1 séance premium	à partir de 16 ans	16,00 €
10 séances premium	à partir de 16 ans	144,00 €
ABONNEMENTS		
Classic - Flexible	Accès illimité à l'espace aquatique	20,00 €
Classic - Annuel	Accès illimité à l'espace aquatique	220,00 €
Liberté - Flexible	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training	33,00 €
Liberté - Annuel	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training	360,00 €
Essential - Flexible	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training + activités basic	43,00 €
Essential - Annuel	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training + activités basic	470,00 €
Excellence - Flexible	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training + toutes activités	53,00 €
Excellence - Annuel	Accès illimité aux espaces aquatique et cardio-training + toutes activités	580,00 €
Domin'o trimestriel	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'activité Domin'o (de septembre à juin)	190,00 €
Domin'o annuel	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'activité Domin'o (de septembre à juin)	580,00 €
Option bien-être - flexible	Accès illimité à l'espace bien-être pour toute souscription à un abonnement	16,00 €
Option bien-être - annuel	Accès illimité à l'espace bien-être pour toute souscription à un abonnement	180,00 €
Ludiboo - annuel	Accès illimité à l'espace aquatique (enfants jusqu'à 15 ans)	105,00 €
kid's mania	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'activité kid's mania (de septembre à juin)	350,00 €
Frais d'adhésion	A régler à la toute première souscription	29,00 €
SCOLAIRES		
Tarif public		
Scolaires du 1er degré	Prix pour 1 séance de 40 min, sur la base de 3 classes par créneau dans le bassin sportif, pédagogie incluse par classe	86,00 €
Scolaires du 2nd degré	Prix pour 1 séance de 1 h, sur la base de 2 classes par créneau dans le bassin sportif, hors pédagogie	82,00 €
Tarif CAVBS		
Scolaires du 1er degré	Prix pour 1 séance de 40 min, sur la base de 3 classes par créneau dans le bassin sportif, pédagogie incluse par classe	81,00 €
Scolaires du 2nd degré	Prix pour 1 séance de 1 h, sur la base de 2 classes par créneau dans le bassin sportif, hors pédagogie	77,00 €
CLUBS ET ASSOCIATIONS		
1 heure / ligne d'eau (bassin sportif)	hors surveillance, hors pédagogie	25,00 €
1 heure / bassin sportif	hors surveillance, hors pédagogie	135,00 €
1 heure bassin ludique (intérieur ou extérieur)	hors surveillance, hors pédagogie	125,00 €
1 heure espace aquatique	personnel inclus	500,00 €
1/2 journée espace aquatique	personnel inclus	1 500,00 €
1 journée espace aquatique	personnel inclus	2 700,00 €
1 heure espace bien être ou cardio training	personnel inclus	400,00 €
1/2 journée espace espace bien être ou cardio training	personnel inclus	1 200,00 €
1 journée espace espace bien être ou cardio training	personnel inclus	2 200,00 €
1 heure de mise à disposition d'un éducateur aquatique		35,00 €
DIVERS		
Entrée événementielle - animation		12,00 €
Entrée découverte	Accès à tous les espaces et activités (selon dispo) sur 1 journée	22,00 €
Anniversaire	Forfait pour 10 enfants (accès espace aquatique, animation et goûter)	120,00 €
Anniversaire - enfant supplémentaire		12,00 €
Création ou remplacement du support monétique		5,00 €

Comité d'entreprises et amicales : remise de 5 à 15% selon accords commerciaux

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à la majorité (1 vote contre) d'accepter la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus et d'autoriser son entrée en vigueur à compter du 1^{er} mai 2019.*

- VI - HABITAT

6.1. Reconduction de la convention d'utilisation du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône – Autorisation donnée à Monsieur le Président de la signer

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'utilisation du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Le fichier commun de la demande locative sociale est un dispositif de gestion partagée que tout EPCI doté d'un Programme Local de l'Habitat doit obligatoirement mettre en place conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014. C'est un dispositif local permettant la gestion partagée de la demande et des attributions. Il vise à mettre en commun, en vue d'une gestion partagée des dossiers, les demandes de logement social et les pièces justificatives nécessaires à leur instruction, les informations relatives à la situation des demandeurs et à l'évolution de leurs dossiers en cours de traitement. Il doit, en outre, permettre d'améliorer la connaissance des demandes et des attributions sur le territoire.

Le fichier commun est géré par une structure indépendante prenant la forme juridique d'une association. Cette association, dénommée « association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône », a été créée le 4 mars 2011.

Par délibération n°15/145 en date du 1^{er} octobre 2015, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a adhéré à l'association de gestion du fichier commun du Rhône.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a signé une convention avec l'association de gestion du fichier commun du Rhône précisant les conditions d'utilisation du fichier et les conditions de participation financière.

Dans le cas présent, cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Pour permettre la poursuite de l'engagement de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dans ce dispositif partenarial, il est nécessaire de reconduire un nouveau conventionnement pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour trois ans.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention d'utilisation du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'association de gestion du fichier commun du Rhône et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

- VII - EAU/ASSAINISSEMENT

7.1. Avenant n° 9 au contrat de délégation du service public d'assainissement du système de Jassans

Le système d'assainissement de Jassans est actuellement géré au travers d'une délégation de service public dont l'échéance arrive à terme au 31-12-2022.

Le contrat est ancien (1986) et a été complété par 8 avenants dont le dernier date de 2013. Le présent traité ne tient pas compte de l'évolution réglementaire ni des contraintes imputables aux maîtres d'ouvrages de systèmes d'assainissement collectif, plus particulièrement, des nouveautés introduites par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement et l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux modalités de suivi du milieu naturel. Ainsi, le contrat actuellement en vigueur ne prend pas en compte les éléments suivants :

- Diagnostic permanent des systèmes d'assainissement ;
- Contrôles et gestions des rejets non domestiques et micropolluants;
- Gestion des dispositifs d'autosurveillance ;
- Suivi du milieu récepteur ;
- Système d'information géographique conforme.

La mise en place de ces actions constitue un caractère obligatoire défini par l'AM du 21 juillet 2015.

Par conséquent, il convient de les mettre en place rapidement. En effet, les textes fixent comme échéance 2021 pour la mise en place d'un ensemble fonctionnel et validé par les services instructeurs. Cette validation se traduira par l'autorisation environnementale du système d'assainissement. Le tableau ci-dessous présente les coûts (en plus-values annuelles) de chaque proposition :

	AVENANT DSP
Gestion des dispositifs d'autosurveillance	3 334€
Diagnostic permanent des systèmes d'assainissement	2625€
Contrôles et gestions des rejets non domestiques et micropolluants (3 contrôle annuel)	6 058€
Suivi du milieu récepteur	9 880€
Système d'information géographique conforme	2 533€
Stock AMDEC	8 981
TOTAL	33 412€

Le devis joint à la présente note correspond à la meilleure proposition de Véolia. Il correspond à une augmentation de 14,53% sur le prix au m³ part délégataire par rapport au tarif de base au m³ et sans considérer la révision annuelle.

Le nouveau tarif part variable VEOLIA serait de 1.1017€/m³ au lieu de 0.9338€/m³. Concernant la part collectivité, celle-ci serait maintenue pour compenser cette augmentation à 0,6367€/m³

La facture pro-forma applicable en 2019 et en comparaison avec 2018 serait donc la suivante :

	JASSANS 2018	JASSANS 2019
Part communale et intercommunale		
VP.191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2017	0.00 €	0.00 €
Tranche de prix unique	0.6367 €	0.6367 €
Part distributeur (délégataire)		
Tranche de prix unique	52.49 €	54.05 €
VP.190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier 2017	0.93 €	1.10 €
Organismes publics		
VP.217 - Agence de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	0.155 €	0.155 €
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	25.96 €	28.13 €
Facture 120m ³	285.51 €	309.38 €
Prix au m ³	2.38 €	2.58 €

A titre de comparaison le tableau suivant présente les différents tarifs en vigueur en 2019 connus de la collectivité à ce jour :

	EX CAVIL	CCBNM VAUXONNE	JASSANS
Part communale et intercommunale			
VP.191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2017	0.00 €	60.00 €	0.00 €
Tranche de prix unique	1.0700 €	1.1260 €	0.6367 €
Part distributeur (délégataire)			
Tranche de prix unique	42.03 €	25.09 €	54.05 €
VP.190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier 2017	0.81 €	0.46 €	1.10 €
Organismes publics			
VP.217 - Agence de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	0.155 €	0.155 €	0.155 €
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	28.68 €	29.35 €	28.13 €
Facture 120m ³	315.43 €	322.82 €	309.38 €
Prix au m ³	2.63 €	2.69 €	2.58 €

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les termes de l'avenant n° 9 au contrat de délégation du service public d'assainissement du système de Jassans et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant N°9.

7.2. Autorisation donnée au Président de signer la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif des communes de Le Perréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Cyr-le-Châtoux, Salles-Arbuissonnas, Vaux-en-Beaujolais

Sur les communes du Perréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet (pour partie), Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Cyr-le-Chatoux, Salles-Arbuissonnas et Vaux-en-beaujolais, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) gère en régie la collecte des eaux usées et a confié leur traitement à Veolia depuis le 1^{er} janvier 2017.

La distribution d'eau potable est, quant à elle, assurée sur ces communes par le Syndicat Mixte des Eaux du Centre Beaujolais (SMECB) dont le délégataire est la société SUEZ.

Dans le but d'éviter la multiplicité des factures pour les clients et des frais de gestion supplémentaires, la CAVBS a souhaité que les redevances d'assainissement apparaissent conjointement à celles de l'eau potable sur les factures émises par SUEZ, procédure prévue par l'article R 2224.19.7. du Code Général des Collectivités Territoriales.

SUEZ ayant accepté d'assurer ces prestations, la présente convention a pour objet d'en fixer les modalités techniques, administratives, financières et comptables.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités :

- de facturation et d'encaissement des redevances d'assainissement collectif des communes de St Etienne-des-Oullières, Le Perréon, St Etienne-la-Varenne, Salles-Arbuissonnas, Vaux-en-Beaujolais par SUEZ pour le compte de la Collectivité d'une part et de Veolia d'autre part,
- de reversement par SUEZ à la Collectivité et à Veolia des sommes encaissées au titre des redevances de l'assainissement.

En contrepartie des charges qui lui incombent au titre de la présente convention, SUEZ percevra auprès de Veolia une rémunération forfaitaire de 1,5 Euro HT /facture.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif des communes de Le Perréon, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Cyr-le-Châtoux, Salles-Arbuissonnas, Vaux-en-Beaujolais et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

- VIII - DEVELOPPEMENT DURABLE

8.1. Versement d'un fond de concours à la Ville de Villefranche-sur-Saône pour l'aménagement d'une voie d'accès à la future station GNV située rue Léon Jouhaux

Une station GNC (Gaz Naturel Comprimé) doit être construite sur la commune de Villefranche sur le site de Kuehne Nagel au droit de la rue Léon Jouhaux à Villefranche-sur-Saône.

Une consultation a eu lieu permettant de retenir l'entreprise qui va réaliser les travaux et assurer la distribution en GNV de la station. Il s'agit de la société PitPoint (filiale de TOTAL) et n°3 européen en GNV.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet régional intitulé GNV Volont'air en partenariat avec l'ADEME (12 stations créées dans le cadre de ce projet).

Par délibération en date du 18 octobre 2018, la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône s'est engagée à acquérir 2 châssis bennes ordures ménagères fonctionnant au GNV en 2019 et en 2020.

Cependant une partie de la voie d'accès rue Léon Jouhaux n'est pas aménagée.

Deux zones sont concernées :

- La première partie propriété de la ville est partiellement aménagée. Le coût de la requalification envisagée est estimé à environ 200 000€. Ces travaux seraient pris en charge par la ville de Villefranche et la CAVBS.
- La seconde partie propriété de l'Etat est en terre. Le coût de l'aménagement de cette voie est estimé à environ 100 000€ (longueur environ 100m) et sera pris en charge par l'opérateur PitPoint.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement d'un fond de concours à la ville de Villefranche correspondant à la moitié du coût TTC des aménagements à réaliser rue Léon Jouhaux et qui sera plafonné à 100 000 euros TTC.

En fin de séance Monsieur DUMONTET présente la marque de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Daniel FAURITE
Président